

**RELATIONS DE PRIX
ENTRE MOYENS DE PRODUCTION
ET PRODUITS AGRICOLES DANS LA C.E.E.**

par le Dr Günther MÜLLER

C.E.E. COMMISSION

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES - DIVISION: DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**RELATIONS DE PRIX
ENTRE MOYENS DE PRODUCTION
ET PRODUITS AGRICOLES DANS LA C.E.E.**

par le Dr Günther MÜLLER

AVANT PROPOS

Le problème du pouvoir d'achat des produits agricoles par rapport aux moyens de production et aux services, souvent discuté à l'échelon national, se pose aussi, dans le cadre du développement et de l'application de la politique agricole commune, sur le plan de la C.E.E. Le rapprochement des prix des produits agricoles de base à l'intérieur de la C.E.E. - qui représente l'une des conditions essentielles pour la réalisation d'un véritable marché agricole intérieur - pose également le problème de la valeur des produits agricoles les uns par rapport aux autres.

Aussi les propositions concernant l'élaboration de la politique agricole commune font mention du pouvoir d'achat des produits agricoles par rapport aux moyens de production et aux services. Des calculs ont été effectués sur la base de données statistiques globales et les résultats obtenus doivent être considérés, tant en ce qui concerne le relevé des prix des produits agricoles que celui des moyens de production et salaires, comme des indications d'ordre général. La direction générale de l'agriculture de la Commission de la C.E.E. a entrepris depuis lors une nouvelle enquête, basée également sur les données statistiques, et dont les premiers résultats ont été publiés.

Ces résultats tirés de données statistiques générales gagneraient toutefois en valeur démonstrative, si l'on procédait, parallèlement à ce travail, à une enquête sur les prix et les coûts dans les exploitations agricoles sélectionnées et comparables.

C'est pourquoi la Commission de la C.E.E. a chargé la direction générale de l'agriculture, plus particulièrement la division "développement de l'équipement des exploitations agricoles" de réaliser, avec le

.../...

concours d'experts privés, une étude pilote sur les relations entre certains prix de moyens de production et les prix de certains produits agricoles, telles qu'elles apparaissent dans les comptabilités d'exploitations agricoles.

Pour des raisons d'ordre chronologique et financier, on n'a pu procéder à de nouvelles enquêtes primaires. On s'est partout fondé, lors des sondages, sur les documents comptables. Sauf pour les Pays-Bas, la possibilité d'opérer une sélection parmi les exploitations était donc très limitée. C'est pourquoi on ne peut attribuer aux résultats de cette enquête un caractère représentatif. De plus, afin de ne laisser subsister aucun doute sur la signification des prix obtenus, on a mentionné, pour toutes les données relatives aux prix, les quantités et notamment le nombre d'exploitations dont les documents ont permis de détecter les données. Chaque fois qu'un doute subsistait, ce fait était souligné dans les diverses sanctions.

Les exploitations ont été sélectionnées de façon à permettre, dans les régions agricoles divisées par une frontière politique, la formation d'un groupement d'exploitation pour chaque zone nationale. Chacun de ces groupements devait comprendre, dans chaque pays, près de 15 exploitations accusant des caractéristiques largement comparables. Ce classement par groupements d'exploitations devait servir de base à une comparaison réaliste des relations de prix dans les exploitations agricoles. Le cadre de cette étude a pu être ainsi élargi dans une assez grande mesure. La détermination des relations d'échange effectives sur le plan régional et la comparaison entre les prix régionaux et les données correspondantes tirées des statistiques nationales a fortement mis à contribution la documentation de base disponible. C'est pourquoi cette étude doit être considérée, en premier lieu, comme une étude préliminaire devant, d'une part, établir dans quelle mesure les statistiques des prix agricoles

peuvent être complétées par les documents comptables ; les expériences acquises grâce à cette étude pouvant, d'autre part, faciliter d'une façon essentielle le plan et la mise en oeuvre des travaux futurs.

Le travail a été confié au Dr. Muller en tant qu'expert principal. Il a eu à affronter toutes les difficultés exposées ci-dessus, avec l'aide des co-experts nationaux.

Nous tenons à exprimer notre vive gratitude à chacun d'eux pour leur collaboration et, à travers eux, nous tenons à remercier les organismes et instituts qui leur fournirent la documentation qui leur fut nécessaire.

La précieuse collaboration de tous a permis de réaliser un travail utile qui donne, dans une première approche, une connaissance plus claire des prix et des relations de prix au niveau de l'exploitation agricole et, qui montre et explique, par ailleurs, les différences entre les prix constatés dans les exploitations agricoles et les prix relevés par les statistiques.

Cette étude souligne, entre autres, l'intérêt pour la Commission de mettre en place un réseau d'information composé d'exploitations agricoles comparables et représentatives ; les renseignements seraient recueillis dans le cadre de ces exploitations selon une méthode uniforme, permettant d'arriver à une meilleure vision de l'évolution de l'agriculture européenne.



	Page
A. Objet de l'enquête	3
B. Eléments de base, méthodes et critique	6
I. Choix des exploitations	6
II. Critique des documents de base disponibles	9
C. Valeur des données de prix calculées d'après la comptabilité agricole	15
D. Résultats	21
I. Relations de prix	21
II. Comparaison avec la statistique agricole officielle	31
III. Exposé des résultats dans les régions enquêtées	43
1. Rhin inférieur	43
2. Campine/Brabant	58
3. Eifel/Ardennes	70
4. Région limoneuse	87
5. Bassin du Rhin supérieur	103
6. Italie	121
E. Données complémentaires provenant des rapports des experts	137
I. Pays-Bas	137
II. Belgique	138
III. Luxembourg	139
IV. France	150
V. Italie	154
F. Annexe	155
I. Calcul des prix statistiques comparables	155

Abréviations générales :

C	= celsius	NPC	= nombre de personnes occupées
Comp	= comparez	NT	= nombre de têtes
E	= engrais	P	= page
EA	= engrais azoté	PV	= poids vif
h	= heure	PDV	= poids de viande
K	= kilomètre	P ₂ O ₅	= acide phosphorique
K ₂ O	= potasse	S.A.U.	= surface agricole utile
M	= mètre	U	= unité
mm	= millimètre	V	= voir

Mesures

g	= gramme	q	= quintal
kg	= kilogramme	l	= litre

Unités monétaires

DM, PF	: Deutsche Mark = 100 D. Pfennig	Allemagne	RF
Fl.h, ct	: florin hollandais = 100 cents	Pays-Bas	
F.b, c	: franc belge = 100 centimes	Belgique	
F.f, c	: franc français 1963 = 100 centimes	France	
F.l, c	: franc luxembourgeois = 100 centimes	Luxembourg	
Lit, cent	: lire italienne = 100 centesimi	Italie	

A. OBJET DE L'ENQUETE

L'une des principales conditions préalables de la réalisation de la Communauté économique européenne dans le secteur agricole est l'ajustement des prix des produits et des moyens de production de l'agriculture. Ce sont avant tout les renseignements recueillis par chaque centre officiel de statistique qui donnent des indications sur le niveau des prix dans les divers pays membres de la C.E.E. Ces renseignements sont, pour une large part, obtenus par des méthodes différentes selon les pays, si bien qu'ils s'écartent plus ou moins des prix qu'obtient l'agriculteur, ou de ceux auxquels il doit payer ses moyens de production. Il se peut par conséquent que les écarts existant entre les données de la statistique officielle et les prix effectifs en vigueur dans les exploitations agricoles pour les divers produits et moyens de production de chaque pays diffèrent sensiblement. Dans ce cas, la position concurrentielle des diverses entreprises par rapport à leur situation particulière en matière de prix ne répond pas à ce que laisseraient supposer des comparaisons statistiques générales entre les prix. Afin d'avoir un aperçu des relations effectives de prix dans les exploitations agricoles, la division "développement de l'équipement des exploitations agricoles" a entrepris une étude à la fin de 1960. Cette enquête devait permettre de connaître, d'après les résultats comptables, les bénéfices effectivement réalisés dans les exploitations agricoles, de même que les prix payés pour les moyens de production et les services. Il avait été décidé au préalable de limiter l'enquête à quelques produits et moyens de production sélectionnés. L'enquête devait être menée dans des entreprises travaillant dans des conditions comparables et appartenant à peu près au même type d'exploitation. Voici d'une façon détaillée, le programme de travail que la commission de la C.E.E. avait d'abord prévu :

- 1) Déterminer quelles sont les catégories d'exploitations, travaillant dans des conditions comparables, qu'il convient d'examiner.
- 2) Choisir des entreprises moyennes comparables, de part et d'autres des frontières nationales d'un Etat (et se trouvant autant que possible dans la même région naturelle), et continuer, si possible, pour d'autres régions.

.../...

- 3) Relever les prix (franco à la ferme) de produits agricoles et de moyens de production choisis, pour les trois dernières années (éventuellement, procéder à un dépouillement dans le cadre du compte de profits et pertes de l'exploitation).
- 4) Tenir compte du degré différent de progrès technique et économique réalisé sur le volume et la qualité de la production, compte tenu éventuellement des effets d'une commercialisation rationnelle.
- 5) Déterminer la relation d'échange (pouvoir d'achat des produits agricoles par rapport aux moyens de production et aux services et salaires).

Les experts suivants des divers pays ont été chargés d'exécuter ce programme :

1. Le Professeur Brown France, Ecole nationale supérieure agromomique, 65, route de Saint-Brieuc, Rennes, Ille et Vilaine.
2. Le Professeur A. Verkinderen Belgique, Rijkslandbouwhogeschool, Gent, ... 235
3. Le Professeur Di Cocco Italie, Università de Bologna, Bologna, Via dei Mille, 12
4. Dr. A. Massida Italie, ente Autonomo Flumendosa-Cagliari, Sardaigne
5. M. J.R. van Beek Pays-Bas, Landbouw Economisch Instituut, La Haye
6. M. F. Dernelen Luxembourg, Attaché au Ministère de l'agriculture, 1, rue de la Congrégation, Luxembourg
7. Le Dr. G. Müller Allemagne, Ifo-Institut für Wirtschaftsforschung, Munich, Poschingerstrasse, 5
actuellement:
Deutscher Raiffeisenverband, Bonn,
Koblenzer Strasse, 127

Le Dr. Müller a été nommé rapporteur principal pour le rapport d'ensemble. C'est le Dr. Schnieders qui s'est d'abord chargé de rédiger le rapport concernant la République fédérale : par la suite, ce fut M. Stein.

.../...

C'est à la division VI-C-4 (Dr. Zijlmans), qui a bénéficié de la collaboration du Dr. Dams et de la division VI-C-1, que la Commission devait confier l'enquête. En outre, le travail a été encouragé par l'Office statistique des Communautés européennes - secteur principal de la statistique agricole.

Au cours de la première séance commune des délégués de la Commission participant à l'enquête et des experts, qui s'est tenue le 9.1.1962, il a été décidé d'apporter certaines modifications au programme de travail. C'est ainsi que les objectifs de l'enquête fixés à l'origine ont été concentrés sur le problème proprement dit des prix et des relations de prix dans les exploitations agricoles. En conséquence, le programme de l'enquête a été rédigé comme suit :

- 1) Déterminer quelles sont les catégories d'exploitations travaillant dans des conditions comparables, qu'il convient d'examiner.
- 2) Choisir des entreprises moyennes comparables, de part et d'autre des frontières nationales d'un Etat (et se trouvant, si possible, dans la même région naturelle), afin que les prix soient relevés dans les entreprises qui présentent dans une large mesure des conditions de production comparables.
- 3) Relever les prix de produits agricoles sélectionnés (prix franco à la ferme) et de moyens de production des deux dernières années (1) (campagne 1959/60 et campagne 1960/61).
- 4) Déterminer la relation d'échange (pouvoir d'achat des produits agricoles par rapport aux moyens de production et aux services et salaires).

Afin d'être en mesure de réaliser l'enquête dans le cadre des moyens disponibles, il a été décidé de renoncer aux enquêtes primaires sur les exploitations agricoles, et de procéder aux recherches dans les bureaux de comptabilité agricole, sur la base des éléments qu'elles comportent. Dans la mesure où cela serait nécessaire et possible, on devrait y chercher des éclaircissements qui complèteraient les résultats obtenus.

Le questionnaire abrégé à la séance du 9.1.1962 a été élargi, en août 1962, de deux autres questions à la suite d'une demande complémentaire de l'Office statistique des Communautés européennes :

(1) A l'origine, l'enquête devait porter sur trois années. C'est au cours de la séance mentionnée ci-dessus que la période a été réduite à deux ans.

- 1) Les systèmes existants de comptabilité agricole dans les pays de la C.E.E permettent-ils d'obtenir des renseignements susceptibles d'être utilisés pour la statistique des prix agricoles ?
- 2) Pour quels produits et moyens de production agricole la statistique des prix pourrait-elle être probablement améliorée à cet égard ?

Afin de concentrer l'enquête, il a été convenu de retenir uniquement les produits et moyens de production, ou les services suivants :

- Produits végétaux : Céréales, pommes de terre, betteraves sucrières
- Produits animaux : Lait, boeufs, porcs, veaux, oeufs
- Moyens d'exploitation et services : Engrais, énergie, aliments du bétail, entretien mécanique, salaires, travaux à façon

Un questionnaire a été établi en commun (voir annexe), qui devait servir de cadre uniforme à l'enquête entière. Dans la mesure où ce formulaire uniforme ne correspondait pas à la diversité des conditions régnant dans les pays considérés, les rapporteurs de chaque pays étaient libres d'utiliser des formulaires supplémentaires.

B. ELEMENTS DE BASE

I. Choix des exploitations

Les exploitations enquêtées devaient autant que possible se trouver dans une région **strictement** délimitée, de part et d'autre de la frontière. Toutefois, dans la pratique, c'est seulement aux Pays-Bas qu'on disposait d'un nombre suffisant de résultats comptables dans toutes les régions agricoles. C'est pourquoi il a fallu, dans les autres pays, commencer par choisir la région en fonction des éléments comptables disponibles.

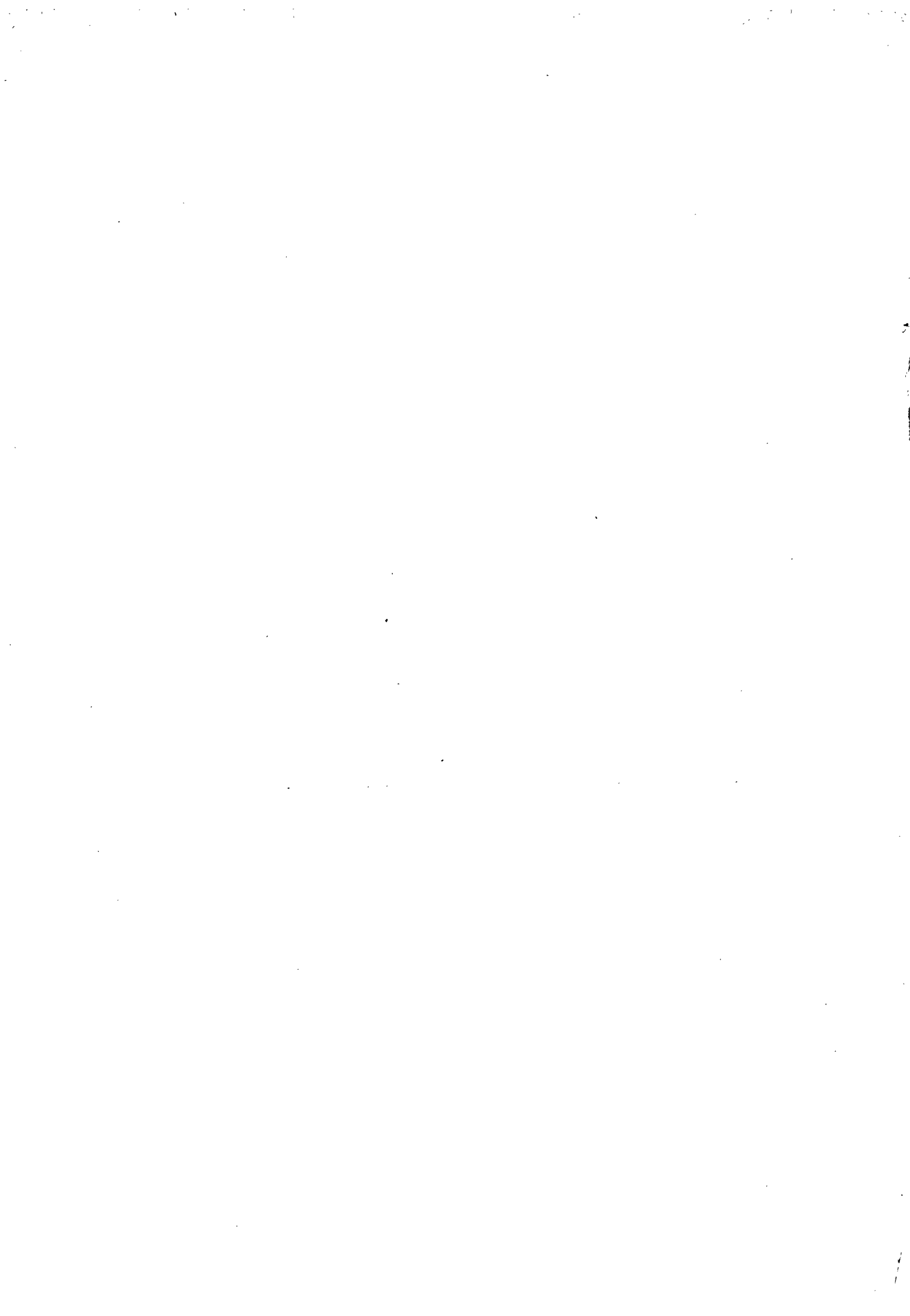
Le choix des territoires d'enquête représente ainsi un compromis par rapport aux possibilités pratiques. Etant donné que, dans la région frontalière franco-italienne l'agriculture n'a qu'une faible importance, on n'y disposait pas de résultats comptables. Afin, toutefois, d'englober l'Italie dans l'enquête, l'expert italien a été invité à choisir ses territoires d'enquêtes à l'intérieur du pays.

Au total, il a été constitué six zones d'enquête (voir la carte 1) comportant 163 exploitations au cours de la campagne 1959/60 et 177 pendant la campagne 1960/61.

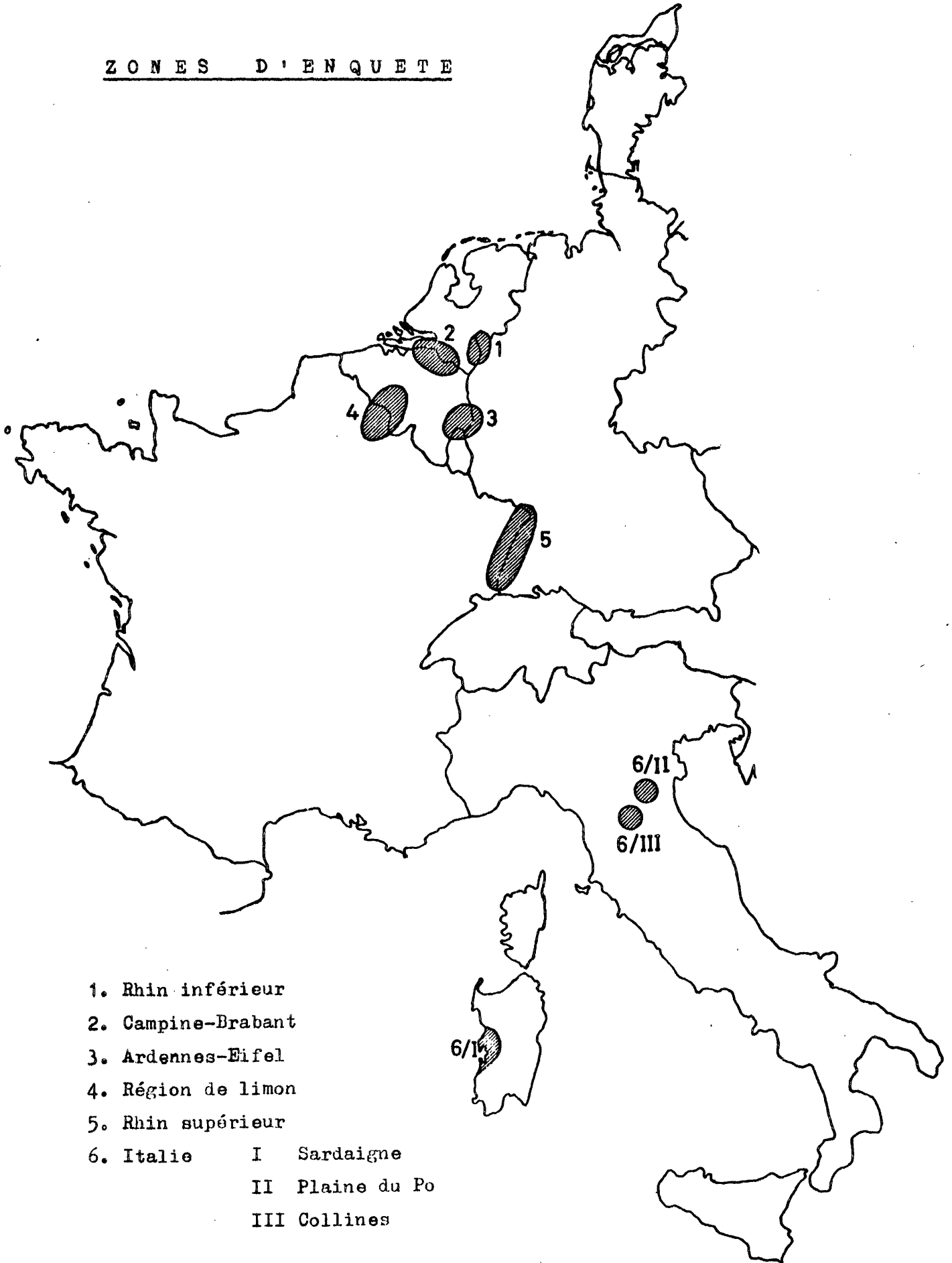
Tableau 1 - Nombre d'exploitations choisies par zones d'enquête
et par pays

Zone d'enquête	Pays	District	Nombre d'exploitations	
			1959/60	1960/61
1	Pays-Bas	Limbourg-Nord	17	14
	Allemagne	Clèves-Geldern	13	13
2	Pays-Bas	Brabant septentrional	14	17
	Belgique	Campine	12	15
3	Belgique I	Région herbagère Haute-Ardenne	12	15
		II	Région jurassique et ardennaise	7
	Allemagne Luxembourg	Eifel	13	13
		Luxembourg	(6 ¹)	-
4	Belgique	Région limoneuse	12	15
	France	Thiérache -St. Quentin inois	8	13
5	France	Alsace	15	15
	Allemagne	Pays de Bade	14	14
6	Italie I	Sardaigne	7	7
	II	Vallée du Pô	12	12
	III	Collines	7	7
	C.E.E. ensemble :		163(2)	177
(1) Les questionnaires luxembourgeois ne sont parvenus qu'après le 10.10.1962, et, de ce fait, ils n'ont pu être utilisés.				
(2) Moins le Luxembourg.				

Dans les territoires d'enquête 1, 2, 4 et 5, il fallait chaque fois comparer les résultats afférents à deux pays. Dans le territoire d'enquête 3, il était prévu que la comparaison porterait sur les résultats de trois pays.



ZONES D'ENQUETE





Seuls les résultats italiens n'ont pu être compris dans la comparaison supranationale. Les trois territoires partiels choisis dans ce cas ont donc été étudiés dans un rapport se suffisant à lui-même.

II. Critique des documents de base disponibles

La comptabilité agricole a été, dans les pays de la C.E.E., développée à des fins différentes. C'est pourquoi l'agencement et la méthode de la comptabilité accusent, tout comme l'organisation du système comptable agricole, de profondes différences (1). Etant donné qu'en France et en Allemagne, la comptabilité agricole ne s'est développée à partir d'un organisme central, il y a encore quelques différences sur le plan régional.

Il suit de là que le dépouillement des réponses données à des questions tout à fait spéciales aboutit à des résultats différents selon les pays et les régions.

Conformément au but de cette enquête, c'est avant tout la qualité des données de prix qui a été vérifiée. A cet égard, il s'agissait surtout des questions suivantes:

1. Dans quelle mesure existe-t-il des indications précises de quantité et de qualité pour les produits vendus et les moyens d'exploitation achetés ?
2. Quelles sont les prestations supplémentaires (subventions, bonifications, etc...) qui sont liées à des produits déterminés lors de la vente ou de l'achat ?

(1) Müller, G.: Die landwirtschaftliche Buchführung in den Ländern der E.W.G. (La comptabilité agricole dans les pays de la C.E.E.) Ifc-Institut für Wirtschaftsforschung, München 1959.

Tableau 2 - Signification des données de prix tirées de l'enquête

Produits ou moyens de production	Pays et région d'enquête												
	Pays- Bas		Bel- gique			Alle- magne			Fran- ce		Italie		
	1	2	2	3	4	1	3	5	4	5	I 6	II 6	III 6
Céréales	a	+	+	+	-	x	+	+	x	+	+	+	+
	b	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-
Pommes de terre	a	x	x	x	x	x	+	x	x	-	x	-	x
	b	+	-	-	-	-	-	+	-	+	-	+	-
Betteraves sucrières	a	x	x	-	-	x	x	-	-	x	x	+	x
	b	+	+	-	-	+	+	-	-	x	+	+	x
Lait	a	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	b	x	x	x	x	x	+	x	-	+	+	-	-
Bétail de boucherie	a	-	-	+	x	x	+	+	+	+	+	+	+
	b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-
Oeufs	a	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	b	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	-
Carburants	a	x	-	x	x	x	+	x	+	x	x	x	x
	b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engrais	a	x	x	x	x	x	x	+	x	x	+	x	+
	b	+	+	-	-	-	+	+	-	+	-	+	-
Aliments du bétail	a	x	x	x	x	x	x	x	x	x	+	x	+
	b	-	-	-	-	-	-	+	-	+	+	+	-
Salaires	a	-	+	+	+	x	+	+	+	x	x	+	-
	b	-	-	-	-	+	-	-	-	+	+	+	-
Travaux à façon	a	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	x
	b	-	-	-	+	+	-	-	+	+	+	+	x

a = Indications de poids
b = Indications de qualités
x = Existant
+ = Renseignements partiels
- = Pas d'indications

.../...

Les éléments servant de base à l'enquête ont été dépouillés tels qu'ils figuraient dans les bureaux de comptabilité. Les indications de poids manquantes, ou les déclarations inexactes de qualité ne fournissent donc aucun renseignement sur la valeur de la comptabilité en cause, quant au rôle qui lui incombe en propre. Les résultats rassemblés dans le tableau 2 font donc apparaître uniquement le niveau qualitatif de la comptabilité au moment de l'enquête et par rapport à l'objectif particulier de cette enquête. Il devrait être possible, dans certains cas, d'améliorer qualitativement les données de prix en demandant des renseignements complémentaires distincts à l'agriculteur considéré. Mais le temps et les moyens nécessaires pour obtenir ce complément d'information ont fait défaut dans le cadre de cette enquête.

Bien souvent, il devrait être tout à fait possible aussi, avec un plan à long terme d'études appropriées, d'obtenir, en développant la comptabilité; des renseignements qui font défaut ici. Cela est vrai tant en ce qui concerne la qualification des produits et des moyens de production qu'en ce qui concerne une plus grande précision dans les indications de poids. Mais un tel développement de la comptabilité agricole exigerait un supplément de travail, aussi bien pour l'agriculteur que pour les services comptables. Et surtout, il en résulterait un surcroît de frais pour ces derniers.

Les principales insuffisances constatées dans la détermination des prix d'après la comptabilité sont exposées ci-après sous une forme résumée:

1. Principes

Pour ne pas entraîner de frais supplémentaires élevés, le calcul des prix d'après les résultats des comptabilités agricoles ne peut être effectué que sur la base des documents existant déjà dans les bureaux comptables. Une telle méthode ne peut guère être appliquée dans l'immédiat et il faut qu'elle porte sur des périodes antérieures de plus longue durée.

Il est possible de déterminer d'une manière plus actuelle les prix des produits et des moyens d'exploitation agricole sur la base des résultats des écritures comptables en incitant les services

.../...

comptables à transmettre immédiatement à un service central des renseignements sur les prix, tirés des rapports qui leur parviennent tous les mois. Mais cette méthode imposerait aux services comptables un surcroît de travail et de dépenses qui devrait être supporté par les organisations en cause.

S'il faut - comme c'est le cas dans cette enquête - procéder à des calculs de prix portant sur d'assez longues périodes continues (campagnes) et sur des régions assez étendues, la tâche en est généralement rendue plus difficile par la façon différente dont les campagnes sont limitées dans le temps.

Tableau 3 - Dates limites des campagnes dans les territoires d'enquête

	Début	Fin
Pays-Bas	1er mai	30 avril
Belgique	1er mai	30 avril
République fédérale	1er juillet	30 juin
France	1er juillet	30 juin
Italie		
a) vallée du Pô et Collines	11 novembre	10 novembre
b) Sardaigne	1er janvier	31 décembre

Les difficultés résultant du fait que les campagnes ont des limites dissemblables seraient surmontées si, aux fins de l'enquête, on regroupait les prix relevés dans deux bilans annuels différents. Mais, du fait de tels regroupements, nombre de services comptables se heurteraient à de sérieuses difficultés, car il a été observé en procédant à cette étude qu'une fois la campagne close, la plupart des documents étaient fréquemment retournés à l'agriculteur par le service comptable.

L'époque à laquelle l'achat ou la vente est intervenu est en général facile à déterminer, étant donné que sur l'ensemble du territoire enquêté, la date de l'opération est chaque fois indiquée.

.../...

Des difficultés apparaissent lorsqu'il s'agit de produits comme les betteraves sucrières et le lait, le paiement et l'apurement de compte étant alors effectués à une date ultérieure. Il en est particulièrement ainsi lorsque l'apurement de compte est renvoyé à la campagne suivante. D'autres difficultés sont apparues quand il s'agissait de produits agricoles pour lesquels le producteur avait obtenu directement des subventions supplémentaires; il en a été ainsi, par exemple, des oeufs en Allemagne ou des céréales fourragères en Belgique. Là encore, il a été fréquemment impossible d'imputer les subventions, ne fût-ce qu'à cause des délais.

Des problèmes de même nature se sont également posés en ce qui concerne les prix des moyens de production. C'est le cas notamment des produits essentiels qui ont été achetés par les coopératives et pour lesquels des bonifications ont été accordées ultérieurement sans spécification précise, mais aussi, d'autre part, des subventions que l'agriculteur reçoit tardivement, comme par exemple, la réduction du prix du carburant Diesel dans la république fédérale d'Allemagne.

2. Céréales

Pour les céréales, on disposait d'indications de quantités et de prix sur tous les territoires enquêtés. En revanche, il manquait presque toujours d'indications précises sur la qualité. Il n'était vraiment question, dans la comptabilité d'aucune région enquêtée, de la teneur en humidité ou de caractères nuisant à la qualité. Dans la région enquêtée de la Thiérache, il n'était fait mention que d'une bonification pour la qualité. Mais, là encore, il n'y avait pas de base permettant de calculer cette bonification.

Les indications trouvées dans la comptabilité n'ont pas permis en général de faire des distinctions de qualité même approximatives entre, par exemple, l'orge fourragère, l'orge de brasserie et l'orge de semence. Un autre problème concernant la détermination du prix des céréales s'est posé du fait qu'en Belgique et aux Pays-Bas, par exemple, la subvention allouée aux céréales fourragères est fixée, non pas d'après la quantité vendue, mais d'après la superficie cultivée. Comme la part des ventes et celle de la consommation propre variait d'une exploitation à une autre, il n'a pu être tenu compte de la subvention dans le calcul du prix.

3. Pommes de terre

Le calcul des prix des pommes de terre se heurte à des insuffisances particulièrement sensibles, quoiqu'on dispose partout d'indications précises sur les quantités. En effet, non seulement les renseignements qualitatifs sur les ventes font défaut, mais il n'y a pas non plus d'indications en ce qui concerne le lieu de livraison et le degré de préparation (emballage). Il n'est que rarement précisé s'il s'agit de ventes au commerce de gros, au commerce de détail ou au consommateur. Les variétés ne sont jamais indiquées. C'est parfois seulement qu'il est fait une distinction entre pommes de terre de consommation, pommes de terre pour l'industrie et pommes de terre de semence. Etant donné que les ventes de pommes de terre d'une région à une autre subissent des fluctuations saisonnières très différentes, il n'a été tenu compte, dans cette enquête, que des ventes d'automne (octobre et novembre, ou septembre à novembre). D'une façon générale, plus de deux-tiers des ventes totales ont ainsi été enregistrés.

4. Betteraves sucrières

En ce qui concerne les ventes de betteraves sucrières, on dispose partout d'indications précises sur les quantités. La teneur en sucre n'a pu être trouvée dans la comptabilité qu'en Belgique, en France, en Italie et aux Pays-Bas. Dans la république fédérale d'Allemagne, elle n'aurait pu être déterminée qu'en adressant un questionnaire supplémentaire aux exploitations.

Les frais de transport ont pu être relevés en Italie, en France et dans la République fédérale. En Belgique et aux Pays-Bas, aucune indication détaillée n'a pu être tirée des documents existants.

Quant aux rendements accessoires liés à la vente des betteraves sucrières (livraisons de pulpes), c'est seulement dans la région d'enquête allemande du bassin du Rhin inférieur et en Italie, que la comptabilité a fourni des indications.

5. Lait

Les données sur les prix du lait étaient très abondantes. Elles comprenaient, pour autant qu'il s'agissait des livraisons aux laiteries, des chiffres précis de quantité et de prix. Dans ce domaine, des difficultés ont surgi, avant tout, du fait de la part très variable des ventes directes, pour lesquelles il a souvent été impossible de déterminer des prix exacts. Si la part des ventes directes non utilisables dans les statistiques est élevée, le prix du lait figurant dans les relevés est plus faible que le prix moyen effectif obtenu par l'exploitation en cause. La vente de crème, fort importante en Belgique et dans le Nord de la France, n'a pu être non plus englobée dans le dépouillement, les indications relatives à la teneur en matière grasse étant incomplètes.

En ce qui concerne la teneur du lait en matière grasse, des indications complètes ont pu être tirées, aux Pays-Bas et en Belgique, des documents existants, et des renseignements partiels ont été obtenus en France et dans la république fédérale d'Allemagne, mais il n'en a pas été de même en Italie. Dans ce pays, la teneur en matière grasse est négligée dans le calcul du prix à payer. Les prix du lait ont été, autant que possible, calculés en partant des prix au départ de la ferme. Mais les documents allemands et belges n'ont pas toujours permis de déceler s'il s'agissait de prix au départ de la ferme ou bien si les frais de transport étaient parfois compris dans les prix du lait. Mais on sait qu'en France le prix du lait est toujours un prix au départ de la ferme.

Il n'a pas été possible non plus de tirer de la comptabilité des indications complètes et comparables à propos de l'importance et à la valeur des rétrocessions de lait écrémé.

6. Animaux de boucherie

Ce sont fréquemment les indications de poids et toujours les indications de qualité qui manquent en ce qui concerne les prix des animaux de boucherie. Cette remarque s'applique avant tout aux documents comptables néerlandais et allemands.

.../...

La raison en réside non seulement dans le fait qu'on a renoncé à consigner les résultats de la pesée, mais surtout dans l'habitude consistant à décompter au commerce les animaux de boucherie par tête et non d'après le poids. Les données relatives au poids se rapportent, en Belgique et dans la République fédérale, au poids des animaux sur pied, en France et en Italie, en partie à ce dernier et en partie au poids de la viande de boucherie. Si l'on voulait cependant établir des comparaisons de prix, il fallait, avec les données portant sur le poids de la viande de boucherie, refaire des calculs pour retrouver le poids des animaux sur pied. Il a été impossible de savoir nettement dans quelle mesure les poids indiqués en Belgique et en France résultaient de pesées et jusqu'à quel point ils représentaient des évaluations.

En ce qui concerne les acheteurs d'animaux de boucherie, on dispose de données partielles. Par contre, les frais de commercialisation n'apparaissent pour ainsi dire pas dans la comptabilité. En Belgique, une distinction est faite entre "brut" et "net" et, à cet égard, les frais de commercialisation ont été déduits des prix nets. Aucune pièce comptable ne comporte en complément de descriptions qualitatives des animaux de boucherie vendus, qui permettraient de savoir à quelles catégories appartiennent les divers animaux au point de vue de la valeur de leur viande.

7. Oeufs

Les prix des oeufs n'ont été retenus que dans les exploitations comptant plus de 50 poules. On dispose parfois de données sur les acheteurs (commerce ou consommateurs), mais elles sont trop incomplètes pour qu'on puisse les dépouiller. Il n'est pas apparu nettement dans quelle mesure la subvention versée en Allemagne, qui est généralement réglée au ramasseur, était incluse dans les prix. Aucune vente d'oeufs ne comportait d'indications sur les facteurs importance ou qualité.

8. Engrais

Les achats figurent en général avec la quantité et les noms, mais en partie seulement avec la teneur exacte en fertilisants. Il a donc fallu, pour le dépouillement, se procurer des renseignements supplémentaires sur la teneur en fertilisants de certains produits fabriqués. Seuls ont été en principe retenus dans le dépouillement, les achats d'engrais ayant une certaine importance quantitative dans chaque région d'enquête. Les pièces comptables ne permettaient plus de déterminer dans quelle mesure des remises accordées sur la quantité avaient déjà été déduites des achats d'engrais. Les ristournes consenties dans certains cas par des coopératives n'ont pu, en général, être imputées aux divers engrais, car elles étaient portées seulement en sommes globales pour tous les achats.

La subvention accordée aux engrais par la République fédérale est déduite des prix indiqués.

9. Aliments du bétail

Les achats d'aliments du bétail faits par les exploitations enquêtées présentent d'énormes différences au point de vue qualité. L'indication de la teneur en protéine, demandée dans le questionnaire, n'a pu être que partiellement tirée de la comptabilité, car toute description exacte des aliments du bétail avait été fréquemment omise dans les écritures. Pour autant que la teneur en protéine était indiquée, elle ne suffisait pas à créer la base qualitative permettant une comparaison de prix. Le dépouillement des prix des aliments du bétail dans les rapports des divers pays se limite donc à un ensemble, d'une certaine manière, accidentel de tels prix pour lesquels il y avait un certain volume de transactions et un nombre suffisant d'indications de qualité.

10. Carburants

Les données relatives aux prix des carburants sont relativement nombreuses. Elles comprennent presque partout des indications précises

sur les quantités, qui sont exprimées en kilogramme ou en litres. Le carburant Diesel, l'essence et le pétrole sont distingués suffisamment les uns des autres. On manque d'indications plus complètes relativement à la qualité, comme par exemple l'indice d'octane.

En France, la taxe sur le carburant Diesel, dont l'agriculture est exemptée, est partout défalquée des prix. Pour autant que les exploitations bénéficient d'une réduction sur le prix d'essence, le prix inscrit dans la comptabilité en tient compte.

Par contre, dans la république fédérale d'Allemagne, seuls les prix d'achat figurent dans la comptabilité. La subvention de l'Etat au titre du carburant Diesel n'est versée qu'avec beaucoup de retard et, de ce fait, elle n'est fréquemment pas encaissée avant la campagne suivante. Les documents comptables disponibles n'ont donc pas permis de déduire les subventions des dépenses.

11. Salaires

Dans leur grande majorité, les entreprises incluses dans l'enquête n'emploient pas d'ouvriers agricoles permanents. Il en résulte que les données sur les salaires sont vraiment insuffisantes. Il est rare également qu'il soit établi un relevé précis des dépenses effectives des exploitations, afférentes aux salaires de leur main-d'oeuvre. Il est par conséquent impossible de savoir ce que représente réellement le salaire en nature (nourriture et logement). Il arrive que des sommes forfaitaires soient indiquées à cet égard. En outre, les données concernant la répartition, entre salariés et patrons, des charges sociales et des impôts ne sont pas uniformes. Aussi, les données sur les salaires recueillies dans le dépouillement ne se prêtent-elles pas à des comparaisons et elles sont recueillies dans le présent rapport uniquement à titre documentaire.

Il en est de même de divers salaires à la tâche, qui ont été repris dans le dépouillement.

12. Travaux d'entreprises

Les questionnaires comportent, dans toutes les régions, des renseignements sur le coût des travaux à façon. Bien que les divers travaux aient été en majorité spécifiés exactement, une comparaison n'a pas été possible parce qu'il s'agissait de tâches trop différentes. De plus, des données précises sur les dépenses accessoires (ficelle, frais de main-d'oeuvre supplémentaire, etc...), sur les surfaces cultivées ou sur le temps passé faisaient souvent défaut.

Dans la mesure où les dépenses pour divers travaux à façon ont été reprises dans le dépouillement, elles ne peuvent par conséquent être considérées qu'en tant que collection de données.

C. APPRECIATION DE LA VALEUR DES DONNEES DE PRIX CALCULEES D'APRES LA COMPTABILITE AGRICOLE

Les calculs de prix effectués d'après les résultats de la comptabilité agricole ont l'avantage de donner les rendements réels des produits agricoles et les prix effectivement payés pour les moyens de production. Il se distinguent donc essentiellement de la plupart des autres calculs de prix qui, bien qu'ils puissent être eux aussi qualifiés de "prix à la production", sont en général fixés à des stades commerciaux plus ou moins éloignés de l'exploitation agricole. La valeur des données de prix obtenues d'après la comptabilité agricole devrait être, surtout lorsqu'il s'agit de tels produits ou moyens de production, supérieure à celle d'autres statistiques de prix, pour lesquelles les conditions de vente ou d'achat ne sont pas précisées. C'est ainsi que, dans la République fédérale d'Allemagne les prix des pommes de terre sont les prix d'achat au commerce de gros franco gare d'expédition. Mais ce n'est même pas la moitié de la totalité des pommes de terre de consommation qui est écoulée de cette façon.

.../...

Il en est de même dans le domaine des prix des moyens de production. Ceux-ci sont recueillis chez des négociants locaux et des coopératives et ils ne peuvent en conséquence faire apparaître les conditions spéciales de vente qui, elles aussi, influent souvent sur le niveau des prix.

En revanche, les calculs de prix effectués d'après la comptabilité agricole font apparaître les conditions d'achat ou de vente particulièrement avantageuses ou défavorables, qui ne sont plus discernables au stade du commerce de gros ou sur les grands marchés. Il est, par exemple, courant dans le commerce, d'accorder des remises sur les quantités, aux exploitations agricoles assez importantes qui achètent beaucoup d'aliments pour le bétail ou d'engrais.

D'autre part, les exploitations moins importantes peuvent, lorsqu'elles écoulent leurs produits, les vendre directement au consommateur final et obtenir ainsi des prix bien plus avantageux.

Les principaux inconvénients du calcul des prix d'après la comptabilité agricole résident :

- a) dans une mauvaise représentativité
- b) dans une mauvaise différenciation entre les qualités
- c) dans une mauvaise différenciation entre les quantités.

C'est peut-être seulement aux Pays-Bas que le réseau de comptabilité agricole a une ampleur suffisante pour permettre de procéder à de véritables sondages. Dans tous les autres pays de la C.E.E., cette comptabilité est encore si peu répandue qu'il est impossible d'y faire des sondages efficaces.

Il ne pourra être remédié à l'insuffisance qualitative, aux fins du calcul des prix, de la spécification des produits et des moyens de production qu'en complétant les écritures de base dans les exploitations agricoles. Il est d'ailleurs parfaitement possible d'y parvenir en donnant en temps opportun des instructions appropriées aux services comptables et aux agriculteurs qui tiennent une comptabilité.

L'Office statistique des Communautés européennes a posé les questions suivantes, aux termes d'une demande complémentaire du mois d'août 1962 :

- a) peut-on tirer des systèmes de comptabilité agricole en vigueur dans les pays de la C.E.E. des renseignements susceptibles d'être utilisés dans la statistique des prix agricoles ?

b) pour quels produits ou moyens de production agricole la statistique des prix pourrait-elle être vraisemblablement améliorée ?

Il faut répondre sans réserve par l'affirmative à la première question. Comme cela a été indiqué en détail, la comptabilité agricole est l'une des rares sources de renseignement sur les prix au niveau des exploitations agricoles. Quelles que soient les insuffisances que comporte cette méthode d'information, celle-ci permet néanmoins de juger si les valeurs publiées dans les statistiques de prix répondent bien aux conditions pratiquées dans les exploitations agricoles. Il en est particulièrement ainsi des produits agricoles dont une grande partie de la production ne dépasse pas les stades auxquels les calculs de prix de la statistique agricole officielle sont effectués. Etant donné les produits compris dans cette enquête, il doit s'agir avant tout

- des pommes de terre
- des animaux de boucherie et
- des oeufs.

Les prix à la production du lait et des betteraves sucrières peuvent être calculés dans les laiteries et les sucreries d'une manière plus simple et plus complète qu'au moyen des résultats des écritures comptables. Il n'en va pas de même, cependant, dans les pays où une grande partie du lait n'est pas livrée à des laiteries, mais vendu sous forme de crème, de beurre ou de fromage. Dans ce cas, la comptabilité peut, à l'aide d'un questionnaire adéquat, qui toutefois, n'était pas encore prêt pour cette étude, fournir de précieux renseignements complémentaires.

Dans le domaine des prix des moyens de production et des services, les éléments de base de la comptabilité agricole disponibles jusqu'à présent ne permettent d'obtenir que peu de renseignements supplémentaires. Cela tient avant tout à l'absence, en général, de toute désignation qualitative des moyens de production. Mais il peut être remédié à cette insuffisance technique sans modifier les systèmes comptables. Si l'on parvenait à tirer de la comptabilité des indications qualitatives plus précises sur les moyens

de production, on pourrait également obtenir des renseignements complémentaires au sujet des prix des engrais et des aliments du bétail, de même qu'en ce qui concerne les carburants et les travaux à la tâche.

De plus, les calculs de prix tirés de la comptabilité agricole permettent de se faire une idée complète des différences de prix entre les régions à l'intérieur du même pays. C'est ainsi que les exploitations allemandes étudiées dans la région du Rhin inférieur et dans le pays de Bade ont, au cours de la même année, obtenu des prix fort différents pour nombre de produits agricoles. La même remarque s'applique aux régions étudiées en France, à la frontière belge et en Alsace.

D. RESULTATS

Les résultats reproduits dans les paragraphes ci-après sont en tant que données, dépourvus de valeur pour les pays en cause, considérés comme un ensemble. Il ne valent pas non plus pour les régions étudiées. Ils projettent uniquement quelque lumière sur les relations de prix dans les exploitations étudiées et sur les rapports entre les prix dans les groupes d'exploitations se faisant vis-à-vis, de chaque côté de la frontière. Il a été impossible de déterminer, d'après les documents disponibles, dans quelle mesure les groupes d'exploitations considérés sont représentatifs des régions étudiées.

Il faut donc apprécier en conséquence la comparaison entre les prix obtenus dans les exploitations étudiées et les données de la statistique des prix agricoles. Les confrontations dans cette partie de l'enquête doivent donc se borner à montrer quelles différences il peut exister entre la statistique des prix agricoles et la comptabilité agricole et que ces écarts sont susceptibles d'être très variables d'un produit à un autre et d'un pays à l'autre.

.../...

Une comparaison entre les prix obtenus dans les exploitations étudiées et les données de la statistique agricole a donné les résultats suivants:

1. Dans les régions agricoles importatrices, les agriculteurs ont obtenu pour les pommes de terre et les oeufs des prix très supérieurs à ceux que font apparaître les statistiques de prix à la production des pays en cause (République fédérale, Belgique).
2. Dans les régions agricoles excédentaires, les prix obtenus par les exploitations sont en général bien inférieurs aux données de la statistique (Pays-Bas: pommes de terre et oeufs; nord de la France: animaux de boucherie).
3. Au cours de certaines campagnes, il semble que, sur des territoires assez peu étendus, des prix plus ou moins éloignés des données de la statistique agricole s'imposent pour quelques produits (les pommes de terre dans la République fédérale et en Belgique, les prix des animaux de boucherie en Alsace).
4. Lorsqu'il s'agit de produit ayant un marché strictement réglementé, les prix concordent bien sur les deux bases de calcul (céréales, betteraves sucrières).
5. Les calculs de prix effectués d'après les documents comptables peuvent parfois compléter et améliorer les données de la statistique des prix agricoles C.E.E. (céréales et lait aux Pays-Bas).

I. Relations de prix

Les aperçus suivants sur les relations de prix ne sont que partiellement comparables dans les diverses régions étudiées. On a choisi, comme grandeurs de référence, les prix pratiqués dans la Communauté économique européenne pour les produits végétaux et animaux les plus répandus : pour les produits végétaux : lait, pour les produits animaux : lait. Mais comme il n'est cultivé que peu ou pas de blé dans la région étudiée dans le Rhin inférieur et du côté néerlandais de la région de Campine/Brabant, il a fallu prendre là pour base le prix du seigle.

Le niveau des prix est sensiblement plus faible aux Pays-Bas que dans la République fédérale. Au cours des deux années, les prix du seigle à la production ont été, aux Pays-Bas, inférieurs de quelque 35 % aux prix allemands. Les prix des betteraves sucrières, fixés

par l'Etat dans ces deux pays, sont restés à une distance relativement inchangée du prix des céréales, tandis que les prix des pommes de terre ont été soumis à des fluctuations considérables, du fait de leur dépendance vis-à-vis de la situation du marché considérée. Les prix des betteraves sucrières ont été, par rapport au seigle, plus favorables dans les exploitations néerlandaises que dans les exploitations allemandes.

Tableau 4 - Relations de prix (Rhin inférieur)
(1959/60 - 1960/61)

Produits/moyens de production (1)	1959/60		1960/61	
	Pays-Bas	Allemagne	Pays-Bas	Allemagne
1. Produits végétaux				
Seigle = 100	100	100	100	100
Orge	114,4	101,0	115,0	96,0
Pommes de terre	58,5	65,8	29,1	33,9
Betteraves sucrières	26,6	19,2	20,3	16,4
2. Produits animaux				
Lait = 100	100	100	100	100
Boeufs
Veaux
Porcs	.	662,0	.	713,7
Oeufs	375,9	479,2	477,7	560,7
3. Produits animaux par rapport aux produits végétaux				
Seigle = 100	100	100	100	100
Orge	114,4	101,0	115,0	96,0
Procs
Oeufs	460,2	448,0	539,4	509,4
Lait	122,4	93,5	112,9	90,8
4. Moyens de production				
Seigle = 100	100	100	100	100
Carburant Diesel
Engrais N (2)	89,9	59,0	94,0	58,2
P ₂ O ₅ (3)	37,9	19,9	34,3	21,1
K ₂ O (4)	58,5	33,1	58,4	32,9
(1) Base de calcul: 100 kg; oeufs: 1.000 unités				
(2) Nitrate ammoniacal de chaux				
(3) Scories Thomas				
(4) Engrais potassique				

Par ailleurs, les prix des pommes de terre ont été, dans les exploitations néerlandaises, par rapport aux exploitations allemandes, encore plus défavorables que ceux du seigle. La relation de prix entre produits végétaux et animaux ne peut être appréciée que d'une manière insuffisante dans la région enquêtée, car on ne disposait pas de prix utilisables pour les animaux de boucherie. Toutefois, les prix du lait dans les exploitations néerlandaises étaient élevés par rapport aux produits végétaux. L'écart de prix entre les céréales et les oeufs n'est que légèrement plus favorable dans les exploitations hollandaises que dans les fermes allemandes. Cependant, étant donné qu'en ce qui concerne les autres facteurs du coût de l'élevage des poules aux Pays-Bas, l'écart de prix n'est pas le même que pour les céréales, la relation prix-coût des exploitations néerlandaises pour la production des oeufs est, au total, plus défavorable. Mais cela n'est vrai que pour les exploitations qui se font vis-à-vis à la frontière. Alors que les exploitations allemandes ont encore été jusqu'à présent protégées par la frontière, grâce à quoi elles ont été en mesure de vendre la majeure partie de leurs oeufs directement au consommateur ou au détaillant, les exploitations hollandaises étaient privées de débouchés régionaux.

La relation d'échange entre produits végétaux et engrais est sensiblement plus favorable dans les exploitations allemandes que dans les exploitations néerlandaises. La relation de prix entre produits végétaux et carburant Diesel n'a pu faire l'objet d'une comparaison d'après les documents disponibles, car le montant des subventions sur le carburant Diesel n'a pu être décelé exactement dans la comptabilité allemande.

Tableau 5 - Relations de prix (Campine/Brabant) (1959/60-1960/61)

Produits/moyens de production (1)	1959/60		1960/61	
	Pays-Bas	Belgique	Pays-Bas	Belgique
1. Produits végétaux				
Froment	-	100	-	100
Seigle	100	-	100	-
Orge	124,1	-	129,2	92,6
Pommes de terre	61,7	48,1	41,9	32,9
Btter.sucr.	26,-	-	22,-	-
2. Produits animaux				
Lait = 100	100	100	100	100
Boeufs	-	680,8	-	619,2
Veaux	-	214,7	-	111,0
Porcs	-	680,8	-	662,0
Oeufs	371,5	497,2	463,9	526,3
3. Produits animaux par rapport aux produits végétaux				
Froment	-	100	-	100
Seigle	100	-	100	-
Orge	124,1	-	129,2	92,6
Porcs	-	518,1	-	526,7
Oeufs	489,-	378,3	596,3	418,7
Lait	131,6	76,1	128,5	79,6
4. Moyens de production (2)				
Froment	-	100	-	100
Seigle	100	-	100	-
Carb. Diesel (3)	-	65,8	-	69,4
Engrais N (4)	93,8	62,7	101,5	64,2
P ₂ O ₅ (5)	36,9	21,6	40,9	22,4
K ₂ O (6)	60,8	-	64,8	-
<p>(1) Base de calcul 100 kg; oeufs: 1.000 unités. (2) Les données sur les aliments du bétail ne sont pas utilisables. (3) Huiles Diesel: 1 l = 0,84 kg. (4) Nitrate ammoniacal de chaux 20,5 % N. (5) Scories Thomas 14-16 % P₂O₅. (6) Engrais potassiques 40 % K₂O.</p>				

La comparaison des relations de prix dans la région enquêtée de Campine/Brabant est rendue extrêmement difficile du fait que au Brabant on dispose uniquement des prix du seigle et de l'orge, tandis que pour la Campine on n'a que les prix du froment. Il en résulte que les relations de prix ne peuvent être évaluées que grosso

.../...

modo. Il semble, d'après cela, que les exploitations néerlandaises et belges de cette région de l'enquête travaillent au total avec des relations de prix analogues. Les écarts relatifs de prix entre les produits végétaux et les engrais sont à peu près les mêmes. Toutefois, le niveau général des prix est plus faible dans les exploitations néerlandaises.

Tableau 6 - Relations de prix (Ardennes/Wifel) (1959/60-1960/61)

Produits/moyens de production (1)		1959/60		1960/61	
		Bel- gique	Alle- magne	Bel- gique	Alle- magne
1. Produits végétaux	Froment = 100	100	100	100	100
	Orge	-	95,1	-	85,1
	Pommes de terre	42,0	56,9	44,9	32,1
	Better.sucr.	-	-	-	-
2. Produits animaux	Lait = 100	100	100	100	100
	Bœufs	721,3	-	776,8	-
	Véaux	847,7	-	982,6	-
	Porcs	738,5	-	744,9	-
	Oeufs	609,2	611,6	704,3	634,3
3. Produits animaux par rapport aux produits végétaux	Froment = 100	100	100	100	100
	Orge	-	95,1	-	85,1
	Porcs	541,4	-	540,9	-
	Oeufs	446,6	505,6	511,4	500,9
	Lait	73,3	82,7	72,6	79,-
4. Moyens d'explo- tation (2)	Froment = 100	100	100	100	100
	Carb. Diesel	62,1	109,8	66,1	118,4

(1) Base de calcul: 100 kg; oeufs 1.000 unités.
(2) On ne dispose pas de données utilisables sur les engrais.

Les prix du froment obtenus dans les exploitations belges des régions ardennaises et jurassiques étaient inférieurs de 11 % environ à ceux des exploitations allemandes de l'Wifel. Les prix des pommes de terre belges sont, au cours des deux années, restés respectivement inférieurs de 42 et 45 % aux prix du froment. Dans les exploitations allemandes, les fluctuations de prix ont été sensiblement plus fortes d'une année à l'autre. Alors que pendant la campagne, les prix des pommes de terre ont atteint jusqu'à 57 % des

.../...

prix du froment, ils sont retombés à 32 % seulement pendant la campagne suivante. Ils se trouvaient ainsi à un niveau nettement plus faible que dans les exploitations belges. L'écart de prix entre produits végétaux et animaux (lait et oeufs) était, durant la campagne 1959/60, plus large encore dans les exploitations allemandes que dans les exploitations belges. Au cours de la campagne suivante, ces relations de prix se sont sensiblement rapprochées.

En ce qui concerne les engrais, il n'existe pas de données comparables dans cette région de l'enquête. Les prix du carburant Diesel ne peuvent pas être dépouillés non plus, car il a été impossible de déduire les subventions des prix allemands.

Tableau 7 - Relations de prix (Région limoneuse) (1959/60 - 1960/61)

Produits/moyens de production (1)		1959/60		1960/61	
		Belgique	France	Belgique	France
1. Produits végétaux	Froment = 100	100	100	100	100
	Orge	81,0	83,2	74,2	79,4
	Pommes de terre	50,1	-	22,8	-
	Better.sucr.	15,7	19,7	11,1	14,9
2. Produits animaux	Lait = 100	100	100	100	100
	Boeufs	766	535	685	565
	Veaux	862	912	838	987
	Porcs	781	743	626	857
	Oeufs	506	462	456	590
3. Produits animaux par rapport aux produits végétaux	Froment = 100	100	100	100	100
	Orge	81,0	83,2	74,2	79,4
	Pommes de terre	50,1	-	22,8	-
	Porcs	573,0	653	543	713
	Oeufs	371	406	396	491
	Lait	73,3	87,9	86,8	83,2
4. Moyens de production	Froment = 100	100	100	100	100
	Carburant Diesel	57,7	65,6	61,7	61,5
	Essence	198,5	309,0	220,8	253,7

(1) Base de calcul : 100 kg; oeufs 1.000 unités.

.../...

Le niveau des prix français est, surtout pour le froment, très inférieur au niveau belge. Au cours des deux campagnes 1959/60 et 1960/61, l'écart des prix était de 22 % dans les exploitations étudiées. La relation de prix entre le froment et les autres produits végétaux a été sensiblement analogue des deux côtés de la frontière, tant en 1959/60 qu'en 1960/61.

Les relations de prix au sein de la production animale se sont modifiées d'une campagne à l'autre et d'un produit à un autre. Mais, en fait, des prix relativement plus élevés ont été enregistrés sur le boeuf dans les exploitations belges, alors que ce fut sur le veau dans les exploitations françaises. L'écart de prix entre produits végétaux et produits animaux est plus large dans les exploitations françaises et, par conséquent, plus favorables pour l'agriculture que dans les exploitations belges. Cela est vrai pour les porcs et les oeufs, aussi bien que pour le lait pendant la campagne 1959/60.

Tableau 8 - Relations de prix

(Rhin supérieur)

1959/60 - 1960/61

Produits/moyens de production (1)	1959/60		1960/61		
	France	Allemagne	France	Allemagne	
1. Produits végétaux Froment = 100	100	100	100	100	
	Orge	-	-	-	
	Pommes de terre	42,3	51,-	44,9	32,8
	Betteraves sucra	16,-	-	16,9	-
2. Produits animaux Lait = 100	100	100	100	100	
	Boeufs	-	-	678	-
	Veaux	943	-	957	956
	Porcs	725	-	818	-
	Oeufs	534	529	570	596
3. Produits animaux par rapport aux produits végétaux Froment = 100	100	100	100	100	
	Orge	-	-	-	-
	Porcs	672	-	722	-
	Oeufs	495	424	503	494
	Lait	92,7	80,1	88,3	82,8
4. Moyens d'exploitation Froment = 100	100	100	100	100	
	Carburant Diesel	67,9	-	65,3	-

(1) Base de calcul : 100 kg; oeufs : 1.000 unités.

.../...

La relation de prix entre les produits végétaux et le carburant Diesel est analogue dans les deux régions étudiées. L'essence est relativement meilleur marché pour les agriculteurs belges.

Les prix du froment étaient, dans les exploitations françaises, inférieurs d'un quart aux prix allemands. La comparaison des relations de prix est faite à ce niveau différent. De même que dans les autres régions, les prix des pommes de terre ont, là encore, enregistré de larges fluctuations en Allemagne, de la première à la seconde campagne, tandis qu'en France, ils sont restés relativement stables, représentant 42 et 45 % respectivement du cours du froment.

Tableau 9 - Relations de prix

(Italie)

1959/60 - 1960/61

Produits/moyens de production (1)	1959/60			1960/61		
	Sardaigne	Plaine du Pô	Coll.	Sardaigne	Plaine du Pô	Coll.
1. Produits végétaux						
Blé tendre = 100	100	100	100	100	100	100
Pommes de terre	-	48	38	-	39	46
Betteraves sucr.	16	13	-	-	13	-
2. Produits animaux						
Lait = 100	100	100	100	100	100	100
Bovins I (2) PV (3)	651	799	811	735	798	-
Bovins II (4) PV	-	1108	823	-	1162	-
Veaux PV	855	1432	1320	884	1437	1053
3. Produits animaux par rapport aux produits végétaux						
Froment = 100	100	100	100	100	100	100
Bovins I PV	484	501	491	561	480	-
Bovins II PV	-	695	505	-	699	-
Veaux PV	636	897	800	674	865	729
Lait	74	63	61	776	60	69
4. Moyens de production (Aliments du bétail): Salaires (5)						
Froment = 100	100	100	100	100	100	100
Son	-	74	-	-	73	-
Maïs	-	79	-	-	78	-
Orge	-	94	-	-	93	-
Salaires (5)	455	-	-	519	-	-

(1) Base de calcul : 100 kg; ventes d'orge et d'oeufs insignifiantes ou nulles.

(2) Vaches de boucherie.

(3) Poids vif; dans la plaine du Pô, les prix de la viande de boucherie sont convertis en prix des animaux sur pied, rendement et abattage 55 %.

(4) Vaches reproductrices.

(5) Salaire mensuel des travailleurs agricoles, y compris la nourriture.

Etant donné que les documents comptables allemands ne contenaient pas de prix pour les animaux de boucherie, il faut aussi renoncer à comparer les relations de prix dans l'élevage. Par contre, l'écart entre les prix des produits végétaux et animaux est plus important dans les exploitations françaises que dans les exploitations allemandes.

Il ressort unanimement de toutes les comparaisons entre les relations de prix que la relation entre les prix des divers produits agricoles est différente dans toutes les régions enquêtées. Il arrive même que diverses régions d'un pays soumises à l'enquête accusent des relations de prix dissemblables. La comparaison entre les relations de prix a, d'une campagne à l'autre, également donné des résultats très différents dans la plupart des groupes d'exploitations. Les variations de prix annuelles ont été les plus sensibles sur les produits dont les prix n'ont pas été influencés par des interventions directes de l'Etat, comme par exemple les oeufs et les pommes de terre. En comparant les relations de prix par delà les frontières nationales, il est apparu que les écarts de prix entre les produits végétaux et animaux étaient les plus faibles dans les pays dont le niveau des prix des produits végétaux était élevé. Les agriculteurs des pays dont le niveau des prix des produits végétaux était faible avaient en général un écart de prix relativement important entre les produits végétaux et animaux.

II. Comparaison entre les prix tirés des documents comptables par l'enquête et les prix agricoles de la statistique.

Les statistiques officielles des prix agricoles des divers pays membres se distinguent à la fois par leur composition et par leurs données. Bien que les divers produits agricoles soient saisis à des stades différents de la commercialisation et dans des qualités dissemblables, elles sont jusqu'ici le seul moyen d'apprécier la situation des prix dans les exploitations agricoles. Afin d'établir, lors de cette comparaison, des critères uniformes pour tous les pays, on a pris pour base les documents statistiques de la Commission C.E.E., dans la mesure où ceux-ci n'accusaient pas d'écarts importants par rapport aux statistiques nationales. On a cherché, dans le tableau suivant, à déterminer dans quelle mesure les prix obtenus dans les exploitations agricoles s'écartent de la statistique des

.../...

prix agricoles correspondants. Les insuffisances et le caractère problématique de cette enquête ont déjà été indiqués en détail. On trouvera au chapitre suivant, dans les rapports des pays, des descriptions plus précises de la valeur des données de prix des divers produits.

Il existe dans la région d'enquête du Rhin inférieur d'assez grandes différences entre la statistique des prix agricoles et les prix à la production tirés de la comptabilité, surtout sur la pomme de terre et le lait aux Pays-Bas. En revanche, on constate une large conformité en ce qui concerne les prix des céréales qui, dans les exploitations néerlandaises, n'étaient inférieurs que de 4,5 % au plus aux chiffres de la statistique agricole et, dans les exploitations allemandes, de 7,7 % au maximum. Toutefois, un écart bien plus sensible apparaîtrait aux Pays-Bas si l'on utilisait comme prix de comparaison, non le chiffre publié par le Landbouw-Economisch Instituut, mais les données correspondantes de la Commission de la C.E.E. (1).

Les prix des pommes de terre s'établissaient, dans les exploitations néerlandaises, à des niveaux inférieurs de 20 à 30 % suivant les cas, aux données de la statistique agricole, alors que dans les exploitations allemandes ils dépassaient celles-ci de plus d'un tiers. Ces écarts doivent être dus en partie au fait qu'aux Pays-Bas les prix de la statistique avaient été calculés à la fois pour un niveau qualitatif plus élevé (Bintje) et aussi relativement plus près du marché (Rotterdam), alors que les exploitations d'Allemagne avaient pu vendre dans une large mesure leurs pommes de terre directement aux consommateurs.

En ce qui concerne les prix des betteraves sucrières, il y avait aux Pays-Bas une large concordance entre les deux catégories de prix. Dans la République fédérale, les exploitations étudiées ont obtenu des prix un peu plus faibles qu'il n'est indiqué dans la statistique des prix agricoles.

(1) "Bilans et Etudes", Communications sur les marchés agricoles, Commission de la C.E.E., Direction générale de l'agriculture, Série B, n° 2, mars 1962 (prix obtenus par les producteurs agricoles).

Tableau 10 - Comparaison de prix (1)

(Rhin inférieur)

1959/60 - 1960/61

		1959/60					
		Pays-Bas (2)			Allemagne		
		Statis- tique	Enquête	Diffé- rence	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence
		Prix pour 100kg monnaie nation.	Pourcen- tage	Prix pr 100kg monnaie nation.	Pour- centage		
1. Produits végétaux	Seigle	22,43(2)	22,38	- 0,2	38,50	38,62	+ 0,3
	Orge	26,82	25,60	- 4,5	36,36	39,00	+ 7,3
	Pommes de ter. Sept.-Nov.	16,65	13,09	-21,4	18,02	25,41	+41,0
	Better.sucr.	5,85	5,95	+ 1,7	8,10	7,42	- 8,4
	2. Produits animaux	Lait	20,85	27,40	+31,4	34,01	36,10
	Boeufs	158,1	-	-	182,2	-	-
	Veaux	255	-	-	313,3	-	-
	Porcs	175,5	-	-	256,2	239	- 6,7
	Oeufs, 1000 u.	104,0	103,2	- 0,8	160	173	+ 8,1

1960/61

1. Produits végétaux	Seigle	20,88	22,06	+ 5,7	36,10	38,87	+ 7,7
	Orge	25,39	25,37	- 0,1	36,00	37,30	+ 3,6
	Pommes de ter. Sopt.-Nov.	9,26	6,43	-30,6	9,60	13,17	+37,2
	Better.sucr.	4,29	4,48	+ 4,4	7,20	6,37	-11,5
	2. Produits animaux	Lait	17,83	24,91	+39,7	33,23	35,31
	Boeufs	155,2	-	-	183,8	-	-
	Veaux	255	-	-	319,0	-	- 2,5
	Porcs	175,5	-	-	258,4	252	- 2,5
	Oeufs, 1000 U.	120,8	119,3	- 1,2	180	198	+10,0

(1) Prix de la statistique = 100.-

(2) Voir page 155 une autre source d'information, la statistique de la C.R.E. accusant un prix bien trop élevé

(3) La statistique exacte des prix à la production aux Pays-Bas permettrait une meilleure comparaison. On a dû toutefois y renoncer pour des raisons d'uniformisation. Les données correspondantes néerlandaises relatives aux prix figurent à l'annexe - tableau 93.

.../...

Le prix du lait obtenu dans les exploitations néerlandaises étudiées dépasse d'environ un tiers les données de cette statistique. Il se peut que cela tienne à ce que la statistique des prix agricoles ne tient compte ni des compensations, ni des ristournes, tandis que la comptabilité indique la recette effective des exploitations.

Les prix comparés des oeufs concordent largement aux Pays-Bas, alors que les exploitations allemandes ont obtenu environ 10 % de plus que ne l'indique la statistique. Là encore, le prix plus élevé tient sans doute à ce qu'une partie des oeufs a été vendue directement aux consommateurs.

Pour ce qui est de la comparaison des prix des céréales, ce qui était vrai pour les exploitations néerlandaises du Rhin inférieur s'applique aux exploitations de Campine. En ce qui concerne également les prix des pommes de terre, ils doivent présenter le même caractère problématique dans les deux régions néerlandaises de l'enquête. En Belgique, par contre, les prix comparés du froment concordent dans une large mesure. En ce qui concerne les pommes de terre, les agriculteurs belges ont en partie obtenu plus qu'il n'était indiqué dans la statistique des prix agricoles.

Les prix du lait et des oeufs se comportent, dans les exploitations agricoles de Campine, de la même façon que dans le Rhin inférieur néerlandais. En Belgique, les exploitations étudiées obtiennent, pour le lait et les oeufs, jusqu'à 11 % de plus qu'il n'est indiqué dans la statistique des prix agricoles. Les prix des animaux de boucherie ont, au cours des deux campagnes, varié de -15 à +5 % par rapport aux données de la statistique. Les exploitations belges ont dû payer le carburant Diesel 7 % de plus que ne l'indique la statistique agricole.

Tableau 11 = Comparaison de prix (Campine/Brabant)
(1959/60 - 1960/61)

Produits ou Moyens de production	1959/60					
	Pays-Bas (3)			Belgique		
	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence
	Prix pr 100 kg monnaie nation.		Pour- cen- tage	Prix pr 100 kg monnaie nation.		Pour- cen- tage
1. Produits végétaux						
Froment	31,06	-	-	468,4	465,2	- 0,7
Seigle	22,43 ⁽²⁾	21,88	- 2,5	360	-	-
Orge	26,82	27,16	+ 1,3	370,6	-	-
Pommes de terre Sept. Nov.	16,65	13,51	-18,9	216,3	223,8	+ 3,5
Betteraves sucrières	5,85	5,68	- 2,9	88,57	-	-
2. Produits animaux						
Lait	20,85	28,8	+38,1	337,0	354	+ 5,0
Bœufs	158,1	-	-	2458	2410	- 2,0
Veaux	255	-	-	4285	4300	+ 0,4
Porcs	175,5	-	-	2299	2410	+ 4,8
Oeufs, 1000 Unités	104,0	107	+ 2,9	1530	1760	+15,0
3. Moyens de production						
Carburants :						
Diesel 100 L.	13,34	-	-	240	257	+ 7,1
Essence 100 L.	45,27	-	-	734	-	-
			1960/61			
1. Produits végétaux						
Froment	30,56	-	-	466,6	453,8	- 2,7
Seigle	20,88 ⁽²⁾	20,46	- 2,0	302	-	-
Orge	25,39	26,43	+ 4,1	339,7	-	-
Pommes de terre Sept. Nov.	9,26	8,58	- 7,3	102,8	149,3	+45,2
Betteraves sucrières	4,29	4,50	+ 4,9	62,64	-	-
2. Produits animaux						
Lait	17,83	26,3	+47,5	331,4	361	+ 8,9
Bœufs	155,2	-	-	2512	2210	-12,0
Veaux	255	-	-	4721	4010	-15,0
Porcs	173,9	-	-	2374	2390	+ 0,7
Oeufs, 1000 Unités	120,8	122	+ 1,0	1710	1900	+11,0
3. Moyens de production						
Carburants :						
Diesel 100 L.	13,08	-	-	247	265	+ 7,3
Essence 100 L.	45,77	-	-	769	-	-

(1) Prix de la statistique = 100.-

(2) Voir p. 155 une autre source d'information, la statistique de la C.E.E. accusant un prix bien trop élevé.

(3) La statistique exacte des prix à la production aux Pays-Bas permettrait une meilleure comparaison. On a dû toutefois y renoncer pour des raisons d'uniformisation. Les données correspondantes néerlandaises relatives aux prix figurent à l'annexe - tableau 93.

Tableau 12 - Comparaison de prix (1)

(Ardennes/Wifel)

(1959/60 - 1960/61)

Produits ou Moyens de production	1959/60					
	Belgique			Allemagne		
	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence
	Prix pr 100 kg monnaie nation.		Pour- cen- tage	Prix pr 100 kg monnaie nation.		Pour- cen- tage
1. Produits végétaux						
Froment	468,4	474,7	+ 1,3	44,15	43,08	2,4
Orge	370,6	-	-	36,36	40,97	+12,7
Pommes de terre Oct.-Nov.	222,1	199,2	-10,3	18,34	24,52	+33,7
2. Produits animaux						
Lait	337,0	348	+ 3,3	34,01	35,61	+ 4,7
Boeufs	2458	2510	+ 2,1	182,2	-	-
Veaux	4285	2950	-31,2	313,3	-	-
Porcs	2299	2570	+11,8	256,2	-	-
Oeufs, 1000 unités	1530	2120	+13,9	160	218	+36,3
3. Moyens de production						
Carburants :						
Diesel, 100 L.	240	248	+ 3,3	25,84	-	-
Essence, 100 L.	734	-	-	60,84	-	-
			1960/61			
1. Produits végétaux						
Froment	466,6	475,1	+ 1,8	43,98	42,34	- 3,7
Orge	339,7	-	-	36,00	36,02	+ 0,1
Pommes de terre Oct.-Nov.	108,4	213,1	+96,6	9,22	13,58	+47,3
2. Produits animaux						
Lait	331,4	345	+ 4,1	33,23	33,44	+ 0,6
Boeufs	2512	2680	+ 6,7	183,8	-	-
Veaux	4721	3390	-28,2	319,0	-	-
Porcs	2374	2570	+ 8,3	258,4	-	-
Oeufs, 1000 unités	1710	2430	+42,1	180	212	+17,8
3. Moyens de production						
Carburants :						
Diesel, 100 L.	247	264	+ 6,9	26,07	-	-
Essence, 100 L.	769	-	-	58,87	-	-

(1) Prix de la statistique = 100

De même que dans les autres régions de l'enquête, les prix des céréales provenant de la comptabilité correspondent également ici dans une large mesure à ceux de la statistique. La divergence accusée par les prix allemands de l'orge pendant la campagne 1959/60 est probablement imputable à la qualité. Les exploitations allemandes ont encore obtenu, pour leur pommes de terre, des prix sensiblement plus élevés que ceux de la statistique. Il y a lieu de penser que cela est dû, là encore, à des ventes directes au consommateur final. Dans les exploitations belges, des prix plus faibles que ne l'indique la statistique pendant la première campagne et plus élevés au cours de la seconde ont été obtenus. Il paraît remarquable de constater que les pommes de terre ont, pendant la campagne 1960/61, rapporté aux exploitants belges près de 100 % de plus que ne l'indique la statistique.

Les prix comparés du lait concordent dans une large mesure bien qu'ils n'aient pas été calculés sur la même base. Les recettes afférentes aux boeufs et aux porcs atteignent manifestement jusqu'à 12 % de plus qu'il n'apparaît dans la statistique agricole. Les documents de base ne permettent pas de dire à quoi tient l'écart sensible accusé par les prix des veaux de boucherie. Les prix des œufs obtenus par les exploitations dans les deux pays dépassent sensiblement les données de la statistique, ce qui est évidemment imputable aux ventes directes faites au consommateur final.

Tableau 13 - Comparaison de prix (1)
(Région limoneuse)
1959/60 - 1960/61

	1959/60					
	Belgique			France		
	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence
	Prix pour 100 kg monnaie nationale		Pour- cen- tage	Prix pour 100 kg monnaie nationale		Pour- cen- tage
1. Produits végétaux						
Froment	468,4	480,2	+ 2,5	36,80	37,67	+ 2,4
Orge	370,6	388,9	+ 4,9	31,37	31,33	- 0,1
Pommes de terre						
Oct. Nov.	222,1	240,6	+ 8,3	35,00	-	-
Betteraves sucr.	88,57	75,3	- 15,0	7,67	7,43	- 3,1
2. Produits animaux						
Lait	337,0	352	+ 4,5	35,00	33,1(2)	- 5,4
Boeufs	2.548	2.700	+ 9,8	225,6	177	- 21,5
Veaux (3)	4.285	3.030	- 29,3	326	302	- 7,4
Porcs	2.299	2.750	+ 19,6	243	246	+ 1,2
Oeufs, 1.000 Un.	1.530	1.780	+ 16,3	183,9	153	- 16,8
3. Moyens de production						
Carburants :						
Diesel, 100 L.	240	233	- 2,9	24,2	20,8	- 14,0
Essence, 100 L.	734	696	- 5,2	57,8	85,0	+ 47,1
1960/61						
1. Produits végétaux						
Froment	466,6	482,8	+ 3,5	37,81	37,88	+ 0,2
Orge	339,7	353,2	+ 5,4	31,00	30,09	- 2,9
Pommes de terre						
Oct. Nov.	108,4	110,3	+ 17,5	23,00	-	-
Betteraves sucr.	62,64	53,4	- 14,8	6,63	5,64	- 14,9
2. Produits animaux						
Lait	331,4	419	+ 26,4	-	31,5(2)	-
Boeufs	2.512	2.870	+ 14,3	226,2	178	- 21,3
Veaux (3)	4.721	3.510	- 25,7	340	311	- 8,5
Porcs	2.374	2.620	+ 10,4	272	270	- 0,7
Oeufs, 1.000 Un.	1.710	1.910	+ 11,7	197,7	186	- 5,9
3. Moyens de production						
Carburants :						
Diesel, 100 L.	247	250	+ 1,2	23,70	19,6	- 17,3
Essence, 100 L.	769	778	+ 1,2	57,50	70,2	+ 22,1

(1) Prix de la statistique = 100.-

(2) (V)... 1 l. = 1,03 kg.

(3) Les prix relevés dans la Campine et dans les Ardennes sont supérieurs aux prix indiqués ici, du fait que l'on produit dans ces régions des veaux de boucherie de meilleure qualité.

Les prix des céréales concordent également encore ici dans les diverses enquêtes. En revanche, les prix des betteraves sucrières obtenus par les exploitations ont, dans les deux régions enquêtées, atteint jusqu'à 15 % de moins que ne l'indique la statistique des prix agricoles.

Les prix du lait des exploitations enquêtées dépassent, en Belgique les données de la statistique agricole, surtout pendant l'exercice 1960/61. Ils ont, par contre, été inférieurs aux prix de la statistique dans les exploitations françaises. En ce qui concerne les prix des animaux de boucherie dans la région belge de limon, il en va de même que dans les Ardennes. En revanche, les exploitations françaises obtiennent dans l'ensemble des prix sensiblement inférieurs à ceux qui sont cotés à la Villette. Il en est ainsi avant tout des bovins.

Les prix des oeufs obtenus par les exploitations ont été, en Belgique, nettement supérieurs aux cours de Kruishoutem. Par contre, les entreprises françaises ont encaissé jusqu'à 17 % de moins qu'il n'a été payé aux Halles de Paris.

Les prix comparés du carburant Diesel et de l'essence ne concordent pas du tout en France. Alors que les exploitations payaient l'huile Diesel un prix inférieur à celui de la statistique, l'essence leur coûtait jusqu'à 47 % de plus. En Belgique, les prix comparés du carburant Diesel et de l'essence concordent dans une large mesure.

.../...

Tableau 14 - Comparaison de prix (1)

(Rhin supérieur)

1959/60 - 1960/61

Produits ou Moyens de production	1959/60					
	France			Allemagne		
	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence	Statis- tique	Enquête	Diffé- rence
	Prix pr monnaie	100 kg nation.	Pour- cen- tage	Prix pr monnaie	100 kg nation.	Pour- cen- tage
1. Produits végétaux						
Froment	36,80	39,59	+ 7,6	44,15	43,20	- 2,2
Orge	31,37	-	-	36,36	-	-
Pommes de terre						
Oct. - Nov.	35,00	16,75	- 52,1	18,34	22,02	+ 20,1
Betteraves sucr.	7,67	6,34	- 17,3	8,10	-	-
2. Produits animaux						
Lait	35,00	36,7(2)	+ 4,9	34,01	34,6	+ 1,7
Boeufs	225,6	-	-	182,2	-	-
Veaux	326	346(4)	+ 6,1	313,3	-	-
Porcs	243	266	+ 9,5	256,2	-	-
Oeufs, 1.000 Un.	183,9	196	+ 6,6	160	183	+ 14,4
3. Moyens d'exploita- tion						
Carburants :						
Diesel, 100 L.	24,2	22,6	- 6,6	25,8	-	-
Essence, 100 L.	57,8	-	-	60,8	-	-

1960/61

1. Produits végétaux						
Froment	37,81	39,77	+ 5,2	43,98	41,53	- 5,6
Orge	31,00	-	-	36,00	-	-
Pommes de terre						
Oct.-Nov.	23,00	17,87	- 22,3	9,22	13,64	+ 47,9
Better. sucr.	6,63	6,71	+ 1,2	7,20	-	-
2. Produits animaux						
Lait	-	35,1(2)	-	33,23	34,4	+ 3,5
Boeufs	226,2	238(3)	+ 5,2	183,8	-	-
Veaux	340	336(4)	- 1,2	319,0	329	+ 3,1
Porcs	272	287(5)	+ 5,5	258,4	-	-
Oeufs 1000 Un.	197,7	200	+ 1,2	180	205	+ 13,9
3. Moyens d'exploit.						
Carburants:						
Diesel 100 L	23,7	21,8	- 8,0	26,1	-	-
Essence 100 L	57,5	-	-	58,9	-	-

(1) Prix de la statistique = 100

(2) 1 l. = 1,03 kg

(3) Poids de la viande = 55 % du poids de la bête sur pied

(4) Poids de la viande = 60 % du poids vif

(5) Poids de la viande = 80 % du poids vif

Les prix du froment ont, dans les exploitations étudiées dans les deux régions, varié autour des données de la statistique. En ce qui concerne les pommes de terre, on constate là encore des différences considérables. En effet, tandis que les exploitations allemandes obtenaient jusqu'à 50 % de plus qu'il n'est indiqué dans la statistique, les agriculteurs alsaciens encaissaient jusqu'à 52 % de moins qu'il n'était coté aux Halles de Paris.

Les prix du lait obtenus par les exploitations se tiennent, dans les deux régions, légèrement au-dessus des données de la statistique. Il en est de même des prix des animaux de boucherie. Les prix des oeufs encaissés en Alsace ont correspondu pour une large part aux cours cotés à Paris, mais les agriculteurs badois - vendant directement aux consommateurs - ont encore obtenu des prix très supérieurs à ceux qu'indique la statistique allemande.

Tableau 15 - Comparaison de prix (1)
(Italie : Plaine du Pô et Collines)
1959/60 - 1960/61

Produits	1959/60				
	Plaine du Pô			Collines	
	Statistique	Enquête	Diffé- rence	Enquête	Diffé- rence
		100 kg en Lit.	Pourcen- tage	100 kg. en Lit.	Pouren- tage
1. Produits végétaux					
Blé tendre	6.732	6.594	- 2,0	6.931	+ 3,0
Pommes de terre Mai-Août	3.431	3.141	- 8,5	-	-
Septembre	2.640	-	-	-	-
Novembre	2.900	-	-	2.650	- 8,6
Betteraves sucrières	790	834	+ 5,6	-	-
2. Produits animaux					
Lait (2)	5.534	4.130	- 25,4	4.200	- 24,1
Boeufs I, PV (3)	27.302	33.000	+ 20,9	34.100	+ 24,9
Boeufs II, PV	38.803	45.800	+ 13,0	35.000	- 9,8
Veaux PV	51.647	59.200	+ 14,6	55.400	+ 7,3
		1960/61			
1. Produits végétaux					
Blé tendre	6.233	6.688	+ 7,3	6.578	+ 5,5
Pommes de terre Mai-Août	3.005	2.636	- 12,3	-	-
Septembre	2.950	-	-	3.000	+ 1,7
Novembre	2.960	-	-	-	-
Betteraves sucrières	797	883	+ 10,8	-	-
2. Produits animaux					
Lait (2)	5.534	4.030	- 27,2	4.560	- 17,6
Boeufs I, PV (3)	26.133	32.100	+ 22,8	-	-
Boeufs II, PV	36.991	46.800	+ 26,8	-	-
Veaux PV	51.174	57.800	+ 12,9	48.000	- 17,0
(1) Prix de la statistique = 100					
(2) Prix de la statistique pour le lait destiné à la consommation, prix résultant de l'enquête sur le lait destiné à des fins industrielles					
(3) PV = poids vif					

Tableau 16 - Comparaison de prix (1) (Italie/Sardaigne)
1959/60-1960/61

Produits	1959/60			1960/61		
	Statistique	Enquête	Différence	Statistique	Enquête	Différence
	100 kg en Lit.		Pourcentage	100 kg en Lit.		Pourcentage
1. Produits végétaux						
Blé dur	8.550 (2)	7.195	- 15,8	8.550 (2)	7.852	- 8,2
Blé tendre	6.260	6.379	+ 1,9	6.805	6.200	- 8,9
Better. suc.	790	1.008	+ 27,6	797	-	-
2. Produits animaux						
Lait	5.534	4.749	- 14,2	5.534	4.732	- 14,5
Boeufs I, PV (3)	26.471	30.900	+ 16,7	27.267	34.800	+ 27,6
Veaux PV	49.874	40.522	- 18,6	51.647	41.807	- 19,1
(1) Prix de la statistique = 100.						
(2) Prix fixe de l'Etat pour les files italiennes.						
(3) PV = Poids vif.						

Dans les groupes étudiés d'entreprises italiennes de la Plaine du Pô et de la région des Collines, les prix des céréales et des betteraves sucrières concordent dans une large mesure avec ceux de la statistique des prix agricoles. En revanche, il y a des écarts sensibles en Sardaigne. Les différences entre les prix comparés des pommes de terre sont minimes, en particulier si l'on considère les écarts correspondants, accusés dans d'autres pays. Le faible niveau des prix de la statistique dans la Plaine du Pô doit être, là encore, imputé au fait que les pommes de terre hâtives n'ont pu y être écoulées que par l'intermédiaire du commerce de gros.

Les prix des produits animaux diffèrent sensiblement des données de la statistique agricole. Dans la Plaine du F^o et la région des Collines, les exploitations ont obtenu pour le lait un quart de moins environ que le prix de la statistique, et, en Sardaigne, 14 % de moins; en revanche, jusqu'à 25 % de plus pour les animaux de boucherie.

III. Exposé des résultats dans les régions enquêtées

1. Rhin inférieur

a) Description de la région étudiée

aa) Conditions naturelles de production

Pays-Bas (1) :

Les 14 et 17 exploitations examinées se trouvent dans la partie nord de la province du Limbourg. Le centre de comptabilité dont dépendent ces exploitations est le Landbouw-Economisch Instituut.

Les températures et les précipitations atmosphériques n'accusent pas de différences sensibles à l'intérieur des Pays-Bas. La température quotidienne moyenne varie à Gemert (au nord du Limbourg) entre 2°,3 c. (en janvier) et 19°,7 (en juillet). Les chiffres correspondants pour l'ensemble des Pays-Bas sont de 2°,2 et 18°,6 c. Il tombe à Gemert 39 mm. de pluie en mars et 70 mm. en août. En moyenne, les chutes de pluie atteignent de 38 à 75 mm. par mois aux Pays-Bas.

La région étudiée n'est guère plus élevée que le niveau de la mer. Le paysage est caractérisé par, ici et là, un relief faiblement vallonné et il est traversé par plusieurs petits cours d'eau. Abstraction faite des dépressions où coulent des ruisseaux, le sol se compose de terrain sablonneux, moyennement fertile et sensible à la sécheresse. Aussi, au cours de l'été si sec de 1959, les récoltes ont-elles subies de graves dommages.

(1) Traduction résumée du rapport des experts.

Allemagne

Dans la partie allemande de la région enquêtée n° 1 du Rhin inférieur, 13 exploitations tenant une comptabilité et dépendant du centre comptable agricole de Bonn, succursales de Clèves, ont été incluses dans l'étude sur les prix. Les cercles de Clèves et de Geldern se trouvent en partie sur la rive gauche du Rhin, entourés d'une ceinture de prairies de quelque 20 à 30 km de large sur 40 km de long.

Un climat relativement doux, des chutes de pluie suffisantes - dont le quart au cours de la période de végétation de mai à juillet - et quelque 70 jours seulement de gelées créent des conditions climatiques favorables.

Tableau 17 - Conditions naturelles de production dans la région du Bas-Rhin (Allemagne)

Altitude au-dessus du N.M. (m)	30 - 50
Température moyenne de l'année (°C.)	9,1
Précipitations annuelles (mm)	760
Nature du sol	argileux
Relief	Plat

Des terres fertiles, grises et brunes, en partie calcaires, permettent de s'y adonner à la plupart des cultures. Il existe toutefois un grave danger du fait de l'eau du sous-sol qui, dans maintes régions, ne permet d'avoir que des herbages.

bb). L'organisation prédominante dans les exploitations

Pays-Bas

Les exploitations organisées à des fins multiples prédominent dans la région étudiée. Elles cultivent des céréales fourragères, des pommes de terre, des betteraves sucrières et fourragères. Ce que produit le sol est en grande partie consommé à l'intérieur de l'exploitation. Le cheptel se compose de bovins, de porcs et de volailles. Les porcs et les volailles contribuent dans une très

.../...

large mesure au revenu de l'exploitation. Dans nombre d'exploitations secondaires du nord du Limbourg, le jardinage est une source de revenu supplémentaire très appréciable. On y trouve avant tout les asperges, les concombres, les pommes et les baies. En ce qui concerne les exploitations comprises dans cette enquête le jardinage n'a que peu ou pas d'importance.

Les exploitations de 5 à 20 ha de superficie agricole utile ouvrent, dans cette région, 73 % de la superficie totale cultivée par les exploitations de plus de 1 ha. Seules ont été retenues aux fins de l'enquête les exploitations dont les propriétaires s'adonnent principalement à l'agriculture. En moyenne, la superficie agricole utile des exploitations enquêtées est de 9 ha dans le Limbourg du nord.

Tableau 18 - Part des prairies et densité du bétail dans les exploitations néerlandaises étudiées

	Limbourg du Nord
Part en pourcentage, des prairies dans la superficie agricole utile	39
Vaches laitières par 100 ha de superficie agricole utile	55
Porcs à l'engrais par 100 ha de superficie agricole utile	338
Poules pondeuses par 100 ha de superficie agricole utile	3.949

Ce sont presque toutes des exploitations familiales. La traction est encore généralement assurée par des chevaux. Nombre de travaux sont effectués par des entrepreneurs de travaux à façon et des coopératives de machines agricoles. Le système de l'achat en commun de grosses machines agricoles par plusieurs agriculteurs est généralement répandu.

Allemagne

Dans le district de Düsseldorf, dont les deux cercles font partie, le pourcentage des superficies agricoles affermées, soit près de 40 %, est relativement élevé. Il en est de même de celui des terres arables dans la région étudiée, soit de 55 à 65 %. En règle générale, l'agriculture exige des améliorations foncières. Sont

.../...

cultivés avant tout les pommes de terre, les betteraves fourragères et le seigle. En ce qui concerne le cheptel, ce sont les bovins qui occupent la première place. L'élevage des poules (600 à 700 unités par 100 ha S.A.U.) est d'une ampleur exceptionnelle en Allemagne.

cc) Conditions d'achat et de vente

Pays-Bas

Dans le Limbourg du Nord, 18 % environ des personnes actives sont occupées dans l'agriculture. La zone considérée a, par conséquent encore un caractère agricole relativement très marqué. La densité de la population est de 229 habitants au km² dans le Limbourg du Nord (moyenne du pays 356).

Allemagne

A elle seule, la densité de la population (Geldern: 197 habitants, Clèves: 157 au km²) indique que, là également, il s'agit d'une région dont la structure économique est avant tout agricole. Dans le cercle voisin limitrophe, situé au sud, la densité de la population s'élève déjà à 550 habitants au km². En 1949, le pourcentage des personnes actives occupées dans l'agriculture était de 20 à 30 %. Une partie de la main-d'oeuvre agricole a changé de métier au cours des dernières années. La zone industrielle limitrophe, au sud, sur le Rhin et la Ruhr, consitue un débouché de premier ordre pour les produits agricoles.

b) Comparabilité des exploitations enquêtées

Les zones étudiées des deux côtés de la frontière sont comparables. Les exploitations examinées dans le Rhin inférieur sont, en moyenne, plus grandes à concurrence de 4,4 ha S.A.U. La part des terres arables, soit environ 70 %, y est un peu plus importante que dans les exploitations néerlandaises. Toutefois, le cheptel n'est pas, par exploitation, plus abondant dans les exploitations allemandes. Le rendement des récoltes est du même ordre de grandeur dans les deux groupes d'exploitations. Comme les exploitations néerlandaises élèvent beaucoup plus de porcs et de poules, leur revenu brut est proportionnellement plus élevé. Les groupes d'exploitations confrontés ne sont par conséquent que relativement comparables.

.../...

Tableau 19 - Données d'ensemble (1) par exploitation
(Bas-Rhin inférieur) 1960/61

Données de comparaison	Unité	Pays-Bas	Allemagne
Exploitation	nombre	14	13
Importance des exploitations	ha S.A.U.	9,4 (14)	13,8 (13)
Répartition du sol			
Terres arables	% de la S.A.U.	56,1 (14)	69,4 (13)
Prairies	% de la S.A.U.	42,2 (14)	29,1 (13)
Forêts	ha	-	-
Nombre de parcelles (2)	U.	.	7 (11)
Cheptel			
Bovins au total	n.t. (3)	10,0 (14)	10,7 (13)
dont vaches à lait	n.t.	5,7 (14)	6,0 (13)
Porcs	n.t.	10,1 (14)	4,5 (13)
Poules	u.	404,5 (13)	164,4 (7)
Main-d'oeuvre			
Main-d'oeuvre totale	n.p.o.(4)ha S.A.U.	19,5 (14)	17,1 (13)
Main-d'oeuvre familiale	n.p.o.	1,7 (14)	2,0 (13)
Ouvriers agricoles	n.p.o.	0,3 (1)	0,3 (12)
Rendement des exploitations			
Rendement du seigle	qu/ha	31,6 (14)	31,3 (13)
Rendement des pommes de terre	qu/ha	223,0 (14)	189,2 (13)
Rendement du lait par vache et par an	kg	3635 (14)	4216 (13)
Rendement de la ponte par poule et par an	unité	219 (13)	174 (6)
Rendement brut par ha S.A.U. (5)	fl. h. ou DM	4498 (14)	2932 (13)

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises

(2) Ces renseignements ont été relevés en Allemagne à titre complémentaire.

(3) n.t. = nombre de têtes.

(4) n.p.o. nombre de personnes occupées.

(5) Conformément aux définitions nationales respectives.

c) Situation des prix

aa) Produits agricoles

Céréales

Le nombre d'exploitations qui vendent des céréales est réduit. Il n'a guère été cultivé de froment et il n'en a pas été fourni non plus au marché. Les exploitations néerlandaises reçoivent une subvention ("graantoeslag") lorsqu'elles s'adonnent à des cultures fourragères sur des terres légères. Il s'agit là d'une subvention à la superficie, qui a été modifiée d'année en année. Au cours de la campagne 1959/60, il a été accordé 210 fl.h./ha et, en 1960/61, 150 fl.h./ha. On ne dispose pas de renseignements complémentaires sur la qualité des céréales et sur les acheteurs dans les deux régions du Rhin inférieur.

Tableau 20 - Prix des céréales (Rhin inférieur)
(1959/60 - 1960/61)

Monnaie nationale (fl.h. - DM)

Pays et année	Seigle		Orge	
	Vente en qu. (1)	Recettes par qu. (2)	Vente en qu. (1)	Recettes par qu. (2)
Pays-Bas 1959/60	230 (6)	<u>22,38</u> 22,00-22,90	13 (1)	<u>25,60</u>
1960/61	374 (9)	<u>22,06</u> 21,00-26,10	233 (5)	<u>25,37</u> 20,80-26,00
Allemagne 1959/60	72 (3)	<u>38,62</u> 35,92-40,86	30 (1)	<u>39,00</u>
1960/61	54 (4)	<u>38,87</u> 37,29-40,00	34 (2)	<u>37,30</u> 35,92-37,50

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.

.../...

Pommes de terre

Les ventes n'étaient pas indiquées par mois dans le bilan des exploitations allemandes. On ne disposait plus, aux fins de cette enquête, des relevés mensuels, les documents de base ayant déjà été retournés aux entreprises. C'est pourquoi on a pris, pour la comparaison, les quantités vendues pendant la campagne, car, d'après les informations postérieures, les pommes de terre avaient été vendues en majeure partie durant l'automne.

Tableau 21 - Prix des pommes de terre, septembre-novembre
(Rhin inférieur)
(1959/60 - 1960/61)

Monnaie nationale (Fl.h. - DM)

Pays et année	Vente (1) en qu.	Recette (2) par qu.
Pays-Bas		
1959/60	460 (12)	<u>13,09</u> 8,00-15,00
1960/61	586 (12)	<u>6,43</u> 4,25- 8,00
Allemagne (3)		
1959/60	834 (10)	<u>25,41</u> 22,11-30,35
1960/61	1.639 (13)	<u>13,17</u> 10,49-16,03
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations. (3) En Allemagne, seules les ventes annuelles totales étaient indiquées)		

Aux Pays-Bas, il s'agit de prix à la ferme, l'acheteur a fourni les sacs. Il a été impossible d'obtenir des renseignements complémentaires sur les ventes allemandes de pommes de terre. Aucune précision, de part ni d'autre, en ce qui concerne la qualité.

Betteraves sucrières

Aux Pays-Bas, les prix des betteraves sucrières s'entendent "partir du lieu d'expédition", auquel l'agriculteur transporte les betteraves. Il ne touche pas d'indemnité de transport, à moins qu'il ne les amène lui-même à l'usine. L'indemnité n'est pas comprise dans le prix.

Les exploitations enquêtées de la République fédérale ont été remboursées des frais de transport à concurrence d'environ 90 %. Il n'a pas été tenu compte dans le prix des frais d'expédition - quelque 0,90 DM/qu. Quelques entreprises allemandes ont obtenu des pulpes gratuites à concurrence de 3 % de la quantité de betteraves sucrières livrées. Des pulpes non séchées ont été cédées à raison de 5 DM par quintal. On ne dispose pas, aux Pays-Bas, d'indications concernant les retrocessions de pulpe.

Tableau 22 - Prix des betteraves sucrières (Rhin inférieur)
(1959/60 - 1960/61)

Monnaie nationale (fl.h. - DM)

Pays et année	Vente (1) en qu.	Teneur en sucre (1) (2)	Recette (2) par qu.
Pays-Bas 1959/60	2.092 (14)	$\frac{16,7}{13,7-18,3}$ (12)	$\frac{5,95}{5,10-6,40}$
1960/61	3.923 (11)	$\frac{15,2}{14,4-17,3}$ (8)	$\frac{4,48}{4,10-4,90}$
Allemagne (3) 1959/60	1.106 (11)	$\frac{16,3}{14,8-18,4}$ (3)	$\frac{7,42}{6,13-8,96}$
1960/61	3.614 (10)	$\frac{14,9}{14,2-15,1}$ (4)	$\frac{5,37}{5,84-6,97}$

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) Moyennes pondérées sculignées; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.

(3) Il n'est pas tenu compte dans le prix des frais d'expédition ou des indemnités de transport. Ces frais ont atteint, dans 3 entreprises, de 0,71 à 1,07 DM/qu. sur lesquels plus de 90 % ont été remboursés.

(4) Une prime de livraison anticipée de 47,25 DM a été versée à cette exploitation (44,04 Dpf/qu.)

Lait

C'est le prix effectivement payé au cours d'une campagne qui a été enregistré comme prix du lait. C'est pourquoi, en ce qui concerne les exploitations néerlandaises, les trois ristournes - laiteries, fonds laitier, supplément de garantie - ont été incluses dans le prix à la fin de la campagne. Dans le Limbourg, ces ristournes se sont élevées à 4,0 cts/kg de lait (1959/60) et à 3,2 cts/kg (1960/61).

Le sixième environ en a été constitué par la ristourne des laiteries. Toutefois, les cinq-sixièmes restants ne représentent pas une subvention proprement dite, le fonds laitier étant alimenté également par des contributions de l'agriculture. C'est la laiterie qui supporte les frais de transport.

Dans les exploitations de la République fédérale, les frais de transport ont été déduits du prix du lait. Les prix indiqués dans les relevés comportent la majoration attribuée pour la qualité et les subventions. Il en est de même de la contribution faite au niveau national au fonds d'encouragement à la production du lait et de prélèvements analogues. Les frais de transport figurent dans la comptabilité pour 1 à 1,5 Dpf/kg.

Tableau 23 - Prix du lait (Rhin inférieur)
(1959/60 - 1960/61)

Monnaie nationale (ct: Pf)

Pays et année	vente (1) en kg	Teneur en matière grasse (1)(2) en %	Recette (2) par kg
Pays-Bas 1959/60	288.852 (17)	<u>3,67</u> (17) 3,47-4,05	<u>27,40</u> 25,36-31,21
	1960/61	273.045 (14)	<u>3,70</u> (14) 3,42-3,93
Allemagne (3) 1959/60	353.888 (13)	<u>3,95</u> (14) 3,62-4,24	<u>36,10</u> 32,47-38,39
	1960/61	365.782 (13)	<u>4,06</u> (14) 3,83-4,24

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) Moyenne pondérée, soulignée; ligne suivante montants minima et maxima des moyennes d'exploitations.

(3) Le prix par kg de lait a été calculé comme suit: les subventions de la Confédération (Bund) et du Land, ainsi que la majoration pour la qualité ont été ajoutées au produit fourni par le lait, et les frais de transport, ainsi que la contribution au "fonds d'encouragement à la production du lait", en ont été déduits.

Aux Pays-Bas, la teneur en matières grasses était indiquée pour toutes les exploitations, alors que dans la République fédérale, elle ne l'était que pour quatre entreprises.

Animaux de boucherie

Les prix des animaux de boucherie ne sont pas comparables dans la région étudiée du Rhin inférieur, du fait que seule la recette par tête, mais non le poids des bêtes, a été enregistrée dans la comptabilité. Une exception est constituée par les porcs à l'engrais, dans les exploitations allemandes, car les données de poids sont indiquées.

Tableau 24 - Prix des bovins et des veaux de boucherie (1)
Rhin inférieur
(1959/60-1960/61)

Monnaie nationale (fl.h. - DM)

	Bovins		Veaux	
	Animaux vendus (2)	Recette par tête (3)	Animaux vendus (2)	Recette par tête (3)
Pays-Bas				
1959/60	26 (8)	<u>928</u> 710-1.246	37 (13)	<u>150</u> 103-195
1960/61	23 (12)	<u>904</u> 772-1.220	56 (14)	<u>142</u> 101-189
Allemagne				
1959/60	65 (12)	<u>824</u> 540-1.160	25 (7)	<u>213</u> 120-305
1960/61	46 (11)	<u>894</u> 480-1.180	30 (11)	<u>200</u> 98-284

(1) Aucune donnée de poids indiquée.

(2) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(3) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.

Tableau 25 - Prix des porcs à l'engrais (Rhén inférieure)
(1959/60-1960/61)

Monnaie nationale (fl.h. - DM)

Pays et année	Animaux vendus (1)		Poids vif moyen en kg	Recette (2)	
	Total	avec in- dication de poids		par tête	par kg
Pays-Bas					
1959/60	1.247(15)	-	-	<u>163</u> 144-193	-
1960/61	1.660(13)	-	-	<u>164</u> 147-227	-
Allemagne					
1959/60	439(13)	135(4)	<u>116</u> 103-130	<u>273</u> 249-327	<u>2,39</u> 2,32-2,48
1960/61	477(13)	146(4)	<u>108</u> 106-109	<u>278</u> 256-356	<u>2,52</u> 2,43-2,59

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.
(2) Moyenne pondérée soulignée, ligne suivante, montant minima et maxima des moyennes des exploitations

Oeufs

La production d'oeufs est, aux Pays-Bas, environ trois fois plus élevée par exploitation que dans la République fédérale. En outre, presque toutes les exploitations néerlandaises comptaient plus de 50 poules pondeuses, alors que la moitié seulement des entreprises allemandes en avaient autant. Par ailleurs, le prix des oeufs néerlandais est encore très inférieur à celui des oeufs allemands, déduction faite de la subvention de 3 Dpf par unité en Allemagne. Il est vrai que les documents de base ne permettent pas de savoir si les exploitations allemandes ont touché cette subvention. Il est cependant permis de l'admettre lorsqu'on sait qu'il a été vendu 30.000 oeufs par entreprise.

Quant aux acheteurs, la comptabilité des deux pays n'en dit mot. D'après l'expert néerlandais, aux Pays-Bas, ce sont principalement des coopératives. Il n'est guère vendu d'oeufs au consommateur final. En Allemagne, par contre, la part des transactions directes avec les consommateurs doit être relativement importante.

.../...

Tableau 26 - Prix des oeufs (Rhin inférieur)
(1959/60 - 1960/61)

Monnaie nationale (ct: Pf)

Pays et année	Vente (1) par unité	Recette (2) par unité
Pays-Bas		
1959/60	1.302.312 (16)	$\frac{10,32}{9,98-10,91}$
1960/61	1.122.298 (13)	$\frac{11,93}{11,09-12,56}$
Allemagne		
1959/60	175.386 (7)	$\frac{17,25}{16,69-18,20}$
1960/61	216.609 (7)	$\frac{19,81}{17,15-24,80}$
<p>(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises; seules sont retenues les exploitations ayant plus de 50 poules pondeuses.</p> <p>(2) Moyenne pondérée soulignée, ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.</p>		

bb) Moyens d'exploitation agricole

Carburants

Aux Pays-Bas, deux exploitations seulement ont acheté de faibles quantités de carburant Diesel, qu'elles ont payé de 12,5 à 15,5 cts/l. en moyenne, 14 cts/l. environ. Il n'est pas accordé de réductions.

En Allemagne, le prix payé par les exploitations a varié entre 46 et 50 Dpf/kg. Toutefois, après la fin de chaque année civile, on peut demander à l'Etat une ristourne, qui abaisse de quelque 20 Dpf par kg le prix du Diesel. Il est impossible d'en calculer le prix effectif d'après la comptabilité. Ce qui s'y oppose c'est à la fois le fait que l'achat, le règlement final et la ristourne sont décalés dans le temps et aussi l'absence fréquente de données sur les quantités.

.../...

Engrais commerciaux

Ni les prix néerlandais, ni les prix allemands des engrais commerciaux ne tiennent compte des ristournes des coopératives. Comme ces ristournes sont généralement octroyées en fin d'année pour l'ensemble des transactions effectuées au cours de la campagne, il est impossible de procéder, dans la comptabilité, à une répartition par produits ou moyens de production. Les subventions de 14 % (1959/60) et de 12 % (1960/61) accordées en Allemagne sur le prix brut sont versées au service fiduciaire des fabriques d'engrais. Aussi, seuls les prix réduits figurent-ils dans la comptabilité. Dans les deux zones considérées, quelque 70 % seulement des achats d'engrais sont bien spécifiés du point de vue qualité.

Aliments du bétail

L'absence de base qualitative d'appréciation ne permet pas de comparer les prix des aliments du bétail. Une confrontation des dépenses affectées à ces derniers montre nettement que les exploitations néerlandaises s'attachent davantage à élever le niveau de leur économie animale.

	<u>1959/60</u>	<u>1960/61</u>
Pays-Bas fl.h./ha	1.731	1.870
Allemagne R.F.: DM/ha	758	686

Tableau 27 - Prix des engrais (Phin inférieur)

1959/60 1960/61

Monnaie nationale (fl.h. : DM)

	Engrais azotés		Engrais phosphatés		Engrais potassiques	
	Nitrate ammoniacal de chaux 20,5 % E.A.		Scories Thomas 14-16 % P ₂ O ₅		Sel de potasse 40 % K ₂ O	
	Quantité (1) en qu.	Prix (2) au qu.	Quantité (1) en qu.	Prix (2) au qu.	Quantité (1) en qu.	Prix (2) au qu.
Pays-Bas						
1959/60	574 (17)	<u>20,12</u> 19,00 - 20,90	351 (15)	<u>8,48</u> 7,47 - 9,48	299 (16)	<u>13,09</u> 12,40-13,60
1960/61	405 (14)	<u>20,73</u> 19,70 - 21,60	117 (5)	<u>7,57</u> 7,13 - 8,45	121 (7)	<u>12,88</u> 12,40-13,20
Allemagne (3)						
1959/60	254 (7)	<u>22,78</u> 21,78 - 24,56	523 (13)	<u>7,69</u> 6,20 - 10,83	428 (12)	<u>12,79</u> 12,04-14,71
1960/61	267 (7)	<u>22,64</u> 20,88 - 25,82	577 (12)	<u>8,20</u> 6,60 - 13,17	442 (11)	<u>12,79</u> 11,20-14,20

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée : ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.

(3) En Allemagne, aucun engrais ne figure avec sa teneur en éléments fertilisants.

- 57 -

8309/VI/63-P

Salaires

Les salaires ne sont pas indiqués dans les questionnaires néerlandais parce qu'on n'a pour ainsi dire pas eu recours à de la main-d'oeuvre autre que familiale. Dans la région allemande du Bas-Rhin, trois exploitations ont, au cours des deux campagnes, fait appel à de la main-d'oeuvre auxiliaire, qui a été payée 1,40 DM (1959/60) et 1,55 DM (1960/61) de l'heure. Le montant des cotisations sociales figurant dans la comptabilité était sans rapport avec celui des salaires journaliers payés.

Travaux à façon

La plupart des exploitations travaillent avec des entrepreneurs de travaux à façon - principalement pour les moissonneuses-batteuses et les batteuses. On a trouvé également des indications sur les travaux afférents aux betteraves sucrières et à la fumure des terres. Mais les données relatives aux superficies ou aux quantités faisaient presque toujours défaut. Il est par conséquent impossible de comparer les prix qui ont été trouvés.

2. Campine - Brabant

- a) Description de la zone étudiée
- aa) Conditions naturelles de production

Pays-Bas

Les exploitations examinées se trouvent dans la partie centrale du Brabant du Nord. Les conditions naturelles de production correspondent dans une large mesure à celles des entreprises néerlandaises du Limbourg (zone d'enquête du Rhin inférieur).

Belgique

C'est une région aux terres sablonneuses et en général peu argileuses, perméables à l'air et à l'eau et qui sont vite sèches. Le processus de décomposition dans le sol est très actif.

Tableau 28 - Conditions naturelles de production dans la région de Campine (Belgique)

Altitude au-dessus du N.M. (m.)	0 - 100
Température moyenne de l'année (0° c)	9,5- 10
Précipitations atmosphériques (mm.)	750 - 850
Nature du sol	sable
Relief	uni

bb) L'organisation prédominante dans les exploitations

Pays-Bas

Les exploitations du Brabant néerlandais sont organisées à de multiples fins. Les prairies représentant 50 % de la S.A.U., l'élevage des vaches à lait joue un rôle relativement important (121 têtes de bovins par 100 ha S.A.U.). Les terres arables sont affectées à concurrence de 80 % de la culture des céréales. La part des plantes sarclées - pommes de terre principalement - est insignifiante.

Les quatre-cinquièmes, soit 82 % des exploitations dépassant 1 ha, dont les propriétaires ont pour profession principale l'agriculture, sont classés d'après leur importance parmi les exploitations de 5 à 20 ha. Le nombre de porcs (116 pour 100 ha S.A.U.) et de poules (1.260 pour 100 ha S.A.U.) excède la moyenne.

Belgique

Dans la région de Campine, les exploitations sont généralement peu importantes. C'est le travail familial qui y prédomine. Les cultures sont celles qui caractérisent les terres sablonneuses. La moisson est fréquemment suivie d'une récolte intermédiaire, qui sert à alimenter les bovins. La consommation d'engrais commerciaux est relativement élevée. Les exploitations de cette région s'adonnent d'une manière intensive à l'élevage du bétail, afin de s'assurer ainsi un revenu approprié.

cc) Conditions d'achat et de vente

Pays-Bas

Dans le Brabant du nord, 12 % des personnes actives travaillent dans l'agriculture. La structure de cette région correspond à celle des Pays-Bas. Il en est de même de la densité de la population, soit 353 habitants au km².

Belgique

Dans la région campinoise, la densité de la population est de 217 à 305 habitants au km²; elle dépasse par conséquent celle de certaines autres régions belges. La population agricole représente, en Belgique, 8 % de la population totale; cette proportion doit être un peu plus forte dans la zone étudiée.

b) Comparabilité des exploitations examinées

Les régions étudiées des deux côtés de la frontière sont comparables. Les exploitations choisies en Belgique et aux Pays-Bas font essentiellement apparaître les mêmes données de base. Elles sont comparables telles quelles aux fins de l'enquête (tableau 29).

Tableau 29 - Données d'ensemble (1) par exploitation
(Campine - Brabant)
1960/61

Données de comparaison	Unité	Pays-Bas	Belgique
Exploitations	nombre	17 (1)	15 (1)
Importance des exploitations	ha S.A.U.	12,4(17)	13,45(15)
Répartition du sol			
Terres arables	% de la S.A.U.	45,1(17)	41,9 (15)
Prairies	% de la S.A.U.	53,9(17)	58,1 (15)
Forêts	ha	-	0,98(2)
Cheptel			
Bovins au total	n.t.(2)	19,0(17)	15,3 (15)
dont vaches à lait	n.t.	10,8(17)	9,8 (15)
Porcs	n.t.	4,1(17)	2,0 (15)
Poules	unité	106,3(16)	201,8 (1)
Main-d'oeuvre			
Main-d'oeuvre totale	n.p.o. (3) 100 ha S.A.U.	15,8(17)	16,9 (15)
Main-d'oeuvre familiale	n.p.o./100 ha S.A.U.	1,9(17)	2,2 (15)
Ouvriers agricoles	n.p.o./100 ha S.A.U.	0,4(2)	0,7 (2)
Rendement des exploitations			
Rendement du seigle	qu/ha	31,1(17)	-
des pommes de terre	qu/ha	244,8(17)	-
du lait par vache et par an	kg	4224 (17)	3805 (14)
de la ponte par poule et par an	unité	188,5(15)	147,1 (13)
Rendement brut par ha S.A.U.(4)	fl.h. ou fb.	2645 (17)	37922 (15)
<p>(1) Toutes les exploitations ont été retenues pour établir les données générales. Toutefois, les données moyennes reproduites se rapportent uniquement au nombre des entreprises indiquées entre parenthèses.</p> <p>(2) n.t. = nombre de têtes.</p> <p>(3) n.p.o. = nombre de personnes occupées.</p> <p>(4) Selon les définitions nationales respectives.</p>			

c) Relations de prix

aa) Produits agricoles.

Céréales

Il est impossible de comparer les prix des céréales dans la région Campine/Brabant, étant donné que les exploitations néerlandaises ne vendent que du seigle et de l'orge, alors que les entreprises belges ne vendent que du froment et des quantités insignifiantes d'orge.

Tableau 30 - Prix des céréales (Campine/Brabant)
1959/60 - 1960/61
- Monnaie nationale (fl.h.; fr.b.) -

Pays et année	Vente(1) en qu.	Recette(2) par qu.
Céréales panifiables (Pays-Bas : seigle; Belgique : froment)		
Pays-Bas		
1959/60	108 (8)	<u>21,88</u> 21,20-23,20
1960/61	194 (11)	<u>20,46</u> 19,40-25,10
Belgique		
1959/60	198 (6)	<u>465,2</u> 457,0-480,0
1960/61	169 (6)	<u>453,8</u> 444,0-470,0
Orge		
Pays-Bas		
1959/60	38 (3)	<u>27,16</u> 27,00-27,40
1960/61	154 (6)	<u>26,43</u> 25,50-27,50
Belgique		
1959/60	-	-
1960/61	7 (1)	<u>420,0</u>
(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.		

Pommes de terre

On ne trouve pas, dans la comptabilité, d'indications sur les conditions exactes de vente. Aux Pays-Bas, une grande partie de la récolte est stockée et n'est vendue qu'au printemps.

Tableau 31 - Prix des pommes de terre, sept.-nov. (Campine/Brabant)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (fl.h.; fr.b.) -

Pays et année	Vente en qu.(1)	Pourcentage des ventes annuelles	Recette par qu.(2)
Pays-Bas			
1959/60	383 (8)	55,8	<u>13,51</u> 11,97 - 15,00
1960/61	346 (8)	37,9	<u>8,58</u> 7,18 - 10,18
Belgique			
1959/60	199 (6)	92,3	<u>223,8</u> 183,0 - 250,0
1960/61	177 (9)	81,3	<u>149,3</u> 107,0 - 177,0
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.			

Betteraves sucrières

Les exploitations belges examinées n'ont pas cultivé de betteraves sucrières.

Tableau 32 - Prix des betteraves sucrières (Campine/Brabant)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (fl.h.) -

Pays et année	Vente en qu. (1)	Teneur en sucre (1) (2) en %	Recette par qu.
Pays-Bas			
1959/60	2.123 (10)	<u>16,2</u> (7) 15,3-17,3	<u>5,68</u> 5,00-6,30
1960/61	6.168 (13)	<u>15,9</u> (11) 15,2-17,7	<u>4,50</u> 4,15-6,30

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.
 (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des entreprises.

Lait

Les prix du lait aux Pays-Bas comprennent les ristournes et les versements compensatoires de la laiterie, du Fonds laitier (Zuivel-fonds) et du Gouvernement. Ils se sont élevés, en moyenne, pour les groupes, à 4,7 ct par kg en 1959/60 et à 4,8 ct en 1960/61. Toutefois, la part de la laiterie dans la subvention globale atteint ici quelque 30 % contre 16 % dans le Rhin inférieur. Les frais de transport sont supportés par la laiterie. Il n'y a pas de ventes directes.

Le prix du lait en Belgique est calculé d'après un prix de base de 3,3 à 3,5 fb/kg - qui varie chaque mois - et des majorations de 0,08 à 0,09 f.b. par tant pour cent de matière grasse, auxquels s'ajoutent des suppléments variables de 0,15 à 0,40 f.b./kg pour la qualité. Les primes déclarées sous le nom de "Prime A sur le lait" par deux exploitations (0,25 et 0,40 f.b./kg) n'ont pas été retenues dans le calcul du prix moyen. Les frais de transport sont à la charge de la laiterie. Les ventes directes sont minimales; le prix obtenu à cet égard était d'environ 5 f.b./kg. Deux producteurs ont vendu directement du beurre au prix de 84 à 86 f.b./kg.

Tableau 33 - Prix du lait (Campine/Brabant)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (ct : f.b.) -

Pays et année	Vente en kg(1)	Teneur en matière grasse(2) en %	Recette(2) par kg.
Pays-Bas	1959/60	578.071 (14) $\frac{3,62}{3,41 - 4,02}$	$\frac{28,8}{26,2-31,1}$
	1960/61	724.937 (17) $\frac{3,72}{3,43 - 4,17}$	$\frac{26,3}{23,8-28,8}$
Belgique	1959/60	375.802 (9) $\frac{3,42}{3,20 - 3,60}$	$\frac{3,54}{3,33-3,74}$
	1960/61	589.839 (14) $\frac{3,53}{3,30 - 4,00}$	$\frac{3,61}{3,38-4,07}$
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.			

Bétail de boucherie

Aux Pays-Bas, les résultats des écritures comptables n'indiquent que les recettes par tête de bovin. En Belgique également, les données sont partiellement incomplètes, mais elles comportent surtout des indications de poids. Il n'est pas précisé dans la comptabilité si les poids sont évalués, ou bien s'ils résultent de pesées.

L'engraissement des porcs est, dans les deux sous-régions, plus important que celui des bovins. Dans les exploitations belges, l'engraissement des veaux est poussé relativement loin.

.../...

Tableau 34 - Prix des bovins de boucherie (Campine/Brabant)
1959/60 - 1960/61
- Monnaie nationale (fl.h.; f.b.) -

Pays et année	Animaux vendus (1)	Poids vif moyen en kg	Recette(2)	
			par tête de bovin	par kg
Pays-Bas				
1959/60	37 (14)	-	<u>791,32</u> 633,00-938,00	-
1960/61	41 (13)	-	<u>782,34</u> 574,00-978,00	-
Belgique				
1959/60	8 (1)	481	<u>11584</u>	<u>24,1</u>
1960/61	7 (2)	475	<u>10502</u>	<u>22,1</u>
			10335-11500	21,9-23,0

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.

Tableau 35 - Prix des veaux de boucherie (Campine/Brabant)
1959/60 - 1960/61
- Monnaie nationale (fl.h. : f.b.)

Pays et année	Animaux vendus (1)	Poids vif moyen en kg	Recette(2)	
			par tête de bovin	par kg
Pays-Bas				
1959/60	69 (14)	-	<u>151,84</u> 53,00-398,00	-
1960/61	97 (17)	-	<u>161,98</u> 44,00-437,00	-
Belgique				
1959/60	6 (1)	172	<u>7398</u>	43,0
1960/61	38 (3)	<u>144</u>	<u>5754</u>	<u>40,1</u>
		100-152	3188-6238	32,0-41,7

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.

Tableau 36 - Prix des porcs à l'engrais (Campine/Brabant)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (fl.h. : f.b.) -

Pays et année	Animaux vendus (1)	Poids vif moyen en kg	Recette(2)	
			par tête de bovin	par kg
Pays-Bas				
1959/60	354 (14)	-	<u>179,67</u> 135,00-325,00	-
1960/61	504 (16)	-	<u>166,45</u> 131,00-338,00	-
Belgique				
1959/60	376 (12)	<u>102</u> 95 - 113	<u>2460</u> 2196-2868	<u>24,12</u> 20,30-25,49
1960/61	452 (12)	<u>100</u> 88 - 108	<u>2388</u> 2152-2626	<u>23,91</u> 23,36-26,70
(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.				

Oeufs

Il n'est pas versé de subventions pour les oeufs aux exploitations examinées de l'un ou l'autre de ces deux pays. On ignore comment la production est écoulée. Une seule entreprise cite le "Boerenbond" belge comme acheteur. (Ligue des Agriculteurs).

Tableau 37 - Prix des oeufs (Campine/Brabant)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (ct; f.b.) -

Pays et année	Vente(1) en unité	Recette par unité(2)
Pays-Bas (3)		
1959/60	272.867 (10)	$\frac{10,7}{9,6-12,1}$
1960/61	279.138 (11)	$\frac{12,2}{11,5-12,9}$
Belgique (3)		
1959/60	383.712 (9)	$\frac{1,76}{1,21-2,09}$
1960/61	402.240 (11)	$\frac{1,20}{1,54-2,13}$
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises. (3) Exploitations ayant plus de 50 poules pondeuses.		

bb) Moyens de production agricoles

Carburants

Les achats de carburants ne sont pas mentionnés aux Pays-Bas. Dans cette région, ce n'est qu'en 1960/61 que les trois premiers tracteurs ont été achetés dans les entreprises examinées. En Belgique, une seule entreprise a, au cours des deux campagnes, acheté un peu plus de 1.000 l. de carburant Diesel, qu'elle a payés 2,57 f.b. le litre en 1959/60 et 2,65 f.b. en 1960/61. En outre, la comptabilité de deux exploitations fait état de faibles achats d'essence - 80 l. au total en 1959/60 et 175 l. en 1960/61 - qui ont coûté 6,80 f.b. le litre en 1959/60 et de 7,50 à 7,74 f.b. en 1960/61. Il n'est accordé de subventions ni dans l'un, ni dans l'autre des deux pays et l'on ne dispose pas de renseignements complémentaires au sujet de rabais ou de ristournes coopératives.

Tableau 38 - Prix des engrais (Campine/Brabant)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (fl.h.; f.b.) -

Pays et année	Engrais azotés		Engrais phosphatés		Engrais potassiques	
	Nitrate de chaux et d'ammoniaque 20,5 % EA		Scories Thomas 14-16 % P ₂ O ₅		Sel de potasse 40 % K ₂ O	
	Quantité (1) en qu.	Prix (2) au qu.	Quantité (1) en qu.	Prix (2) au qu.	Quantité (1) en qu.	Prix (2) au qu.
Pays-Bas (3)						
1959/60	701 (14)	<u>20,53</u> 19,20-21,40	405 (10)	<u>8,08</u> 7,30-8,83	248 (14)	<u>13,30</u> 13,10-13,50
1960/61	1.047 (17)	<u>20,77</u> 20,50-21,20	232 (9)	<u>8,36</u> 7,20-8,60	301 (16)	<u>13,26</u> 12,90-13,70
Belgique						
1959/60	559 (10)	<u>291,8</u> 270,0-308,0	521 (10)	<u>100,4</u> 78,0-113,0	-	-
1960/61	407 (12)	<u>291,3</u> 265,0-303,0	688 (13)	<u>101,8</u> 91,0-111,0	-	-

- (1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.
 (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.
 (3) Aux Pays-Bas, la teneur en éléments fertilisants était, pour le nitrate ammoniacal de chaux de 20 à 23 % d'azote, et la teneur en azote la plus courante atteignait 20,5 %; les scories Thomas étaient indiquées comme ayant une teneur P₂O₅ de 14 à 16,3 %.
 (4) En Belgique, aucun engrais ne figurait avec sa teneur en fertilisants.

Engrais

Le tableau 38 fait apparaître les prix des principaux engrais contenus dans la comptabilité. Il n'a manifestement pas été accordé de subventions ou de ristournes. Les primes pour achats en morte-saison n'ont pas été relevées. La possibilité de comparer les résultats n'est réalisable que sous réserves, car il n'y avait pas d'indications sur les éléments fertilisants en ce qui concerne les engrais consommés par les exploitations belges.

Aliments du bétail

Les prix des aliments du bétail ne peuvent pas être comparés, vu l'absence de données détaillées sur la qualité.

Salaires

Le nombre des ouvriers agricoles est faible dans les exploitations examinées. C'est pourquoi il n'y a guère de renseignements à ce sujet dans les questionnaires. D'une façon générale, des indications complémentaires sur les cotisations aux assurances sociales et sur le salaire en nature font également défaut.

Travaux à façon

Une grande partie des entreprises des deux régions font appel à des entrepreneurs de travaux à façon. Cependant, faute de données sur les superficies en cause, un dépeçage est impossible.

3. Ardennes/Eifel

a) Description de la région étudiée :

aa) Conditions naturelles de production :

Belgique :

Du côté belge, les régions suivantes font partie de la zone étudiée :

1. Pays et Herve et Haute Ardenne,
2. Ardennes et région jurassique.

Les terres de cette région vallonnée et herbagère sont recouvertes d'une couche assez fertile, mais mince, de terre arable. Les précipitations y sont abondantes, ce qui permet d'obtenir des rendements satisfaisants en ce qui concerne les plantes fourragères. Aussi les exploitations de cette zone ont-elles concentré leur activité sur la production du lait et l'élevage des porcs. D'une façon générale, elles n'occupent pas d'ouvriers agricoles et c'est le travail familial qui domine dans cette zone.

Tableau 32 - Conditions naturelles de production dans les régions des Ardennes (Belgique)

	Régions de prairies		Ardennes	Région jurassique
	Herve	Hte Ardenne		
Altitude au dessus du N.M. (m)	50 - 300	400 - 700	300 - 650	200 - 400
Température moyenne de l'année (C)	8,5- 9	6,5 - 8,5	7 - 8	8 - 9
Précipitations annuelles (mm)	800-1100	1100-1400	1100-1400	900-1100
Nature du sol	Varie fortement du sol argileux		sol sablonneux au sol	
	vallonné	plateau	plateau avec vallées	escarpé

Allemagne

Du côté allemand, on a choisi 13 exploitations dans les cercles de Schleiden (11) et de Monschau (2). La région étudiée comprend ici une bande de quelque 50 km de long et 30 km de large dans le nord-est de l'Eifel.

Tableau 40 - Conditions naturelles de production dans le nord-est de l'Eifel

Altitude au-dessus de NM	300 - 600
Température annuelle moyenne (°C)	6,8
Précipitations annuelles (mm)	700 - 900
Nature du sol	argile sablonneuse et argile
Relief	nombreuses différences d'altitude

Le climat y est rude et la température moyenne de l'année, basse. La sécheresse qui sévit périodiquement en juillet et août aggrave celle dont pâtit souvent le sol. Comme partout dans l'Eifel, la nature du sol varie fortement. Des pentes et des plateaux rocheux recouverts d'une mince couche fertile se prêtent avant tout à la culture, tandis que les terres épaisses, lourdes et compactes qui prédominent dans les vallées sont avant tout transformées en prairies.

Luxembourg

Du côté luxembourgeois, 6 exploitations agricoles, situées dans la région ardennaise, ont été choisies. Cette région est un plateau coupé par des vallées profondes et irrégulières creusées par des cours d'eau. Il est formé de terrains primaires dévonien et le sol a une couche arable peu profonde. Ce sont des sols légers, peu fertiles, pauvres en chaux et en phosphore.

Le climat est assez rude et instable; les températures sont peu élevées et les dangereuses gelées printanières sont fréquentes. La pluviosité est généralement insuffisante (750 mm) et surtout mal répartie sur l'année.

Conditions naturelles de production dans les Ardennes luxembourgeoises

Altitude au-dessus de NM	300 - 500
Température annuelle moyenne (°C)	7 - 8
Précipitations annuelles (mm)	700 - 800
Relief	plateau avec vallées

lb) L'organisation prédominante dans les exploitations :

Belgique

Dans les exploitations de la région des prairies, la production animale tient la première place. La culture des fruits à pépins ou à noyaux qui jouait autrefois un rôle très important, ne répond plus aux besoins du marché, si bien que le revenu tiré de ce secteur est devenu négligeable.

L'importance des exploitations est très variable mais, dans l'ensemble, c'est la petite entreprise qui l'emporte. Du blé et des aliments du bétail sont cultivés sur les terres arables, surtout dans les Ardennes et la région jurassique. D'une façon générale, cette région est considérée comme étant pauvre et arriérée au point de vue agricole.

Allemagne

Dans la région étudiée, les terres cultivées l'emportent sur les prairies. Les céréales - avant tout l'orge de printemps, l'avoine et le froment - sont cultivées sur les deux-tiers des terres arables on signalera encore la culture des pommes de terre qui a une faible importance. Les autres plantes sarclées et les plantes fourragères ne jouent qu'un rôle secondaire.

Par suite du morcellement des terres, ce sont les petites exploitations agricoles qui prédominent dans les cercles de Schleiden et de Monschau. Les exploitations de 10 à 20 ha S.A.U. ne représentent plus que 10 % environ du nombre total des entreprises agricoles; 3 % seulement disposent d'une superficie utile supérieure à 20 ha. La superficie des forêts est, dans cette région, presque aussi grande que celle qui est consacrée à l'agriculture. Le fermage est un mode de faire-valoir répandu dans la région étudiée. En effet, 49% de la superficie totale exploitée dans la catégorie allant de 10 à 20 ha sont affermés.

.../...

Avec 158 têtes pour 100 ha S.A.U., la richesse en bovins est exceptionnellement élevée dans le cercle de Monschau. Les vaches à lait y interviennent pour moitié environ. Il est encore courant d'atteler les vaches. L'élevage des porcs est généralement négligeable. Quant au nombre de poules, il dépasse la moyenne de la République fédérale.

Luxembourg

Dans la région étudiée, les petites et moyennes exploitations agricoles du type familial prédominent. En effet, de 800 exploitations agricoles, 570 exploitations ou 71,6 % ont moins de 20 ha.

L'agriculture de cette région est orientée vers la polyculture et l'élevage. Les spéculations animales, à savoir : production de viandes bovine et porcine, production de lait, constituent généralement plus de 80 % du produit brut.

cc) Conditions d'achat et de vente :

Belgique

Les régions des Ardennes sont peu industrialisées. La densité de la population n'excède pas de 38 à 58 habitants au km². La part de la population agricole dépasse sensiblement la moyenne du pays. La région des prairies est, avec 130 habitants au km², environ trois fois plus peuplée. Grâce au district industriel limitrophe de Luttich, elle dispose d'un bon débouché tout proche.

Allemagne

La population sédentaire de la zone allemande étudiée, soit 80 à 90 habitants au km², est faible également. Une grande partie des personnes actives trouve à s'employer dans l'industrie de la chaux et du ciment de l'Eifel et elle ne s'adonne à l'agriculture que pour en tirer un revenu accessoire. C'est pourquoi l'Eifel n'offre pas par elle-même de débouchés avantageux aux agriculteurs professionnels (25 % environ). Etant donné les conditions économiques défavorables, les coopératives agricoles ont pris pied de bonne heure dans cette région.

Luxembourg

La région étudiée est peu industrialisée, ce qui montre aussi la faible densité de la population (75 habitants au km²).

C'est une région rurale disposant d'un réseau routier intense. Une société d'achat et de vente de produits agricoles, deux abattoirs pour animaux de boucherie, une laiterie-beurrerie très moderne sont installés dans cette région.

En outre, l'Ecole agricole de l'Etat, la seule école agricole du Grand-Duché de Luxembourg, est située dans cette région.

b) Comparabilité des exploitations examinées :

Les régions étudiées sont en somme comparables. Il en est ainsi avant tout des exploitations belges de la région jurassique et de la région allemande enquêtée. En revanche, les régions belges ont des possibilités naturelles de développement un peu plus favorables, notamment en ce qui concerne la production d'aliments pour le bétail, à l'exception de la zone de pacage.

L'organisation des entreprises et le rendement de la production accusent quelques différences, tant au sein des entreprises belges qu'entre ces dernières et les exploitations allemandes et luxembourgeoises. Aussi les données de base des entreprises belges sont-elles présentées en deux groupes. Toutefois, étant donné les conditions de prix, les deux régions belges partielles sont considérées comme une unité, car les zones considérées se touchent et se trouvent dans une situation analogue au point de vue des ventes et des achats.

Tableau 41 - Données d'ensemble (1) par exploitation Ardennes/Eifel
1960/61

Données de comparaison	Unité	Belgique		Allemagne	Luxembourg
		I(2)	II(3)		
Exploitations	Nombre	15	7	13	6
Importance des expl.	ha S.A.U.	10,4(15)	18,7(7)	15,6(13)	19,63
Répartition du sol					
Terres arables	% de S.A.U.	0,4(1)	29,9(7)	26,5(13)	52,50
Prairies	% de S.A.U.	100,0(15)	70,1(7)	73,1(13)	47,50
Forêts	ha	-	-	-	-
Nombre de parcelles(4)	unité	-	-	11 (12)	-
Cheptel (5)					
Bovins au total	n.t.	18,6(15)	17,7(7)	11,4(13)	27,5
dont vaches à lait	n.t.	12,8(15)	10,0(7)	7,1(13)	9,8
Porcs	n.t.	4,0(14)	0,7(6)	0,7(13)	12,5
Poules	unité	23,8(13)	18,2(5)	32,4(11)	33
Main-d'oeuvre					
Main-d'oeuvre totale	n.p.o.(7) 100 ha S.A.U.	17,0(15)	11,1(7)	10,6(13)	17
Main-d'oeuvre familiale	n.p.o.	1,8(15)	2,1(7)	1,5(13)	
Ouvriers agricoles	n.p.o.	0,2	-	0,2(8)	
Rendement des expl.					
Rendement du froment	qu/ha	-	24,0(1)	36,7(6)	25,7
des pommes de terre	qu/ha	-	240,0(1)	176,3(13)	235,8
du lait par vache et par an	kg	3169 (9)	2533 (6)	3376 (13)	3418
de la ponte, par poule et par an	unité	146 (12)	90 (5)	123 (5)	
Produit brut par ha	S.A.U. (5)	48972 (15)	17682 (6)	1553 (13)	18759

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) Rég. herbagère, rég. Ht Ardennes.

(3) Région jurassique, région Ardennes.

(4) Ces données ont été empruntées en supplément au rapport sur la R.F. d'Allemagne.

(5) 1959/60. (n.t. = nombre de têtes.)

(7) n.p.o. = nombre de personnes occupées.

(8) Selon les définitions nationales respectives.

c) Relations de prix

aa) Produits agricoles (1)

Céréales

Les ventes de céréales sont si minimales dans cette région qu'elles ne permettent pas de comparaison (Tableau 42). Seules les ventes d'orge présentent, en 1960/61, quelque importance dans la République fédérale.

Tableau 42 - Prix des céréales (Ardennes/Eifel)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B.; DM; Flux...)

Pays et année	Froment		Orge	
	Vente (1) en qu.	Recette (2) par qu.	Vente (1) en qu.	Recette (2) par qu.
Belgique				
1959/60	51 (3)	<u>474,69</u> 472,0-479,0	-	-
1960/61	38 (3)	<u>475,13</u> 470,0-485,0	-	-
Allemagne				
1959/60	55 (4)	<u>43,08</u> 42,00-45,63	18 (2)	<u>40,97</u> 40,00-41,13
1960/61	82 (3)	<u>42,34</u> 40,45-45,05	212 (6)	<u>36,02</u> 32,19-42,72
Luxembourg				
1959/60	445,7 (6)	<u>546,6</u> (541,2-551,5)	-	-
1960/61	390,0 (6)	<u>524,5</u> (512,6-548,0)		

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.

(1) Pas de vente de betteraves sucrières.

.../...

Pommes de terre

La majeure partie des pommes de terre récoltées est consommée dans l'exploitation. Sur les quantités vendues, la moitié va au commerçant ou au consommateur aussitôt après la récolte. La comptabilité de ces régions ne donne aucune indication sur le mode de commercialisation. En Belgique et au Luxembourg, les sacs sont fournis par l'acheteur. Les renseignements concernant la qualité et l'assortiment font défaut dans les trois pays.

Tableau 43 - Prix des pommes de terre, oct.-nov. (Ardennes/Wifel)
-1959/60 - 1960/61- Monnaie nationale (FB - DM - flux.)

Pays et année	Vente (1) en qu.	Pourcentage des ventes annuelles	Recette par qu. (2)
Belgique 1959/60 1960/61	240 (5) 140 (4)	53,6 54,5	$\frac{199,2}{150,0 - 297,2}$ $\frac{213,1}{90,0 - 273,0}$
Allemagne 1959/60 1960/61	240 (5) 153 (5)	44,1 40,3	$\frac{24,52}{21,83 - 28,37}$ $\frac{13,58}{12,00 - 17,00}$
Luxembourg 1959/60 1960/61	710 (6) 760 (6)	50,2 47,5	$\frac{195}{189 - 205}$ $\frac{212}{192 - 235}$
(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations			
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.			

.../...

Lait

Il est difficile de comparer les prix du lait, étant donné qu'en Belgique, c'est avant tout de la crème qui est livrée aux laiteries, alors que dans la République fédérale c'est du lait. La teneur en matière grasse s'élevait pour la crème, en Belgique à 31,2 % en moyenne (1959/60) et à 27,4 % (1960/61), mais elle avait varié entre 17,8 et 41,2 %. Le prix obtenu pour la crème s'établissait à 27,5 FB/kg (1959/60) et à 24,7 (1960/61). Les prix nets, variables suivant les exploitations, soit en moyenne de 16 FB/kg de crème jusqu'à 33,6 FB différent suivant la teneur en matières grasses.

Les prix du lait varient moins d'une exploitation à un autre en Belgique que dans la République fédérale. Chez cette dernière, les frais de transport ont atteint environ 1,7 Dpf/kg au cours de la première campagne et quelque 1,6 Dpf/kg pendant la seconde; ils ont été déduits du prix moyen. Le montant des frais de transport n'apparaît pas dans les documents belges. Il est seulement fait observer dans trois questionnaires que ces frais sont à la charge du producteur, et, dans un quatrième, qu'ils ne sont pas inclus dans le prix du lait. La part représentée par la majoration afférente à la qualité et par les prélèvements et versements compensatoires n'apparaît pas dans les documents comptables allemands. On trouve bien des indications sur la teneur du lait en matière grasse dans les règlements de comptes des laiteries, mais elles ne sont pas reprises dans la comptabilité.

.../...

Tableau 44 - Prix du lait (Ardennes/Eifel)
(1959/60 - 1960/61) - Monnaie nationale (FB - LM - flux)

Pays et année	Vente (1) en kg	Teneur en ma- tière grasse (2) en %	Recette (2) par kg
Belgique	152.636 (6)	<u>3,37</u> 3,20 - 3,57	<u>3,40</u> 3,30 - 3,50
	222.057 (7)	<u>3,36</u> 3,20 - 3,54	<u>3,45</u> 3,31 - 3,55
Allemagne	375.307 (13)	-	<u>35,61</u> 31,39-39,08
	398.061 (13)	-	<u>33,44</u> 29,30-35,41
Luxembourg	189.493 (6)	<u>3,46</u> 3,20 - 3,65	<u>4,19</u> 3,69 - 4,67
	203.354 (6)	<u>3,64</u> 3,30 - 3,95	<u>4,37</u> (3,88 - 4,79)
<p>(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.</p> <p>(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.</p> <p>(3) En 1959/60, il a été vendu en outre en Belgique 82.561 kg de crème et, en 1960/61, 69.343 kg au total.</p>			

En plus de la crème et du lait qu'elles livrent aux laiteries, un grand nombre d'exploitations belges vendent directement au consommateur du lait de consommation, du beurre et du fromage. Toutefois, les ventes directes de lait ne représentent pas 20 % de la quantité totale vendue. En général, les indications de prix font défaut; dans un cas, il a été obtenu 5 FB par litre.

.../...

Animaux de boucherie

Comme on le constate déjà d'après l'importance du cheptel et les quantités de lait vendues, ce sont les veaux et les porcs à l'engrais qui, dans les Ardennes belges, tiennent la première place dans la production de viande de boucherie, alors que dans l'Eifel allemande, ce sont les ventes de bovins. La plupart du temps, dans cette dernière région, on hésite à vendre les veaux; quant aux porcs à l'engrais, ils n'ont qu'une importance moyenne.

Il est impossible de comparer les prix, faute de données de poids en Allemagne.

Tableau 45 - Prix des bovins de boucherie (Ardennes/Eifel)
1959/60 - 1960/61

Monnaie nationale (FB; DM; flux.)

Pays et année	Animaux vendus (1)	Poids vif moyen (2) en kg	Recette (2)	
			par tête	par kg
Belgique 1959/60	11 (4)	<u>451</u> 378-578	<u>11.308</u> 10364-15172	<u>25,1</u> 22,4-26,3
	14 (8)	<u>533</u> 425-760	<u>14.268</u> 11738-19380	<u>26,8</u> 24,5-32,5
Allemagne 1959/60	41 (12)	-	<u>868,11</u> 750,00-1112,89	-
	42 (12)	-	<u>904,00</u> 656,67-1136,34	-
Luxembourg 1959/60	26 (6)	<u>477</u> 415-509	<u>11.737</u> 10370-12780	<u>24,55</u> 21,25-26,70
	22 (6)	<u>489</u> (437-529)	<u>12.060</u> (10915-13035)	<u>24,66</u> (21,85-27,06)

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.

.../...

Tableau 46 - Prix des veaux de boucherie (Ardennes/Wifel)
1959/60 - 1960/61

(Monnaie nationale FB; DM; Flux.)

Pays et année	Animaux vendus (1)	Poids vif (2) en kg	Recette (2)	
			par tête	par kg
Belgique				
1959/60	60 (10)	$\frac{137}{90-156}$	$\frac{4.030}{2.832-4.755}$	$\frac{29,5}{25,5-35,6}$
1960/61	72 (12)	$\frac{132}{99-154}$	$\frac{4.472}{3.054-5.214}$	$\frac{33,9}{29,3-40,2}$
Allemagne		-		-
1959/60	27 (8)	-	$\frac{219,56}{167,50-316,75}$	-
1960/61	31 (11)	-	$\frac{248,13}{179,36-313,90}$	-
Luxembourg				
1959/60	21 (6)	$\frac{26,6}{82,5-99,0}$	$\frac{3.101}{2.612-3.416}$	$\frac{33,85}{32,99-34,45}$
1960/61	17 (6)	$\frac{98,5}{(78,3-105,5)}$	2.987-4.082	$\frac{35,62}{(32,10-36,16)}$
<p>(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.</p> <p>(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montant minima et maxima des moyennes des entreprises.</p>				

.../...

Tableau 47 - Prix des porcs à l'engrais (Ardennes/Eifel)
1959/60 - 1960/61

(Monnaie nationale FB; DM; Flux)

Pays et année	Animaux vendus (1)	Poids vif moyen (2) en kg	Recette (2)	
			par tête	par kg
Belgique 1959/60	645 (16)	<u>99</u> 89-119	<u>2.543</u>	<u>25,7</u>
			2.299-3.015	22,8-28,2
1960/61	1.008 (22)	<u>99</u> 86-123	<u>2.543</u> 2.110-2.736	<u>25,7</u> 20,6-27,5
Allemagne 1959/60	51 (8)	-	<u>257,14</u>	-
			220,00-273,01	
1960/61	54 (6)	-	<u>264,30</u> 222,00-287,30	-
Luxembourg 1959/60	86 (6)	<u>105</u> 95-109	<u>3.290</u>	<u>31,24</u>
			2.817-3.513	28,90-33,77
1960/61	125 (6)	<u>105</u> (92,5-115)	<u>3.330</u> (2.930-3.913)	<u>31,71</u> (29,14-34,26)

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.

Oeufs

Avec une ou deux exploitations par région partielle, la base de comparaison n'est que très étroite. En ce qui concerne les entreprises allemandes, il n'est pas indiqué si la subvention de l'Etat, soit 3 dpf par oeuf est incluse dans le prix. On ignore quels sont, dans ces deux pays, les acheteurs.

.../...

Tableau 48 - Prix des oeufs (Ardennes/Eifel)
1959/60 - 1960/61

(Monnaie nat. FB, Pf.)

Pays et année	Vente (1) par unité	Récette (2) par unité
Belgique		
1959/60	8.055 (1)	<u>2,12</u>
1960/61	10.325 (1)	<u>2,43</u>
Allemagne		
1959/60	11.440 (2)	<u>21,8</u> 20,6-23,3
1960/61	15.121 (2)	<u>21,2</u> 21,0-21,7
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.		
(2) Moyenne pondérée soulignée ligne suivante montant minima et maxima des moyennes des entreprises.		

bb) Moyens de production agricole

Carburants

Les données relatives aux carburants sont essentiellement limitées au carburant Diesel. C'est seulement en Belgique qu'en 1960/61 deux exploitations ont acheté 881 litres d'essence, qu'elles ont payé 7,76 FB le litre. Les achats de carburant Diesel ont été, par contre, bien plus importants; toutefois, leur volume n'est mentionné que par le tiers des exploitations possédant des tracteurs.

En Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, il n'est pas versé de subventions. Dans la République fédérale, des ristournes sont accordées sur le carburant Diesel pour l'année civile et elles sont versées au cours de l'année suivante. Seul le montant total est alors indiqué dans la comptabilité, abstraction faite des quantités y afférentes.

Au Grand-Duché de Luxembourg, le carburant Diesel est généralement livré aux agriculteurs dans des fûts de 200 litres; le prix par litre est légèrement inférieur aux prix du carburant pris à la pompe.

Tableau 49 - Prix du carburant Diesel (Ardennes/Eifel)
1959/60 - 1960/61

(Monnaie nationale FB, Pf, flux)

Pays et année	Quantité (1) en l.(3)	Prix (2) par l.(3)
Belgique		
1959/60	3.424 (5)	<u>2,48</u> 2,26-2,79
1960/61	7.330 (7)	<u>2,64</u> 2,40-2,82
Allemagne		
1959/60	3.743 (3)	<u>47,3</u> 46,9-47,9
1960/61	5.257 (4)	<u>50,2</u> 48,8-51,0
Luxembourg		
1959/60	6.900 (6)	<u>2,50</u> (2,42-2,61)
1960/61		
<p>(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.</p> <p>(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.</p> <p>(3) Allemagne, kg.</p>		

Engrais

Bien que la comptabilité contienne quantité de renseignements sur les dépenses relatives aux engrais, il n'a pu être procédé à une comparaison de prix faute de précisions concernant les teneurs en éléments fertilisants des divers engrais.

.../...

Tableau 50 - Consommation d'engrais par ha S.A.U. et par exploitation
 (Ardennes/Wifel)
 1959/60 - 1960/61
 (Monnaie nationale FB, DM, flux)

Pays et année	Consommation d'engrais par exploitation (1)
Belgique 1959/60 (2)	955 291-1.643
1960/61 (3)	881 42-3.189
Allemagne 1959/60 (4)	143 48-277
1960/61	80 22-199
Luxembourg 1959/60 (5)	1.018 (902-1.109)
1960/61 (5)	1.214 (756-1.486)
(1) Moyenne non pondérée des dépenses par ha S.A.U. faites par les exploitations. (2) 17 entreprises sur 19. (3) 21 entreprises sur 22. (4) Les 13 entreprises au complet.	

Aliments du bétail

Là encore, les questionnaires contiennent beaucoup d'indications. Il est toutefois impossible de comparer les prix, les données relatives à la qualité manquant ou étant imprécises.

Salaires

Il n'est guère employé d'ouvriers agricoles dans la région considérée. Les rares renseignements disponibles sur les salaires sont si divers qu'ils excluent toute comparaison.

Travaux à façon

On dispose de quelques données, avant tout en ce qui concerne les travaux de la moisson, le battage et les moissonneuses-batteuses. Toutefois, on ne trouve pas, dans la République fédérale, de renseignements relatifs aux superficies s'y rapportant. Il y a, pour la Belgique, trois données sur les moissonneuses-batteuses; une exploitation a payé 2.800 FB pour 1 ha 65.

4. Région limoneuse Thiérache et St. Quentin

a) Description de la zone étudiée

aa) Conditions naturelles de production

Belgique

La région limoneuse a des terres de bonne à très bonne qualité.

Tableau 51 - Conditions naturelles de production dans la région limoneuse (Belgique)

Altitude au dessus de NM (m)	20-200
Température annuelle moyenne (°c)	9,5
Précipitations (mm) annuelles	750-800
Nature du sol	argile
Relief	tantôt plat et tantôt vallonné

France

Du côté français, la zone étudiée se compose des régions agricoles de la Thiérache et du St. Quentin; les conditions naturelles de production dans la Thiérache conviennent aux pâturages permanents. Le sol est composé de schistes et de limons siliceux, avec des couches d'argile. Son climat est de type continental, relativement froid l'hiver et très chaud l'été. La température moyenne est de l'ordre de 10°5. Il y tombe environ 720 mm d'eau, répartis sur 140 jours. L'intensité des pluies est faible, si bien que les plantes peuvent les absorber convenablement. Le sol conserve l'humidité.

La région de St. Quentin fait partie de la plaine de Picardie. Le sol est composé de limons siliceux et de schistes, traversés par des couches d'argile. Le sous-sol se compose de craie perméable. La température moyenne est d'environ 10°5. Les variations entre l'été et l'hiver s'accroissent du nord-ouest au sud-est. Le nombre des jours de gelée est compris entre 40 et 70 par an. Il tombe quelque 800 mm de pluie, répartis sur 160 jours. La région de St. Quentin a une altitude moyenne de 160 m (de 120 à 220 m). Elle est très vallonnée.

.../...

bb) L'organisation prédominante dans les exploitations

Belgique

L'importance des exploitations dans la région limoneuse excède sensiblement la moyenne du pays. Elles travaillent avec un appoint d'ouvriers agricoles; la motorisation et la mécanisation des travaux agricoles sont très poussées. Ce qui avantage beaucoup cette région, c'est que les agriculteurs adonnés à la culture du froment et des betteraves sucrières ont, en Belgique, une situation particulièrement favorable pour écouler leurs produits. L'impulsion donnée, au cours des dernières années à la culture des céréales fourragères a encore apporté un soutien supplémentaire à ces exploitations.

France :

Les fermes de la Thiérache sont souvent isolées ou groupées en petits hameaux. Les haies disparaissent peu à peu. Il y a environ 15 % de forêts, 82 % de prairies et herbages et à peine 3 % seulement de terres labourées. Les exploitations moyennes n'ont d'ailleurs même pas de terres labourées. L'activité est par conséquent concentrée sur l'élevage des bovins, orientée vers la production du lait. L'élevage des porcs sert en premier lieu à utiliser le lait écrémé, résidu de la fabrication du beurre. Les exploitations sont moyennes; elles comprennent le plus souvent une quinzaine d'hectares. Ce sont presque exclusivement des exploitations familiales. Les salariés permanents sont très peu nombreux; dans les deux régions situées autour de St. Quentin et en Thiérache, les exploitations se répartissent à peu près également entre le fermage et le faire-valoir direct.

cc) Conditions d'achat et de vente

Belgique

Par suite de la proximité des régions industrielles, la physionomie de la région considérée porte l'empreinte des industries qui y sont établies. La densité de la population atteint de 246 à 340 habitants au km². On ne dispose pas d'indications sur la part que représente la population agricole.

France

Les deux régions - Thiérache et St. Quentinnois - se trouvent près de l'importante zone industrielle du nord-est de la France. Les débouchés ne manquent pas sur le plan local, ce qui permet aux agriculteurs de s'adonner à des cultures spéciales. Il semble, toutefois, que cette forte concentration humaine n'ait pas d'influence notable sur les prix des produits courants. Malgré une large organisation coopérative de transformation du lait, le prix de ce dernier est relativement bas par rapport à d'autres régions françaises. Plus rémunératrice est, en Thiérache, la vente de la crème. Cependant, un certain nombre d'entreprises ont la possibilité de vendre leurs produits laitiers et leurs oeufs directement au consommateur ou à un détaillant. Les ventes de produits animaux - bovins principalement - ne sont pas influencées par la concentration de population. Ces produits sont en majeure partie écoulés par l'intermédiaire du grand marché de La Villette à Paris.

b) Comparabilité des exploitations examinées

Les conditions naturelles de production sont diverses dans la zone considérée, le territoire français qui en dépend étant composé de deux régions, l'une de culture, l'autre de pâturages. Les régions de culture qui s'étendent de part et d'autre de la frontière sont largement comparables. Les conditions de vente semblent être un peu plus favorables du côté belge que du côté français.

Les entreprises françaises de la Thiérache qui ont été examinées ne sont pas organisées du tout comme les autres exploitations. En revanche, la région belge limoneuse et le St. Quentinnois sont très comparables à cet égard.

.../...

Tableau 52 - Données d'ensemble (1) par exploitation (région limoneuse) 1960/61

Données de comparaison	Unité	Belgique	France	
			St Quentinnois	Thiérache
Exploitations	Nombre	15	5	8
Importance des exploitations	ha S.A.U.	32,4(15)	32,5(5)	22,3(8)
Répartition du sol				
Terres labourées	% de S.A.U.	72,5(15)	82,1(5)	- (8)
Prairies	% de S.A.U.	26,2(15)	17,9(5)	100,0(8)
Forêts	ha	1,2(2)	.	.
Cheptel				
Bovins au total	n.t.(2)	17,5(15)	11,4(5)	28,6(8)
dont : vaches à lait	n.t.	6,8(13)	7,4(4)	18,5(8)
Porcs	n.t.	2,2(9)	2,3(3)	26,0(7)
Poules	unité	57,5(14)	100,0(1)	- (8)
Main-d'oeuvre				
Main-d'oeuvre totale	n.p.o.(3) 100 haS.A.U.	11,8(15)	7,7(5)	12,0(8)
Main-d'oeuvre familiale	n.p.o.	2,3(15)	1,5(5)	2,0(8)
Ouvriers agricoles	n.p.o.	2,0(3)	0,9(5)	0,8(4)
Rendement des exploitations				
Rendement du froment	qu/ha	50,0(1)	42,6(5)	-
Rendement les pommes de terre	qu/ha	425,0(1)	373,0(1)	-
" du lait(4)				
par vache et par an	kg	3.104 (11)	3.354 (4)	3.891 (8)
Rendement de la ponte par poule et par an	unité	115,0(13)	126,2(2)	-
Produit brut par ha/S.A.U. (5)	fr.b. ou fr.fr.	33.279 (15)	2.051 (5)	2.840 (8)

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) n.t. = nombre de têtes.

(3) n.p.o. = nombre de personnes occupées.

(4) En France, il est indiqué en litres.

(5) Selon les définitions nationales respectives.

.../...

c) Conditions de prix

aa) Produits agricoles

Céréales

La réglementation du marché du blé est très semblable dans les deux pays. Le prix obtenu par les exploitations examinées est, en Belgique, nettement supérieur au prix indicatif. En France, il a été inférieur à ce dernier pendant les deux campagnes. Les agriculteurs français touchent un acompte lors de la livraison et le règlement définitif intervient à la fin de la campagne. Le paiement différé correspond à la différence avec le prix indicatif et des prélèvements échelonnés d'après les quantités en sont retenus pour absorber l'excédent. Interviennent en outre des bonifications appliquées à la qualité ou des réfections.

Tableau 53 - Prix des céréales (région limoneuse)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B. - F.F.) -

Pays et année	Froment		Orge	
	Vente(1) en qu	Recette(2) par qu	Vente(1) en qu	Recette(2) par qu
Belgique 1959/60	3.766 (12)	<u>480,2</u> 458,2-500,0	2.139 (5)	<u>388,9</u> 376,3-414,6
1960/61	6.099 (13)	<u>482,8</u> 452,0-505,0	1.368 (6)	<u>358,2</u> 329,0-380,0
France 1959/60	1.267 (5)	<u>37,67(3)</u> 36,72-38,40	379 (2)	<u>31,33</u> 31,24-32,50
1960/61	1.442 (5)	<u>37,88(4)</u> 37,03-39,55	598 (2)	<u>30,09</u> 29,98-31,00

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante montants minimal et maximal des moyennes des exploitations.

(3) dont 3,87 fr. de suppléments (2,04 fr/qu de paiements différés; 1,83 fr/qu de bonifications pour bonne qualité), moins 0,06 fr/qu de réfections pour mauvaise qualité;

(4) dont 1,96 fr de suppléments (0,67 fr/qu de paiements différés; 1,29 fr/qu de bonifications pour bonne qualité), moins 0,39 fr/qu de réfections pour mauvaise qualité.

.../...

Tableau 54 - Bonifications moyennes sur la qualité du blé dans le
St Quentinois (France) - 1959/60 - 1960/61

Année	Bonifications totales	dont, pour	
		poids spéc. plus élevé	prime de conservation
1959/60	1,83	1,23	0,55
1960/61	1,29	0,64	0,65

En Belgique, une entreprise a reçu une subvention de 60 fr.b/qu en vendant du blé de semence.

Pommes de terre

Il est impossible d'en comparer les prix dans cette région, une seule exploitation ayant, du côté français, vendu des pommes de terre en 1959/60 sans que le mois de la vente eut été indiqué. En Belgique, les sacs sont généralement fournis par l'acheteur.

Tableau 55 - Prix des pommes de terre, oct.-nov. (région limoneuse)
 1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (fr.b.) -

Pays et année	Vente (1) en qu	Pourcentage des ventes annuelles	Recettes (2) par qu
Belgique 1959/60	829 (5)	53,4	<u>240,59</u> 238,1-251,0
1960/61	610 (8)	31,2	<u>110,25</u> 100,0-150,0

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises;
 (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des entreprises.

.../...

Les producteurs des deux pays sont soumis à un contingent de livraison en Belgique et à un "quantum" en France, l'un et l'autre sensiblement égaux à la consommation intérieure et bénéficiant, l'un d'une protection douanière, l'autre d'une garantie de prix. En Belgique, seul, le quantum correspondant à la consommation intérieure bénéficie de la protection douanière. Le même principe s'applique en France en ce qui concerne les garanties de prix. En France, il est perçu des taxes au cours de la transformation.

Les frais de transport, le même que les ristournes, ne figurent pas dans les données belges et ne sont pas non plus inclus dans les prix. Les exploitations françaises livrent les betteraves à un dépôt situé en général à 5 ou 7 km de distance, où la sucrerie vient les enlever à ses frais. Quand les betteraves ont été livrées directement à la sucrerie - à 7 km de distance - un fournisseur a obtenu une bonification de 2,56 fr par tonne en 1959/60 et de 2,62 fr en 1960/61. Il y a eu, en outre, en 1959/60 une prime de sécheresse de 6,87 fr/t, dont il a été tenu compte dans le calcul du prix moyen. En 1960, une prime de 1,25 fr par tonne a été versée jusqu'au 30.9. sur les livraisons hâtives.

Tableau 56 - Prix des betteraves sucrières (région limoneuse)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B. - F.F.) -

Pays et année	Vente (1) en qu	Teneur en sucre (1)(2) en %, ou degré (3)	Recette (2) par qu
Belgique	1959/60	6.439 (3)	<u>75,53</u> 55,00-78,00
	1960/61	20.230 (7)	<u>16,49</u> (2) 16,83-16,14 <u>53,44</u> 46,00-67,38
France	1959/60	3.881 (5)	<u>8,731</u> (5) 8,443-8,985 <u>7,43</u> 7,08-7,73
	1960/61	14.308 (5)	<u>8,390</u> (5) 7,889-8,568 <u>5,64</u> 4,91-5,88

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises;
 (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des entreprises;
 (3) En France, 8°5 = 16,575 %

Lait

Les agriculteurs belges ont livré principalement de la crème aux laiteries; en outre, ils ont vendu directement d'importantes quantités de lait et de beurre. Le prix belge du lait de laiterie ne peut être comparé au prix français, étant donné que les ventes directes - pour lesquelles un prix moyen pondéré de 4,7 à 4,8 fr.b./l a été obtenu - sont aussi élevées que les livraisons aux laiteries. La teneur en matière grasse de la crème livrée à ces dernières a sensiblement varié d'une campagne à l'autre. De 34,8 % en moyenne en 1959/60, elle s'est réduite à 31,8 % en 1960/61.

Tableau 57 - Prix du lait (région limoneuse) - 1959/60 - 1960/61
- Monnaie nationale (F.B. - c.) -

Pays et année	Vente(1) en kg	Teneur en matière grasse (1)(2) en %	Recette (2) au kg
Belgique			
1959/60	14.291 (1)	<u>3,4</u> (1)	<u>3,52</u>
1960/61	87.080 (3)	<u>3,7</u> (2) 3,5-4,0	<u>4,19</u> 3,60-4,39
France (3) (4)			
1959/60	43.262 (3)	<u>3,4</u> (3) 3,3-3,4	<u>34,1</u> 33,1-38,3
1960/61	261.992 (8)	<u>3,6</u> (8) 3,2-3,6	<u>32,5</u> 29,4-33,7
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises; (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des exploitations; (3) En France, données en litres; (4) Y compris les primes contre la tuberculose.			

En France également quelques exploitations ont livré de la crème; elle leur a été payée 8,69 fr et 8,05 fr/kg respectivement en 1959/60 et 1960/61.

.../...

Bétail de boucherie

En France, les indications de poids reposent sur des évaluations. En Belgique, les poids ont été établis au moyen de pesées. En France, il n'est pas indiqué de poids pour les bovins de boucherie.

Les données de poids se réfèrent presque toujours au poids vif. En Belgique, ces données sont complétées en spécifiant qu'elles portent sur des poids "bruts" ou "nets". En ce qui concerne les "poids nets", on en aurait déduit 5 % environ pour les pertes de poids enregistrées lors de la commercialisation. Cependant, il n'a pas été possible de faire une nette distinction entre "brut" et "net" dans le dépouillement. En conséquence, il a fallu renoncer à faire un calcul séparé. Les ventes qui ont pu avoir lieu d'après le poids de la viande ont été signalées dans les relevés au moyen de notes en bas de pages.

Tableau 58 - Prix des bovins de boucherie (région limoneuse)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B. - F.F.) -

Pays et année	Animaux vendus (1)		Poids vif (2) moyen en kg	Recette (2)	
	Total	avec indication de poids		par-tête de bovin	par kg
Belgique	87(9)	87(9)	<u>564</u> 343-646	<u>15.205</u> 8285-17659	<u>27,0</u> 18,5-29,7
	87(8)	87(8)	<u>578</u> 520-592	<u>16.611</u> 11550-18100	<u>28,7</u> 21,8-30,8
France	20(6)	13(4)	<u>568</u> 517-634	<u>979,30</u> 526,67-1591,50	<u>1,77</u> 1,02-2,37
	57(11)	28(6)	<u>552</u> 425-629	<u>963,39</u> 637,50-1330,41	<u>1,78</u> 1,26-2,12

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises;

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.

.../...

Tableau 59 - Prix des veaux de boucherie (région de l'omn)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B. - F.F.) -

Pays et année	Animaux vendus(1)	Poids vif moyen en kg.(2)	Recette (2)	
			par tête	par kg.
Belgique 1959/60	4 (2)	<u>131</u> 125-138	<u>3983</u> 3125-4841	<u>30,3</u> 25,0-35,2
1960/61	5 (2)	<u>145</u> 139-172	<u>5099</u> 4740-6536	<u>35,1</u> 34,2-38,0
France 1959/60	42 (6)	<u>94</u> 82-103	<u>284,29</u> 258,11-318,50	<u>3,02</u> 2,84-3,22
1960/61	60 (9)	<u>99</u> 72-122	<u>309,30</u> 230,00-391,80	<u>3,11</u> 2,82-3,53

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises;
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des entreprises.

Tableau 60 - Prix des porcs à l'engrais (région limoneuse)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B. - F.F.) -

Pays et année	Animaux vendus(1)	Poids vif moyen par kg.(2)	Recette (2)	
			par tête	par kg.
Belgique 1959/60	142 (4)	<u>94</u> 84-135	<u>12581</u> 2121-3496	<u>27,5</u> 25,3-28,2
1960/61	228 (7)	<u>91</u> 86-110	<u>2398</u> 2239-3048	<u>26,2</u> 22,5-27,8
France 1959/60	497 (8)	<u>97</u> 81-101	<u>239,93</u> 186,25-250,00	<u>2,46</u> 2,30-2,53
1960/61	806 (10)	<u>98</u> 89-111	<u>269,08</u> 239,39-307,20	<u>2,70</u> 2,58-2,77

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises;
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des entreprises.

On ignore qui sont, en Belgique, les acheteurs d'animaux de boucherie. En France, ils sont achetés avant tout par les négociants en bestiaux ou les bouchers, sur place. L'achat et la vente à la commission par des coopératives ne sont pas courants dans cette région. Une exploitation a vendu des animaux à une fabrique de conserves de viande.

Oeufs

On ne dispose pas d'indications complémentaires au sujet des oeufs.

Tableau 61 - Prix des oeufs (région limoneuse)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B. - c.) -

Pays et année	Vente par unité(1)	Recette par unité(2)
Belgique (3) 1959/60	11.766 (2)	<u>1,78</u> 1,77-1,84
1960/61	62.002 (6)	<u>1,91</u> 1,80-2,22
France (3) 1959/60	23.570 (2)	<u>15,3</u> 15,0-18,5
1960/61	21.800 (2)	<u>18,6</u> 17,7-21,0
(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations; (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des entreprises; (3) Exploitations ayant plus de 50 poules pondeuses.		

.../...

bb) Moyens de production agricole

Carburants

En Belgique, le tiers des exploitations n'a pas de tracteur. Sur les dix entreprises qui en sont dotées, deux ont trois tracteurs, et une en a quatre. En France, toutes les exploitations du groupe, à deux près, en possèdent chacune un. Les agriculteurs belges ne bénéficient pas de réduction de prix des carburants. En France, les exploitants agricoles sont exonérés de la taxe sur les carburants, en totalité pour le carburant Diesel et partiellement pour l'essence. Cette taxe est de 0,45 Fr/l sur le carburant et de 0,42 Fr/l sur l'essence. Le prix réduit de l'essence n'est appliqué qu'à une certaine quantité, qui est fixée pour chaque entreprise suivant son importance et la superficie exploitée. La consommation effective des entreprises examinées dépasse manifestement cette quantité, si bien que, pour obtenir des prix comparables moyens, le montant de la subvention a été appliqué, à la quantité globale d'essence achetée.

Tableau 62 - Prix des carburants (région limousine)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.B. - c.) -

Pays et année	Carburant Diesel		Essence		Pétrole	
	Quantité(1)en l	Prix(2)par l	Quantité(1)en l	Prix(2)par l	quantité(1)en l	Prix(2)par l
Belgique						
1959/60	21.215 (4)	<u>2,33</u> 2,29-2,39	2.480 (5)	<u>6,96</u> 6,80-7,28	11.340 (5)	<u>3,00</u> 2,81-3,60
1960/61	30.800 (6)	<u>2,50</u> 2,35-2,73	1.974 (5)	<u>7,78</u> 7,49-7,84	10.060 (5)	<u>3,17</u> 3,12-4,00
France						
1959/60	22.872 (7)	<u>20,8</u> 20,0-22,0	1.092 (1)	<u>85,0</u>	-	-
1960/61	22.605 (9)	<u>19,6</u> 17,3-23,0	3.115 (4)	<u>70,2</u> 56,3-82,2	-	-
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises; (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises						

Tableau 63 - Prix des engrais (région limoneuse)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.F.) -

Pays et année	Engrais azotés				Engrais phosphatés			
	Ammonitrate 33,5 % E.A.		Nitrate de chaux 15,5 % E.A.		Scories Thomas 18 % P ₂ O ₅		Superphosphate 18 % P ₂ O ₅	
	Quantité(1) par qu.	Prix par (2) qu	Quantité(1) par qu	Prix par (2) qu	Quantité (1) par qu	Prix par (2) qu	Quantité (1) par qu	Prix par (2) qu
France								
1959/60	163 (6)	<u>41,19</u> 38,95-43,00	60 (5)	<u>30,35</u> 28,37-32,00	180 (2)	<u>8,42</u> 8,30-9,00	22 (1)	<u>16,60</u>
1960/61	323 (8)	<u>41,11</u> 38,86-44,49	33 (4)	<u>30,39</u> 27,85-32,20	100 (2)	<u>8,35</u> 8,00-8,70	2 (1)	<u>16,00</u>

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.-

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.

Engrais

Comme les questionnaires belges ne donnent pas de renseignements sur la teneur en éléments fertilisants, seuls sont reproduits les principaux achats d'engrais azotés et phosphatés en France.

Aliments du bétail

Les données, parfois très complètes, disponibles dans cette région n'ont pas été utilisables, parce qu'il a été impossible de préciser la qualité des aliments du bétail.

Salaires

Les données sur les salaires n'ont pu être résumées dans un tableau car, ni en Belgique, ni en France, la comptabilité ne fournit d'indications concernant la nourriture et le logement. Les salaires nets varient, en Belgique, entre 5.000 et 6.000 fr.b. par mois pour les ouvriers qualifiés, plus quelque 950 fr.b. de prestations sociales. En France, les salaires mensuels nets atteignent de 350 à 450 Fr. Prenons à titre d'exemple la salaire d'un trayeur susceptible d'être considéré comme une bonne moyenne. Ce salarié a touché en 1961 :

- 4.820 fr. de salaire net
- 576 fr. de prestations sociales, plus une cotisation de 2 % du salaire à l'assurance accidents (intégralement à la charge de l'employeur)
- logement gratuit, éclairage, bois de chauffage et 2 l. de lait par jour
- 2.240 fr. de prime annuelle

Il n'est pas précisé si les impôts sont payés par l'employeur ou par le salarié.

.../...

En ce qui concerne le salaire journalier pour les travaux payés à la tâche, on trouve dans le St. Quentinnois français des relevés très détaillés, presque toutes les exploitations confiant de 4 à 6 ha. de champs de betteraves sucrières à de la main-d'oeuvre saisonnière.

Quant au sarclage et au binage, ils ont été payés de 230 à 250 fr./ha et il en est de même de l'arrachage. Toutefois, les données comprennent aussi les prestations de la sécurité sociale, soit environ 10 fr./ha pour les salariés à la journée.

Payé à l'heure, un salarié gagne à la campagne de 1,50 à 1,60 fr./h. Les cotisations sociales - 1,86 fr. par jour - sont à la charge de l'employeur.

Travaux à façon

Outre les salariés payés à la journée, il est souvent fait appel également, dans cette région, à des entrepreneurs de travaux à façon. Les conditions de louage - et notamment la fourniture de main-d'oeuvre - sont variables et n'apparaissent pas dans la comptabilité. Les indications suivantes ne peuvent donc servir que de points de repère :

Travaux	Belgique F.B./ha	France F.F./ha
Moissonneuse- batteuse	2.000	100
Fauchage	240	
Presse-Ramasseuse	500	24 - 30
Arrachage des betteraves	.	200 - 230

En France, le conducteur et souvent aussi un ouvrier sont généralement fournis.

5. Rhin supérieur

a) Description de la région étudiée

aa) Conditions naturelles de production

France

Les exploitations françaises examinées dans le Rhin supérieur se trouvent dans la plaine du Rhin. Cette région est limitée à l'Ouest par les Vosges septentrionales qui la protègent des vents pluvieux. Elle bénéficie d'abondantes chutes de pluie : de 700 à 800 mm par an, répartis sur 180 jours.

La température annuelle y est très variable, comme cela est courant avec le climat continental; elle atteint en moyenne 11°C. Les deux-tiers des 72 jours de gel interviennent de décembre à février. Les étés sont très chauds : le thermomètre marque souvent plus de 30°C en juillet.

La plaine du Rhin est située à une altitude de 150 à 250 m au-dessus du niveau de la mer. 75 % des terres sont formées par le deluvium et le reste par des alluvions moins anciennes, composées principalement de loess et de limon. Malgré cela, la terre arable est généralement friable et facile à travailler; la couche en est épaisse et fertile, elle repose sur un sous-sol de nature variable, mais composé surtout de gravier provenant d'alluvions fluviales.

Allemagne

Les exploitations qui ont été choisies dans la partie allemande de la région étudiée sont réparties entre les cercles de Iahr (6) (1), de Kehl (1), de Bühl (1), d'Offenburg (1), de Fribourg (2) et de Müllheim (2). Elles sont situées à l'intérieur d'une ceinture de quelque 120 km de long et de 10 à 12 km de large, qui s'étend à la lisière occidentale de la Forêt Noire, de Karlsruhe jusqu'à Müllheim. A l'Ouest, le Rhin forme à la fois la frontière naturelle et la frontière politique de cette région. Les

.../...

conditions climatiques y sont très favorables. Avec une température moyenne annuelle de 10,2°C et 290 jours sans gelées, le climat se prête aussi à la culture du maïs. D'abondantes chutes de pluie, qui interviennent à raison du tiers ou du quart au cours de la période de végétation, et un temps d'été à partir du mois de mai créent des conditions favorables à la croissance des plantes. Le sol se compose avant tout de limon sablonneux, contenant de l'humus et revêtu d'une couche de bonne terre arable assez facile à travailler. L'eau monte assez haut à l'intérieur du sol.

Tableau 64 - Conditions naturelles de production dans le Rhin supérieur
(Allemagne)

Altitude au-dessus de NM	120 - 160
Température moyenne de l'année (°C)	10,2
Précipitations (mm) annuelles	700 - 800
Nature du sol	argile sablonneux
Relief	tantôt plat et tantôt vallonné

bb) L'organisation prédominante dans les exploitations

France

C'est une région de petites exploitations : 65 % d'entre elles comportent moins de 10 ha, un petit nombre seulement plus de 20 ha. La polyculture en est le caractère dominant : céréales, plantes sarclées et culture importante de tabac et de houblon. Le pourcentage de terres cultivées varie de 70 à 78 % et celui des herbages représente moins de 20 %. Les cultures fourragères permettent d'entretenir un cheptel nombreux; orienté vers la production du lait.

Les exploitations choisies sont en moyenne un peu plus importantes qu'elles ne le sont d'ordinaire dans cette région. La part du sol affectée aux herbages est également un peu plus élevée.

Les entreprises sont exploitées d'une manière intensive. Les dirigeants de celles qui tiennent une comptabilité sont des hommes dynamiques, à l'esprit très ouvert. Ce sont eux qui, en général, obtiennent les meilleurs résultats. Il ne semble pas, toutefois, qu'ils profitent de leur supériorité pour majorer les prix.

Allenagne :

Les petites exploitations prédominent nettement dans cette région. Plus de 90 % des exploitations agricoles et forestières dont les installations couvrent plus de 0,5 ha, disposent d'une superficie agricole utile inférieure à 10 ha. Le pourcentage des exploitations entrant dans la catégorie de 10 à 20 ha, parmi lesquelles les entreprises examinées ont été choisies, varie de 2,6 % (Lahr) à 8,3 % (Müllheim). Celui des exploitations disposant d'une superficie productive de plus de 20 ha ne dépasse jamais 2 %.

La part des terres arables dans la S.A.U. s'élevait (1960) à 58,4 % dans le cercle de Lahr, qui compte à lui seul 6 exploitations sur les 13 examinées. On constate la même proportion dans les autres cercles, soit de 44 à 53 %. La majorité des exploitations ont adopté le système d'utilisation du sol comportant la culture des plantes sarclées et des aliments pour le bétail. En ce qui concerne les bovins, l'importance du cheptel - soit 87 têtes au total par 100 ha S.A.U. - correspond à peu près à la moyenne de la République fédérale. Elle la dépasse en ce qui concerne les vaches à lait. Le nombre des porcs élevés est en général insignifiant. On compte 400 poules par ha dans la région considérée.

cc) Conditions d'achat et de vente

France :

Dans la région française étudiée, il y a environ 150 habitants au kilomètre carré, dont quelque 25 % font partie de la population agricole.

.../...

Allemagne :

La densité de la population dans les cercles du district du Bade du sud est en moyenne de 147 habitants au km². Les personnes exerçant leur activité dans l'agriculture représentent 28 % de la population active globale. La région considérée a des moyens de communications satisfaisants. Les agriculteurs disposent d'un réseau très dense de coopératives pour se procurer des moyens de production et écouler leurs produits.

b) Comparabilité des régions étudiées

Les conditions naturelles de production sont analogues dans les deux parties de la région étudiée. Les conditions économiques ont bien des points communs également. De ce fait, les exploitations dont les données comptables ont été dépouillées sont facilement comparables. En Alsace, les exploitations sont en moyenne un peu plus grandes, mais la superficie des terres arables par entreprise est à peu près la même dans les deux régions. Le cheptel est lui aussi en rapport. L'effectif de la main-d'oeuvre est légèrement plus élevé dans le pays de Bade. En Alsace, il est fait presque exclusivement appel à la main-d'oeuvre familiale. Les rendements des principaux produits cultivés et la production du lait sont à peu près semblables.

.../...

Tableau 65 - Données générales (1) par exploitation

(Rhin Supérieur) 1960/61

Données des comparaisons	Unité	France	Allemagne
Exploitations	nombre	15	14
Importance de l'exploitation	ha S.A.U.	13,1(15)	10,9 (13)
Utilisation du sol			
Terres cultivées	% de S.A.U.	51,8(15)	63,1 ² (13)
Prairies	% de S.A.U.	45,3(15)	36,9 ² (13)
Forêts	ha	0,6(6)	0,5 (5)
Terres affermées (3)	% de S.A.U.		32,6 (11)
Nombre de parcelles (3)	unité		31 (8)
Bétail			
Bovins au total	n.t.	10,1(15)	10,1 (13)
dont vaches à lait	n.t.	5,5(15)	5,9 (13)
Porcs	n.t.	1,5(15)	1,6 (13)
Poules	unité	65 (13)	38 (5)(13)
Main-d'oeuvre			
Main-d'oeuvre totale	n.p.o.(6)		
	100ha S.A.U.	23,5(15)	26,5 (13)
Main-d'oeuvre totale	n.p.o.	3,0(15)	2,3 (13)
Ouvriers agricoles	n.p.o.	2,3(6)	0,8 (10)
Rendement des exploitations			
Rendement en froment	qu/ha	30,4(15)	29,3 (13)
Rendement en pommes de terre	qu/ha	260,0(14)	258,3 (13)
Rendement en lait par vache et par an	kg	2896(7)(15)	2849 (13)
Rendement de la ponte par poule et par an	unité		
Rendement brut par ha S.A.U. (8)	fr. ou DM	1829 (14)	2129 (13)

(1) Entre parenthèse, nombre d'exploitations.

(2) Y compris de petites superficies de vignes.

(3) Ces données ont été obtenues à titre complémentaire dans la République fédérale.

(4) Nombre de têtes.

(5) Volailles.

(6) n.p.o. nombre de personnes occupées

(7) En litres.

(8) Selon les définitions nationales respectives.

.../...

c) Relations de prix

aa) Produits agricoles

Céréales :

En ce qui concerne les céréales, seules les ventes de froment méritent d'être indiquées, quoiqu'elles n'aient qu'une importance relativement minime puisqu'elles n'atteignent que 10 à 20 qu. par exploitation. Les ventes d'orge étaient si faibles dans les deux régions qu'elles n'ont pu être dépouillées. Le maïs - pour autant qu'il en a été cultivé - a été consommé directement dans les entreprises.

Tableau 66 - Prix des céréales (Rhin Supérieur)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.F. - D.M.) -

Pays et année	Froment	
	Vente (1) en qu.	Recette (2) par qu.
France 1959/60	199 (10)	<u>39,59</u> 37,26-44,00
1959/61	274 (13)	<u>39,77</u> 38,30-45,00
Allemagne 1959/60	155 (7)	<u>43,20</u> 42,30-46,40
1960/61	207 (9)	<u>41,53</u> 39,72-44,00

(1) Entre parenthèse, nombre d'entreprises.
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.

En France, il est procédé à des réductions du prix du froment qui sont en fonction des quantités vendues. Comme les exploitations française examinées n'ont vendu qu'une faible quantité de blé, elles font toutes partie de la même catégorie, si bien qu'il ne doit pas en résulter de différences. Il est impossible de savoir d'après les documents comptables disponibles, s'il s'agit de prix au départ de la ferme ou franco-silo.

.../...

Il résulte sans conteste des écritures comptables que le blé est payé en France à un prix inférieur au prix allemand. L'éventail des prix est très large dans les deux pays. Le prix moyen pondéré se rapproche davantage du niveau le plus bas.

Pommes de terre :

Il ressort le plus souvent des questionnaires français que les pommes de terre ont été vendues aux ménages, ici et là, avec la mention "en sacs". Quant aux ventes allemandes, les pièces comptables ne permettent pas de savoir avec précision à qui les pommes de terre ont été vendues. Compte tenu des conditions locales on peut, là aussi, tabler sur des ventes directes aux ménages. La comptabilité ne donne pas de renseignements sur la qualité des pommes de terre vendues. On peut cependant, estimer, d'après le niveau des prix, qu'il s'agissait exclusivement de pommes de terre de consommation. En Alsace, un petit nombre de ventes sont désignées sous le nom de "pommes de terre de semence" et c'est pourquoi elles n'ont pas été retenues dans la présente enquête.

Tableau 67 - Prix des pommes de terre, oct. - nov. (Rhin Supérieur)
 1959/1960 - 1960/1961
 - Monnaie nationale (F.F. - DM) -

Pays et année	Vente (1) en qu.	Pourcentage des ventes annuelles	Recette par qu. (2)
France			
1959/60	81 (3)	33	$\frac{16,75}{13,00-19,12}$
1960/61	171 (7)	67	$\frac{17,87}{10,00-20,60}$
Allemagne			
1959/60	132 (4)	72	$\frac{22,02}{16,80-24,00}$
1960/61	370 (6)	40	$\frac{13,64}{11,34-15,00}$

(1) Entre parenthèse, nombre d'exploitations

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.

Betteraves sucrières

Dans la mesure où en Allemagne les écritures comptables donnent pour le Rhin supérieur des indications sur les ventes de betteraves sucrières, elles ne portent que sur des rendements globaux, sans préciser les quantités, ni les teneurs en sucre. Il a par conséquent été impossible de les dépouiller. En France, c'est surtout en 1959/60 qu'il a été vendu de grandes quantités de betteraves sucrières, mais la teneur en sucre manque cette année-là. En 1960/61, elle ne figure que pour 232 qu. (35 % des ventes globales).

Tableau 68 - Prix des betteraves sucrières (Rhin supérieur)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.F. - DM) -

Pays et année	Vente (1) en qu.	Teneur en sucre (2) (3)	Recette par qu.
France 1959/60	2.321 (5)	-	<u>6,35</u> 5,57-6,80
1960/61	665 (5)	<u>8,3</u> 7,9-8,4	<u>6,71</u> 6,16-6,98
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations. (3) En degrés, 8°5 = 16,575 %.			

Il n'apparaît pas dans le questionnaire allemand si des pulpes sont rétrocédées et comment on les estime. En Alsace, l'acheteur n'a en général que les frais de transport à payer - s'il avait livré des betteraves à sucre.

Les comptabilités allemandes ne faisaient état d'aucune vente de betteraves sucrières.

Lait

La teneur en matière grasse ne figure pas dans la comptabilité allemande. En France, il n'y a guère que la moitié des exploitations qui l'indiquent. Le prix moyen annuel du lait a été calculé dans les deux pays d'après le produit global - y compris la ristourne à la fin

de l'exercice - et la quantité totale livrée. En Allemagne, le produit global a été en outre majoré de subventions versées au titre de la qualité et pour encourager la production. Les ristournes annuelles des laiteries coopératives en Alsace s'établissent à environ 2 ct/l. de lait.

Tableau (9) - Prix du lait (Rhin supérieur)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (c; Pf) -

Pays et année	Vente (1) en kg	Teneur en matières grasses en % (1)(2)	Recette (2) par kg (3)
France(4) 1959/60	142.543 (13)	<u>3,68</u> (6) 3,47-3,93	<u>37,8</u> 34,9-43,4
1960/61	177.548 (15)	<u>3,76</u> (9) 3,36-4,14	<u>36,2</u> 33,1-41,8
Allemagne (4)1959/60	116.588 (12)	-	<u>34,6</u> 29,9-40,6
1960/61	108.090 (10)	-	<u>34,4</u> 29,7-38,7

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.
 (2) Moyenne pondérée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.
 (3) En France, en litres.
 (4) Y compris les ristournes en espèces et - en Allemagne seulement la majoration pour encourager la production.

Les questionnaires ne donnent aucune indication sur les frais de livraison (en France il y a dans chaque localité un dépôt où le lait est collecté), ni sur le coût des rétrocessions de lait écrémé.

Animaux de boucherie

En France pour 1959/60 et en Allemagne au cours des deux campagnes, les données de prix sont limitées aux produits globaux par animal, et également au produit global pour plusieurs animaux. Seuls

les résultats comptables français fournissent pour 1960/61 des données de poids, susceptibles d'être dépouillées, afférentes à quelque 65 % des animaux vendus. Elles portent sur le poids de viande. Il convient de noter à cet égard qu'en France la tête et les abats ne sont pas comptés dans ce poids, contrairement à la pratique des autres Etats de la C.E.E. Le rapport de l'expert français fait en outre remarquer que les données de poids - notamment lorsqu'il s'agit de bovins de boucherie - ont été établies en majeure partie au moyen d'évaluation et non de pesées.

En Allemagne, les indications concernant le mode de commercialisation sont rares. C'est ainsi que des restaurants ou des bouchers sont cités plusieurs fois et une coopérative, une fois. En France, c'est pour quelques animaux seulement que des commissionnaires et des acheteurs sont mentionnés.

Tableau 70 - Prix des bovins de boucherie (Rhin supérieur)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.F. - DM) -

Pays et année	Animaux vendus (1)		Poids de viande(2) en kg	Recette (2)	
	Total	avec indications de poids		par tête	par kg
France					
1959/60	21 (8)	1 (1)	.	<u>1094</u> 775-1505	.
1960/61	26 (11)	17 (8)	<u>283</u> 209-356	<u>1148</u>	PDV <u>4,33</u> 4,19-5,37
Allemagne					
1959/60	28 (12)	2 (1)	.	<u>957</u> 750-1120	.
1960/61	20 (11)	1 (1)	.	<u>943</u> 795-1202	.

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.

(3) PDV = poids de viande.

Tableau 71 - Prix des veaux de boucherie (Rhin supérieur)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.F. - LM) -

Pays et année	Animaux vendus (1)		Poids de viande (2) en kg	Recette (2)	
	total	avec indications de poids		par tête	par kg(3)
France					
1959/60	28(8)	15(4)	<u>50</u> PDV 46-55	<u>266</u> 203-313	<u>5,77</u> PDV 5,61-5,94
1960/61	37(12)	22(9)	<u>50</u> PDV 37-60	<u>284</u> 210-374	<u>6,03</u> PDV 5,80-6,34
Allemagne					
1959/60	24(9)	3(1)	.	<u>249</u> 196-340	.
1960/61	16(8)	4(3)	<u>80</u> 68-112	<u>269</u> 210-400	<u>3,29</u> PV 3,20-3,40
(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises. (3) PLV = poids de viande; PV = poids vif.					

Tableau 72 - Prix des porcs d'engraissement (Rhin supérieur)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (F.F. - DM) -

Pays et année	Animaux vendus (1)		Poids de viande (2) moyen kg	Recette (2)	
	total	avec indications de poids		par tête	par kg
France					
1959/60	194(13)	154(8)	<u>75</u> 60-95	<u>251</u> 203-308	<u>3,32</u> SG 3,21-3,40
1960/61	224(13)	179(10)	<u>79</u> 59-92	<u>281</u> 189-325	<u>3,55</u> SG 3,20-3,79
Allemagne					
1959/60	149(13)	15(1)	.	<u>292</u> 265-33	.
1960/61	172(13)	15(1)	.	<u>270</u> 258-321	.
(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations. (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises. (3) PDV = poids de viande.					

En Allemagne, les prix des veaux ne sont pas plus complets que ceux des bovins de boucherie. En revanche, les données françaises permettent un large dépouillement. Toutefois, les prix obtenus se rapportent en partie au poids vif et en partie au poids de viande. Un dépouillement n'est par conséquent possible là encore qu'après avoir procédé à des évaluations et à des conversions complémentaires. Dans le tableau 71, en ce qui concerne l'Allemagne, tous les animaux pour lesquels on disposait de données de poids ont été retenus mais, à l'égard de la France, seuls les animaux pour lesquels le poids de viande était indiqué y figurent (1959/60 : 15; 1960/61 : 21); en outre, en 1959/60, il a été vendu 3 animaux d'un poids vif moyen de 65 kg et, en 1960/61, 11 animaux d'un poids vif moyen de 74 kg, pour lesquels des prix respectifs de 3,21 fr./kg et de 3,42 fr./kg (1960/61) ont été obtenus. De l'avis de l'expert français, les données de poids évaluées sont souvent trop faibles pour des raisons fiscales. Les veaux ont été en majeure partie vendus directement au boucher du voisinage.

Le produit réalisé par porc dans la République fédérale est plus élevée qu'en France. Fait exception le résultat obtenu par une exploitation française, qui vend annuellement à elle seule de 80 à 100 porcs et qui réalise aussi, en moyenne, des prix légèrement supérieurs à ceux des autres exploitations.

En ce qui concerne les ventes de porcs, elles présentent essentiellement les mêmes insuffisances que celles de bovins et de veaux, à savoir :

En Allemagne, les données de poids font défaut et, en France, il existe des incertitudes qui sont consécutives à l'évaluation des poids et au fait qu'il n'est pas indiqué avec précision s'il s'agit de poids vifs ou de poids de viande.

Oeufs

Les données sont abondantes. Dans la région française, la moitié des agriculteurs avaient plus de 50 poules pondeuses, mais le tiers de l'offre émane néanmoins d'une seule exploitation. En Allemagne, le nombre d'oeufs commercialisés a sensiblement augmenté au cours de la campagne 1960/61.

Tableau 73 - Prix des oeufs (Rhin supérieur)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (c; Pf.) -

Pays et année	Vente (1) par unité	Recette (2) par unité
France (3)		
1959/60	90.142 (7)	<u>19,6</u> 17,5-25,3
1960/61	93.544 (7)	<u>20,0</u> 16,9-23,1
Allemagne (3)		
1959/60	1.642 (1)	<u>18,3</u>
1960/61	14.785 (2)	<u>20,5</u> 20,5-20,9

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.
(3) Seulement les exploitations ayant plus de 50 poules pondéuses; en Allemagne, plus de 50 oiseaux de basse-cour.

Les oeufs sont la plupart du temps vendus directement au consommateur final. Dans les autres cas, il a été impossible de déterminer si des organismes de commercialisation étaient intercalés. Il est intéressant de noter qu'en France les prix des oeufs subissent de fortes variations saisonnières même lorsqu'il s'agit de ventes directes, ce qui ne se produit pas dans le pays de Bade, comme on le constate d'après les ventes au détail, qui n'ont pas été dépouillées aux fins de cette enquête. Dans ce cas, les producteurs ont généralement obtenu uniformément 20 Dpf par unité.

bb) Moyens de production agricoles

Carburants

Quoique les exploitations françaises cultivent une superficie légèrement plus étendue que les entreprises allemandes, une bonne moitié seulement d'entre elles possèdent un tracteur, alors qu'en Allemagne le pourcentage s'élève à 85 %.

.../...

Tableau 74 - Prix des carburants Diesel (Rhin supérieur)

Pays et année	Quantité (1) en l.	Prix (2) par l.
France 1959/60	8.650 (6)	<u>22,6</u> 20,7-24,5
	10.791 (8)	<u>21,8</u> 20,7-25,0
Allemagne 1959/60	1.531 (4)	<u>50,5</u> 50,0-54,0
	2.010 (3)	<u>53,8</u> 53,5-54,0
(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.		
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des exploitations.		

Equipés de moteurs de 20 cv. environ, les tracteurs ont une puissance analogue dans les deux pays. On dispose, pour l'Alsace, de données complètes sur les quantités et les prix des carburants. Il est vrai que les réponses figurant dans les questionnaires ne disent mot des subventions sur le carburant Diesel dont l'agriculteur français bénéficie. Mais elles doivent déjà avoir été déduites des prix payés, car les prix indiqués sont extrêmement bas. De plus, deux exploitations ont fait état de l'achat de plusieurs centaines de litres d'essence. On accorde à ces exploitations la même ristourne de taxe qu'à celles du Nord de la France.

Les données badoises sont souvent globales, car les achats de carburants et ceux de lubrifiants figurent ensemble dans la comptabilité. De plus, les données relatives aux quantités sont partiellement absentes et, lorsqu'il y en a, il n'apparaît pas nettement si elles ont été calculées en unité de capacité ou de poids. Il suit de là que les achats indiqués ne comprennent guère que le cinquième des quantités qui ont apparemment été consommées effectivement. Il n'est pas tenu compte des subventions sur le

.../...

carburant Diesel dans les données de prix allemandes, parce qu'elles ne sont généralement pas encaissées avant la campagne suivante. C'est donc le montant de la subvention afférente à la campagne précédente qui est reproduit dans la comptabilité, mais sans la quantité à laquelle elle se rapporte.

Engrais commerciaux

Ce qui rend plus difficile la comparaison des prix des engrais commerciaux c'est avant tout l'absence de données sur la teneur en éléments fertilisants. D'autre part, on ne dispose pas d'indications concernant les primes sur achats en saison morte et sur les rabais afférents aux quantités. En Allemagne, la quasi-totalité des achats d'engrais a été portée dans la comptabilité au poste collectif "Engrais". Toutefois, on a appris en relevant les données que nombre d'exploitations conservaient leurs documents, de sorte qu'il faudrait demander des renseignements détaillés aux agriculteurs.

Aliments du bétail

Comparer les prix des aliments du bétail n'est pas moins hasardeux que confronter ceux des engrais. En outre, l'offre est encore plus variée du point de vue de la qualité. Quant à faire une distinction uniquement d'après la teneur en protéine brute - qui, de plus, ne figure pas dans les écritures comptables allemandes et qu'il faudrait emprunter aux tableaux concernant la valeur des plantes fourragères - c'est insuffisant. C'est pourquoi il convient d'utiliser avec la plus grande réserve les prix indiqués dans le tableau 75.

Salaires

Les exploitations françaises n'emploient guère d'ouvriers agricoles. Malgré cela, les renseignements qu'elles fournissent à cet égard sont plus larges que ceux des entreprises allemandes. En effet, dans le pays de Bade, la comptabilité n'indique que les montants absolus en espèces. En ce qui concerne le salaire en nature, il est calculé selon certains ordres de grandeur. En outre, la plupart des données n'indiquent ni la qualification professionnelle, ni le nombre des heures de travail accomplies. Celles qui concernent les cotisations à la sécurité sociale sont incomplètes; ces cotisations atteignent de 20 à 40 DM par salarié et par mois.

Tableau 75 - Prix des aliments du bétail (Rhin supérieur)
(1959/60 - 1960/61)

Monnaie nationale (F.F.; DM)

Pays et année	Quantité (1) en qu.	Prix (2) par qu.	Quantité (1) en qu.	Prix (2) par qu.
	Graines d'arachide pour vaches à lait (40% de TPB)		Engrais pour les porcs (12,5 - 13 % de TPB)	
France				
1959/60	15 (5)	<u>52,8</u> 48,0-54,3	11 (2)	<u>45,1</u> 44,6-46,0
1960/61	20 (6)	<u>49,8</u> 48,3-50,5	2 (3)	<u>49,6</u> 48,4-56,0
	Son (14,5% TPB)		Graines de soja (45,4 % TPB)	
Allemagne				
1959/60	13 (5)	<u>30,0</u> 28,0-30,4	2 (2)	<u>51,1</u> 45,8-53,2
1960/61	5 (3)	<u>30,2</u> 28,0-30,7	13 (3)	<u>46,4</u> 42,0-51,3
<p>(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.</p> <p>(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minima et maxima des moyennes des entreprises.</p> <p>(3) TPB = Teneur en protéine brute; en Allemagne, extrait de tableau DLG sur la valeur des plantes fourragères.</p>				

En Alsace, seule une exploitation indique des salaires pour la main-d'oeuvre permanente. A cet égard, un ouvrier agricole célibataire nourri et logé a, en 1959/60, touché 150 fr.fr. brut par mois, plus un 13e mois. Les cotisations à la sécurité sociale auraient représenté 33,2 % du salaire, sur lesquels 27,2 % étaient à la charge de l'employeur.

.../...

Quatre exploitations alsaciennes indiquent le coût des travaux afférents à l'entretien des plantations de betteraves à sucre. Pour le binage, et un seul sarclage sur 1 ha de betteraves, il a été payé 195 fr. en 1959/60 et 205 fr. en 1960/61, plus les prestations de la sécurité sociale.

Travaux à façon

Dans le pays de Bade, les dépenses assumées par les exploitations lorsqu'elles ont fait appel à des entrepreneurs de travaux à façon ressortent bien de la comptabilité, mais il est impossible de déterminer quels ont été les travaux qui ont nécessité ces dépenses. En France, 50 % des exploitations ont recours à une moissonneuse-batteuse. On ne dispose pas de renseignements sur les superficies moissonnées, ni sur la nature des céréales. Une moissonneuse-batteuse avec un conducteur coûte, d'après une entreprise, de 180 à 200 fr. par ha. - y compris la ficelle. Il est perçu des suppléments pouvant atteindre jusqu'à 50 fr. par heure de travail en cas de "circonstances difficiles".

Tableau 76 - Prix des engrais (Rhin supérieur)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (F.F. - DM) -

Pays et année	Engrais azotés				Engrais phosphatés		Engrais potassiques	
	Quantité(1) en qu	Prix(2) par qu	Quantité(1) en qu.	Prix(2) par qu	Quantité(1) en qu	Prix(2) par qu	Quantité(1) en qu	Prix(2) par qu
France	Ammonitrate	34,5 %	Nitrate de chaux	% E.A	Scories Thomas	18%	Sylvinite double	40 %
					P_2O_5		K_2O	
1959/60	70 (12)	<u>46,9</u> 43,0-48,5	2 (2)	<u>32,5</u> 32,2-33,2	192 (8)	<u>10,2</u> 9,0-11,0	39 (6)	<u>18,6</u> 17,5-20,8
1960/61	99 (13)	<u>46,4</u> 43,0-48,8	10 (5)	<u>31,0</u> 29,6-32,5	240 (11)	<u>10,1</u> 8,4-11,2	49 (5)	<u>19,2</u> 18,0-22,9
Allemagne	Nitrate d'ammoniaque calcique	20,5 %	Nitrate de chaux	15,5 %	Scories Thomas	14-16%		
					P_2O_5			
1959/60	60 (5)	<u>9,7</u> 9,2-10,0	.	.
1960/61	37 (2)	<u>10,5</u> 9,8-11,0	.	.

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.

830/1/63-F

- 120 -

6. Italie, Sardaigne - Plaine du Pô - Région de collines

a) Description de la zone étudiée

aa) Conditions naturelles de production

La région examinée en Sardaigne est située au milieu de la côte occidentale, dans les environs d'Oristano. Il y tombe annuellement 581 mm de pluie et la température s'y élève en moyenne à 17°,1 c. Les chutes de pluie se produisent à concurrence des trois quarts pendant l'automne et l'hiver, alors que l'été est absolument sec, avec des températures de 29° c. Les terres sont constituées par des alluvions, d'une fertilité moyenne. Le sous-sol est souvent composé de gravier, mélangé avec de grandes quantités d'argile. Cette région se trouve en moyenne à 25 m au-dessus du niveau de la mer.

Les deux autres régions étudiées sont situées aux environs, mais assez loin de Bologne, à savoir dans la plaine du Pô et la région de collines (1). Les terres de la plaine du Pô ont été submergées au cours de la période quaternaire la plus ancienne et la plus récente et elles présentent une épaisse couche de terre arable généralement argileuse. Cette région est située de 30 à 40 m au-dessus du niveau de la mer. Il y tombe annuellement de 680 à 700 mm de pluie, dont quelque 120 mm pendant les mois de juin et d'août, c'est-à-dire qu'il y pleut davantage qu'en Sardaigne. La température y atteint en moyenne 14° c.

bb) L'organisation prépondérante dans les exploitations

Les exploitations examinées en Sardaigne ne sont pas situées dans la partie la plus fertile de la région. Toutes les entreprises ne sont pas encore complètement modernisées. 70 % d'entre elles n'exploitent qu'une superficie de 6 ha S.A.U. au plus. Le fermage (6 % environ) est d'une importance négligeable; plus de 50 % des exploitations travaillent exclusivement avec la main-d'oeuvre familiale. Les trois quarts environ de la superficie agricole utile sont constitués par des terres de culture et le reste par des pâturages. Ce sont les moutons qui tiennent la première place dans l'élevage du bétail; quelque 80 têtes par 100 ha S.A.U.; les bovins et les porcs, soit

(1) Jusqu'au mois de décembre 1962, il n'était pas parvenu de description de la Collina. Les deux autres rapports sont conçus de manière très différente. .../...

10 et 2 têtes par 100 ha S.A.U. n'y occupent qu'une place insignifiante. Dans la plaine du Pô, la plupart des exploitations agricoles sont disséminées. Près de la moitié de la superficie est exploitée par des métayers. Les quatre cinquièmes environ du reste, par les propriétaires.

Dans leur majorité, les exploitations contiennent de 5 à 20 ha; celles de plus de 50 ha sont rares. En superficie, la culture de la vigne est négligeable. Suivant l'exemple des régions qui entourent Ferrare, il est procédé depuis quelques années à des plantations d'arbres fruitiers. Quelques 95 % de la superficie agricole utile sont des terres arables, sur lesquelles on cultive en proportions à peu près égales du froment, de la luzerne et des betteraves sucrières. Les feuilles de betteraves constituent un précieux aliment de base pour les bovins, dont on compte environ 80 têtes pour 100 ha S.A.U., avec une proportion de 25 vaches à lait. Avec 15 têtes pour 100 ha S.A.U. l'élevage des porcs est peu important; celui des poules - 200 à 250 - dépasse la moyenne.

cc) Conditions d'achat et de vente

Dans la région examinée en Sardaigne, il y a 140 habitants au kilomètre carré, dont près de la moitié - 46 % - est occupée dans l'agriculture. Dans la plaine du Pô, 36 % de la population totale travaillaient encore dans l'agriculture en 1951, mais ce pourcentage doit être aujourd'hui inférieur à 20 %. Le pourcentage de la population travaillant dans l'agriculture est légèrement plus élevé dans la région examinée que dans la plaine du Pô prise dans son ensemble.

b) Comparabilité des exploitations examinées.

Etant donné leur situation géographique, les exploitations italiennes ne sauraient être comparées à celles d'autres régions étudiées. Elles sont, en conséquence, présentées à part. Les trois groupes italiens ne sont même pas comparables entre eux et il existe même des différences très sensibles dans leur sein. C'est ainsi que la superficie agricole utile varie de 3 à 79 ha dans la région sarde d'Oristano, de 4 à 21 ha dans la plaine du Pô et de 4 à 27 ha dans la région des collines.

Alors que l'effectif de main-d'oeuvre occupée correspond approximativement, dans les exploitations sardes examinées, à celui d'autres régions européennes - ce qui, en même temps, fait ressortir la médiocre importance des exploitations - il atteint dans la vallée du Pô un niveau exceptionnellement élevé, qui serait la conséquence du système du métayage.

.../...

Tableau 77 - Données générales (1) par exploitation

Italie
1960/61

Données de comparaison	Unité	Sardaigne	Plaine du Po	Collina
Exploitations	nombre	7	12	7
Importance des exploitations	ha S.A.U.	33,6 (7)	13,3 (12)	16,4 (7)
Utilisation du sol				
Terres cultivées	% de S.A.U.	66,7 (7)	98,6 (2)(12)	92,2 (2)(7)
Prairies	% de S.A.U.	33,3 (7)	-	-
Forêts	ha	.	-	6,4 (4)
Bétail				
Bovins au total	n.t.	34,9 (6)	11,3 (12)	6,6 (7)
dont vaches à lait	n.t.	26,7 (6)	6,2 (11)	4,8 (1)
Porcs	n.t.	-	-	-
Poules	unité	-	-	-
Main-d'oeuvre				
Main-d'oeuvre totale	n.p.o. 100h S.A.U.	20,5 (7)	39,0 (12)	32,9 (7)
" familiale	n.p.o.	3,7 (3)	5,1 (12)	3,7 (5)
Ouvriers agricoles	n.p.o.	5,5 (4)	-	1,5 (2)
Rendements des exploitations				
Rendement du froment	qu/ha	18,7 (3)	42,6 (12)	27,5 (7)
" des pommes de terre	qu/ha	.	214,5 (12)	71,7 (1)
" du lait par vache et par an	kg.	2.626	.	.
" de la ponte, par poule et par an	unité	-	-	-
Rendement brut par ha S.A.U. (5)	lit.	244.945(7)	379.970(12)	150.500(7)

- (1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.
(2) Le reste est constitué par des cultures permanentes.
(3) n.t. = nombre de têtes.
(4) n.p.o. = nombre de personnes occupées.
(5) Selon les définitions nationales respectives.

.../...

c) Relations de prix

aa) Produits agricoles (1)

Céréales

En Italie, les trois quarts de la production des céréales sont constitués de blé, dont plus de 80 % de blé tendre. Aux termes de la réglementation du marché, chaque producteur est tenu de livrer à l'Etat par l'intermédiaire des Federconsorzi une quantité déterminée de blé à un prix fixé par l'Etat qui, dans la vallée du Pô par exemple, était inférieur de 62 Lit. (1959-60) et de 162 Lit. (1960-61) par qu. au cours du marché libre. Le Gouvernement italien se constitue, grâce à ces livraisons obligatoires, une masse de manœuvre (en 1960, quelque 10 millions qu. de blé tendre et 2 millions de qu. de blé dur). Dans les exploitations de la plaine du Pô, région dont les ventes de blé (tendre) sont de beaucoup les plus importantes, la quantité à livrer représentait en moyenne 9,3 % des ventes globales en 1959-60 et 7,2 % l'année suivante; mais ce pourcentage a atteint jusqu'à 20 % dans un cas. Les prix de l'Etat varient d'une région à une autre. C'est ainsi que le Gouvernement italien (2) a, en 1959-60, payé les 100 kg de blé, avec un poids à l'hectolitre de 75 kg (en Lit) aux prix suivants :

	Italie du Nord et du centre	Italie du Sud	Iles italiennes
Blé tendre	6.200	6.450	6.700
Blé dur	8.050	8.300	8.550

Ces prix sont restés en vigueur en 1960-61.

(1) Les ventes d'oeufs n'étaient pas indiquées dans les régions italiennes

(2) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

Tableau 78 - Prix des céréales (Italie)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (Lit) -

Pays et année	Blé tendre		Blé dur	
	Vente en qu. (1)	Recette par qu. (2)	Vente (1) en qu.	Recette (2) par qu.
Sardaigne (3) 1959/60	285 (3)	<u>6379</u> 6300-6700	127(4)	<u>7195</u> 7000-7700
1960/61	30 (1)	<u>6200</u>	347(2)	<u>7852</u> 7200-7900
Plaine du P8 1959/60	1913 (12)	<u>6594</u> 6591-6600	.	.
1960/61	2516 (12)	<u>6688</u> 6676-6691	.	.
Région de Collines (4) 1959/60	504 (5)	<u>6931</u> 6432-7450	.	.
1960/61	709 (5)	<u>6578</u> 6480-6650	.	.

- (1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.
 (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des entreprises.
 (3) La variété de blé "Marzuelo" a été également comptée comme blé dur.
 (4) Dans les documents de base, il n'a pas été fait de distinction entre blé dur et blé tendre.

Le tableau 78 contient les prix moyens pondérés des livraisons obligatoires et des quantités vendues librement. Ces prix s'entendent au départ de la ferme. Il n'y a pas d'indications en ce qui concerne les bonifications ou les réfections afférentes à la qualité. Il n'est pas versé de subventions.

Le gouvernement peut aussi renoncer à percevoir les contingents, comme le montrent les ventes réalisées en Sardaigne, région où les organes officiels n'ont pas acheté de blé au prix fixé. Les cours du marché ont été inférieurs aux prix fixés, tant en 1959/60 qu'en 1960/61.

.../...

Pommes de terre :

En Sardaigne, aucune parmi les exploitations examinées n'a vendu de pommes de terre et, dans la région de Collines, il n'y en a eu qu'une seule. Les ventes de la plaine du Pô sont des transactions purement saisonnières, qui se déroulent exclusivement de mai à août. C'est pour cette raison que, dans cette région, l'enquête a été aménagée de façon à tenir compte des ventes quotidiennes. Comme il était impossible de mettre, en regard de ces données, des prix correspondants provenant de la statistique de la C.E.E., seuls les prix des ventes totales ont été maintenus dans le tableau 79.

Tableau 79 - Prix des pommes de terre, mai-août (Italie)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (Lit) -

Pays et année	Vente (1) en qu.	Pourcentage des ventes annuelles	Recette (2) par qu.
Sardaigne			
1959/60	-	-	-
1960/61	-	-	-
Plaine du Pô			
1959/60	1.591 (12)	100	<u>3141</u> 2000-4878
1960/61	2.258 (12)	100	<u>2636</u> 2005-4867
Région de Collines			
1959/60	96 (1)(3)	100	<u>2650</u>
1960/61	53 (1)(4)	100	<u>3000</u>

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimal et maximal des moyennes des entreprises.

(3) Vendues en novembre.

(4) Vendues en septembre.

.../...

Comme le fait remarquer le rapport de l'expert, les pommes de terre sont généralement achetées par des grossistes. Les prix s'appliquent, au départ de la ferme, aux pommes de terre entassées dans des caisses; celles-ci sont fournies par l'acheteur. De fortes fluctuations de prix reposent parfois sur des différences de variétés.

Betteraves sucrières

C'est également la plaine du Pô qui vient en tête en tant que fournisseur de betteraves sucrières. Le prix en est fixé chaque année par une commission interministérielle, en fonction de la teneur en sucre : 56,5798 Lit. en 1959/60 et 57,6707 Lit. en 1960/61 par pourcentage de sucre et par quintal.

Tableau 80 - Prix des betteraves sucrières (Italie)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (Lit.) -

Pays et année	Vente(1) en qu	Teneur en sucre(1)(2) en %	Recette(2) par qu	Remboursement des frais de transport (3) par qu
Sardaigne				
1959/60	2.309(2)	<u>19,12(2)</u> 19,00-19,16	<u>1.008</u> 1.000-1.010	<u>33,51</u> 31,00-41,80
1960/61	-	-	-	-
Vallée du Pô				
1959/60	5.726(12)	<u>14,75(12)</u> 13,44-16,19	<u>834</u> 760-916	<u>40,05</u> 20,40-61,60
1960/61	7.135(12)	<u>15,32(12)</u> 14,25-18,12	<u>883</u> 822-1.045	<u>40,80</u> 20,40-61,60

- (1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.
 (2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.
 (3) Il n'a pas été tenu compte dans le prix des frais de transport et de leur remboursement.

.../...

La plupart des exploitations (10 sur 14) transportent elles-mêmes les betteraves à la sucrerie; quatre les chargent sur des wagons de chemin de fer. Les frais de transport sont remboursés aux agriculteurs, d'après des tarifs fixés selon la distance. Dans la mesure où les betteraves ont été livrées par chemin de fer, les agriculteurs ont touché à ce titre 5,67 Lit. par qu. et par km au cours des deux campagnes. Il a été versé à ceux qui livraient eux-mêmes 5,13 Lit. en 1959/60 et 5,36 Lit. l'année suivante. Ce remboursement n'a pas été inclus dans le prix.

A titre de contribution supplémentaire, les sucreries de la plaine du Pô ont, en 1959/60, consenti à rétrocéder aux agriculteurs des pulpes à concurrence de 50 % de leurs livraisons de betteraves (37 % en Sardaigne). On ne dispose pas de renseignements pour 1960/61.

De plus, en 1959/60, les livraisons des agriculteurs ont été limitées à 80 % des quantités de la campagne précédente.

Lait

Le décompte du lait des exploitations italiennes est vraiment simple. La teneur en matière grasse n'est pas prise en considération. Le transport est à la charge de la laiterie. Il n'est pas accordé de subventions. Il va de soi que l'éventail des prix pratiqués à l'intérieur d'une seule et même région - exception faite de la région de Collines - est relativement étroit.

Tableau 81 - Prix du lait - (Italie)
1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (Lit.) -

Pays et année	Vente (1) en kg	Récette (2) par kg
Sardaigne		
1959/60	486.554 (6)	<u>47,5</u> 47,0-47,8
1960/61	505.981 (6)	<u>47,3</u> 46,4-47,9
Vallée du Pô		
1959/60	160.635 (12)	<u>41,3</u> 40,9-42,6
1960/61	175.136 (12)	<u>40,3</u> 39,0-42,0
Région de Collines		
1959/60	10.714 (1)	<u>42,0</u>
1960/61	11.611 (2)	<u>45,6</u> 45,0-50,0
(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.		
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises.		

La faible importance des livraisons de la plaine du Pô est due au fait que l'élevage des bovins y est orienté principalement vers la production de viande.

Animaux de boucherie

Il n'a pas été vendu de porcs de boucherie par les exploitations analysées en Italie. Les vendus de bovins et de veaux sont en majeure partie complétés par des données de poids. On distingue à cet égard les vaches de boucherie (vache), les boeufs à l'engrais (vitelloni, de 10 à 24 mois) et les veaux de boucherie (vitelli, de 2 à 4 mois). Toutefois, il n'est en aucun cas indiqué dans les documents comptables s'il s'agit de poids vif ou de poids de viande. Le rapport de l'expert italien fait remarquer que ces deux méthodes commerciales sont courantes.

.../...

Lorsqu'il s'agit de ventes réalisées au poids de la viande, le rendement à l'abattage est évalué lors de la conclusion du contrat. Les veaux sont vendus exclusivement au poids de l'animal vivant. Les exploitations sardes n'ont pas vendu de bovins à l'engrais.

Tableau 82 - Prix des vaches de boucherie (Italie)

1959/60 - 1960/61

- Monnaie nationale (Lit.) -

Pays et année	Animaux vendus (1)		Poids vif moyen(2) en kg	Recette (2)	
	Total	avec indication pds		par tête	par kg
Sardaigne 1959/60	13(4)	1(1)	<u>320 PV</u> 80.000-142.500	<u>112.991</u> 80.000-142.500	<u>309 PV</u>
1960/61	19(4)	2(1)	<u>545 PV</u> 40.000-126.165	<u>117.912</u> 40.000-126.165	<u>348 PV</u>
Vallée du Pô 1959/60	26(9)	24(9)	<u>315 PDV</u> 266-550	<u>194.898</u> 156.032-247.631	<u>600 PDV</u> 400-670
1960/61	35(11)	34(11)	<u>305 PDV</u> 270-362	<u>178.209</u> 148.500-222.190	<u>584 PDV</u> 550-680
Région de Collines 1959/60	12(5)	5(2)	<u>462 PV</u> 453-475	<u>162.292</u> 120.000-235.000	<u>340 PV</u> 325-351
1960/61	12(3)	.	.	<u>164.000</u> 147.250-179.833	.

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.
(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des exploitations.
(3) PDV = poids de viande; PV = poids vif.

Tableau 83 - Prix des bovins de boucherie (Italie)

(1959/60 - 1960/61)

Monnaie nationale (Lit.)

Pays et année	Animaux vendus(1)		Poids vif moyen(2) en kg	Recette(2)	
	total	avec indica- tion poids		par tête	par kg
Plaine du Pô 1959/60	12(6)	12(6)	<u>427</u> 306-570	<u>204.818</u> 159.480-230.850	<u>458</u> 355-712
	1960/61	25(6)	<u>429</u> 267-652	<u>200.758</u> 168.280-254.980	<u>468</u> 360-684
Région de Collines 1959/60	4(3)	1(1)	<u>400</u>	<u>138.750</u> 127.500-160.000	<u>350</u>
	1960/61	8(3)	.	<u>136.000</u> 105.000-141.500	.

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des exploitations.

Tableau 84 - Prix des veaux de boucherie (Italie)

1959/60 - 1960/61

Monnaie nationale (Lit.)

Pays et année	Animaux vendus(1)		Poids vif moyen(2) en kg	Recette(2)	
	total	avec indica- tion poids		par tête	par kg
Sardaigne 1959/60	91(6)	65(6)	<u>63</u> 50-94	<u>31.011</u> 22.990-48.143	<u>406</u> 400-447
	1960/61	101(6)	<u>67</u> 51-75	<u>34.591</u> 23.972-45.658	<u>418</u> 354-455
Plaine du Pô 1959/60	69(12)	69(12)	<u>144</u> 119-165	<u>84.998</u> 68.027-95.617	<u>592</u> 564-599
	1960/61	73(12)	<u>151</u> 125-172	<u>87.418</u> 72.670-99.210	<u>578</u> 543-603
Région de Collines 1959/60	12(3)	9(2)	<u>103</u> 98-114	<u>58.221</u> 53.145-65.593	<u>554</u> 541-577
	1960/61	7(2)	<u>105</u>	<u>50.511</u> 50.120-51.033	<u>480</u>

(1) Entre parenthèses, nombre d'entreprises.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des exploitations.

.../...

Dans la plain du Pô, les bovins de boucherie sont généralement vendus sur le marché aux bestiaux de Bologne. Les acheteurs sont d'ordinaire des bouchers détaillants. Au moment de l'abattage, l'acheteur verse à une compagnie d'assurances 500 Lit. par tête de bovin, somme qui garantit au vendeur le prix d'achat convenu, même au cas où il apparaîtrait ultérieurement que la viande est impropre à la consommation humaine. Les frais suivants de transport et de commercialisation - sans assurance - ont en outre été communiqués : 1.500 Lit par animal adulte et 1.000 Lit par tête pour les veaux au cours des deux campagnes.

bb) Moyens de production agricoles.

Carburants

Les agriculteurs italiens obtiennent du carburant diesel et du pétrole au prix réduit de 33 Lit/kg. C'est également le prix indiqué dans les documents comptables des exploitations de la plaine du Pô et de la région des "Collines". En Sardaigne, le prix est en revanche de 30 Lit/kg. Les exploitations ont acheté en moyenne 2.000 kg par exploitation et par an. Les achats n'ont guère porté sur l'essence. Le prix de ce dernier produit s'est élevé à 125 lire le litre.

Engrais

Les données concernant les engrais sont très substantielles. La teneur en éléments fertilisants y est généralement indiquée. Dans la plaine du Pô, les 12 exploitations ont toutes payé les mêmes prix. Il n'est pas accordé de subventions.

.../...

Aliments du bétail

C'est dans la plaine du Pô que les renseignements les plus complets ont été recueillis. En Sardaigne, si la teneur en protéine a été indiquée, il n'en est pas de même de la nature des aliments du bétail. Dans la région de Collines, deux exploitations seulement ont fourni des indications détaillées. La quantité globale des diverses sortes d'aliments du bétail est donc insuffisante pour permettre un dépouillement.

Dans la plaine du Pô, toutes les exploitations ont, là encore, payé le même prix les mêmes aliments du bétail au cours des deux campagnes.

.../...

Tableau 85 - Prix des engrais (Italie) 1959/60 - 1960/61 - Monnaie nationale (Lit) -

8309/VI/3-F

- 134 -

Pays et année	Engrais azotés		Engrais phosphatés		Engrais potassiques	
	Nitrate d'ammoniaque 20,5 %E.A.		Scories Thomas 16-20 % P ₂ O ₅		Sulfate de potasse 48-52 K ₂ O	
	Quantité(1) en qu	Prix(2) par qu	Quantité(1) en qu	Prix(2) par qu	Quantité(1) en qu	Prix(2) par qu
Sardaigne						
1959/60	2 (1)	<u>3.580</u> (3)	108 (2)	<u>1.993</u> 1.900-2.000	15 (1)	<u>5.750</u>
1960/61	12 (1)	<u>2.985</u> (4)	220 (2)	1.900	53 (2)	<u>4.938</u> 4.725-5.750
Plaine du Pò						
1959/60	118 (12)	<u>1.600</u>	330 (12)	<u>1.850</u>	25 (11)	<u>4.640</u>
1960/61	41 (12)	<u>2.730</u>	365 (12)	1.700	16 (12)	<u>4.600</u>
Région de Collines						
1959/60	-	-	160 (6)	<u>1.739</u> 1.720-1.818	-	-
1960/61	-	-	129 (5)	<u>1.698</u> 1.680-1.804	-	-

(1) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

(2) Moyenne pondérée soulignée; ligne suivante, montants minimaux et maximaux des moyennes des entreprises

(3) 27 E.A.

(4) 21 E.A.

.../...

Tableau 86 - Prix des aliments du bétail (Italie(1))
1959/60 - 1960/61
- Monnaie nationale (Lit) -

Aliments du bétail	Teneur en protéine digestible %	Quantité (2) en qu		Prix par qu
		1959/60	1960/61	
Son	13,1	149(12)	162(12)	4.900
Mais	7,2	93(12)	101(12)	5.200
Orge	6,6	91(11)	105(11)	6.200
Farine de soja	33,7	12(9)	10(7)	7.600
Avoine	8,3	21(3)	16(2)	6.200

(1) Plaine du Pô seulement
(2) Entre parenthèses, nombre d'exploitations.

Salaires

Seuls les questionnaires provenant de la Sardaigne contenaient des indications sur les salaires, à savoir sur ceux des conducteurs de tracteurs, des trayeurs et des ouvriers agricoles. Les données concernant les salariés à la journée ne peuvent pas être dépouillées, faute de nombre de jours de travail. Voici (en milliers de Lit) ce qui a été payé en salaires mensuels nets, sans nourriture :

	<u>1959/60</u>	<u>1960/61</u>
Conducteur de tracteur, non logé	31,2	31,2
Trayeur, logé	28,2	29,3
Ouvrier agricole, logé	29,0	32,2

Il a été tenu compte dans les calculs du 13^e ème mois de salaire accordé dans un certain nombre de cas.

Travaux à façon

Les données émanant de la plaine du Pô, sont analogues pour toutes les exploitations, quoiqu'elles diffèrent jusqu'à un certain point d'une année à l'autre. L'entrepreneur de travaux à façon se charge des travaux manuels qui se présentent occasionnellement. En Sardaigne, par contre, l'exploitation fournit un homme (par exemple, pour ensacher le grain sur la moissonneuse batteuse).

.../...

Tableau 87 - Prix (1) des travaux à façon (Italie)
 1959/60 - 1960/61
 - Monnaie nationale (Lit) -

Nature des travaux	Unité de travail	1959/60	1960/61
Sardaigne			
Moissonneuse-batteuse	ha	11.000	11.250
pour battre (le riz)	qu	200	200
pour faucher		-	-
pour semer		-	-
pour labourer	ha	12.000	12.000
Plaine du Pô (2)			
Moissonneuse-batteuse	qu	850	850
pour battre (le riz)	qu	340	370
pour faucher	ha	4.500	4.500
pour semer	ha	4.500	4.500
pour labourer	ha	15.000	15.500
Région de Collines			
Moissonneuse-batteuse	ha	11.000	10.000
pour battre (le riz)	qu	340	345
pour faucher	ha	4.500	4.500
pour semer	h.	2.250	2.250
pour labourer	ha	15.000	17.000
(1) Moyenne non pondérée			
(2) Les indications sont les mêmes dans toutes les exploitations			

.../...

E. DONNEES COMPLEMENTAIRES PROVENANT DES RAPPORTS DES EXPERTS

I. Pays-Bas

1. Calcul du prix du lait (1)

L'agriculteur reçoit tous les quinze jours un règlement pour ses livraisons de lait, mais ce n'est encore qu'un acompte. Puis une ristourne et la prime de l'Etat sur le lait lui sont adressées par intervalles. Le lait est enlevé par la laiterie. Il s'agit donc d'un prix au départ de la ferme.

Le lait bénéficie d'une garantie générale de prix à concurrence d'une quantité déterminée à livrer à la laiterie. Le prix garanti est réduit lorsque les livraisons totales des agriculteurs dépassent cette limite. Il atteint actuellement 28, 10 fl. h. par 100kg, pour une quantité de 5,1 millions de t. En outre, l'Etat a fixé un prix de compensation (verreken prijs) pour le lait frais (actuellement fl. h. 29,40). Le tiers environ de la production est consommé comme lait frais et les deux tiers en sont transformés en produits laitiers. En principe, le prix du lait industriel se forme librement.

Dans la pratique, le système fonctionne grosso modo de la manière suivantes : l'agriculteur touche de la laiterie, à la livraison du lait (frais et industriel) un prix qui est en rapport avec ce que rapporte le lait industriel. S'il s'agit de lait frais, la laiterie verse au "Zuivelfonds" (fonds laitier) le montant représentant la différence entre le prix payé et le prix de compensation fixé (Verrekenprijs) (plus élevé depuis quelques années). Les sommes ainsi encaissées sont réparties entre les livraisons totales de lait frais et le lait industriel.

Puis l'Etat verse un supplément de garantie quand le prix moyen compensé, afférent à l'ensemble du lait, est inférieur au prix général garanti, comme c'était le cas ces dernières années.

Il y a enfin un paiement complémentaire des laiteries aux agriculteurs, mais qui est sans aucun rapport avec la politique de garantie.

(1) Extrait d'une lettre de M. Van Beek, en date du 1.10.1962.

Les paiements compensatoires et les suppléments sont en partie inclus dans les règlements des laiteries sur le lait (tous les quinze jours) et ils sont en partie versés à titre de ristourne.

II. Belgique

1. Calcul du prix du lait

En Belgique, le prix du lait peut, tout comme le prix par unité de matière grasse et les bonifications pour la qualité, varier d'un mois à un autre. Voici, à titre d'exemple, comment le prix du lait a été calculé en 1959/60 pour l'exploitation belge N° 2615, située dans la Campine.

Tableau 37 - Prix de 1 kg de lait dans une exploitation belge
de la Campine
1959/60

F.B.

Mois	Teneur en matière grasse du lait livré en g.	Prix de base pour une teneur en matière grasse de 3,3 g.	Bonification pour chaque gramme supplémentaire de matière grasse	Bonification ou retenue suivant qualité	Prix total par kg.
Mai	34	3,3	0,08	-	3,38
Juin	35	3,3	0,08	-	3,46
Juillet	35	3,3	0,08	- 0,05	3,41
Août	37	3,3	0,08	- 0,05	3,57
Septembre	36	3,45	0,08	-	3,69
Octobre	38	3,5	0,08	+ 0,05	3,95
Novembre	39	3,5	0,09	+ 0,25	4,29
Décembre	36	3,5	0,09	+ 0,25	4,02
Janvier	38	3,5	0,09	+ 0,35	4,30
Février	34	3,5	0,09	+ 0,35	3,94
Mars	37	3,4	0,08	-	3,72
Avril	35	3,35	0,08	+ 0,05	3,56

.../...

2. Cotisations aux assurances sociales

Si les données sur les salaires dans les régions belges n'étaient pas susceptibles d'être dépouillées, en revanche le rapport de l'expert belge donne un excellent aperçu de la part représentée par les charges sociales dans le salaire.

Tableau 88 - Cotisations aux assurances sociales pour les ouvriers agricoles belges

1959/60

- en % du salaire -

Payeurs	Catégories d'assurances					Total
	Maladie invalidité	Chômage	Alloca-tions fa-miliales	Pensions vieil-lesse	Congés payés	
1959						
Salariés	3,5	1,0	-	4,25	-	8,75
Employeurs	3,5	1,0	8,5	4,25	6,5	23,75
Ensemble	7,0	2,0	8,5	8,50	6,5	32,50
1960						
Salaires	3,5	1,0	-	4,5	-	9,0
Employeurs	3,5	1,0	8,5	4,5	6,5	24,0
Ensemble	7,0	2,0	8,5	9,0	6,5	33,0
1961						
Salariés	3,5	1,0	-	4,5	-	9,0
Employeurs	3,5	1,0	9,0	4,5	6,5	24,5
Ensemble	7,0	2,0	9,0	9,0	6,5	33,5

III. Luxembourg

Les questionnaires luxembourgeois étant parvenus alors que le dépouillement était terminé, ils n'ont pu être inclus dans l'étude. Au total, des questionnaires portant sur six exploitations sont parvenus du Luxembourg pour l'exercice 1959/60. .../...

En les parcourant, on a constaté qu'ils contenaient des indications extrêmement exactes. Il paraît donc indiqué, pour compléter cette étude, de ne pas se contenter - comme on l'a fait pour les autres pays - de donner des extraits des renseignements précis de l'expert luxembourgeois, mais de les reproduire intégralement.

1. Produits agricoles

a) Froment

Le prix au producteur pour le froment est fixé par un arrêté du gouvernement du 29 juillet 1959 concernant la mouture obligatoire des céréales panifiables de la récolte 1959.

Ce prix n'est valable que pour les quantités de la récolte consommées à l'intérieur du pays. Les besoins de la consommation intérieure s'élèvent à 30.000 tonnes par campagne.

L'écoulement des quantités dépassant les besoins du pays est à la charge de la profession agricole. A cette fin, un montant de 15 fr. l. par quintal de froment est retenu sur le prix au producteur. En outre, une retenue de 30 fr. l. par quintal est effectuée pour financer la création d'installations communautaires (silos).

Le prix au producteur du froment est échelonné sur toute la campagne de livraison. Les prix indiqués à la page suivante se rapportent à une marchandise saine et loyale, conforme aux dispositions légales. Si la marchandise ne répond pas à certains critères de qualité fixés par l'arrêté du gouvernement, il y aura diminution de poids et de prix.

Tableau 89 - Prix du froment au Luxembourg

1959/60

1 flux par qu.

Périodes	Prix payés par les négociants	Subvention de l'Etat	Prix brut	Fonds de compensation		Frais de transport ferme/négoce	Prix départ ferme
				pour stockage	pour excédents		
1959							
30. 9.	460	130	590	30	15	5	540
1.10.-15.10.	463	130	593	30	15	5	543
16.10.-31.10.	466	130	596	30	15	5	546
1.11.-15.11.	468	130	598	30	15	5	548
16.11.-30.11.	470	130	600	30	15	5	550
1.12.-15.12.	472	128	600	30	15	5	550
16.12.-31.12.	474	128	602	30	15	5	552
1960							
1. 1.-15. 1.	476	126	602	30	15	5	552
16. 1.-31. 1.	478	126	604	30	15	5	554
1. 2.-29. 2.	480	124	604	30	15	5	554
1. 3.-15. 3.	482	122	604	30	15	5	554
16. 3.-30. 3.	484	122	606	30	15	5	556
1. 4.-15. 4.	486	120	606	30	15	5	556
16. 4.-30. 4.	488	120	608	30	15	5	558
1. 5.-15. 5.	490	118	608	30	15	5	558
16. 5.-31. 5.	492	118	610	30	15	5	560
1. 6.-15. 6.	494	116	610	30	15	5	560
16. 6.-30. 6.	496	114	610	30	15	5	560
1. 7.-15. 7.	498	112	610	30	15	5	560
16. 7.-31. 7.	500	110	610	30	15	5	560

.../...

b) Seigle

Au Grand-Duché de Luxembourg, le seigle est compté comme céréale panifiable, mais une partie seulement de la récolte est admise à la panification. Pour cette partie, il existe un prix officiel au producteur. Les besoins de la panification s'élèvent à 6.000 t par campagne. Afin d'éviter que les livraisons totales dépassent le quantum ainsi admis, les livraisons de seigle sont contingentées par ha. Les contingents par ha sont fixés en fonction de la superficie totale des emblavements en seigle. Pour l'année en cause, la quantité de seigle par ha mise à la panification est de 1.200 kg.

Des retenues sont opérées sur le prix au producteur pour financer la création d'installations de stockage. Le prix au producteur du seigle est échelonné sur toute la campagne de livraison. Le seigle livré à la mouture doit répondre à certains critères de qualité.

Tableau 90 - Prix du seigle au Luxembourg

1959/60
flux/100 kg

Périodes	Prix payés par les négoçiants	Subvention de l'Etat	Prix brut	Fonds de compensa- tion pour stockage	Frais de trans- port	Prix net
1959						
30. 9.	360	210	570	30	5	535
1.10.-15.10.	363	210	573	30	5	538
16.10.-31.10.	366	210	576	30	5	541
1.11.-15.11.	368	210	578	30	5	543
16.11.-30.11.	370	210	580	30	5	545
1.12.-15.12.	372	208	580	30	5	545
16.12.-31.12.	374	208	582	30	5	547
1960						
1. 1.-15. 1.	376	206	582	30	5	547
16. 1.-31. 1.	378	206	584	30	5	549
1. 2.-29. 2.	380	204	584	30	5	549
1. 3.-15. 3.	382	202	584	30	5	548
16. 3.-31. 3.	384	202	586	30	5	551
1. 4.-15. 4.	386	200	588	30	5	551
16. 4.-30. 4.	388	200	588	30	5	553
1. 5.-15. 5.	390	198	590	30	5	553
16. 5.-31. 5.	392	198	590	30	5	555
1. 6.-15. 6.	394	196	590	30	5	555
16. 6.-30. 6.	396	194	590	30	5	555
1. 7.-15. 7.	398	192	590	30	5	555
16. 7.-31. 7.	400	190	590	30	5	555

c) Pommes de terre

Il n'existe pas de prix officiel au producteur. Les prix se forment librement. Toutefois, la profession agricole publie annuellement

.../...

un prix indicatif pour les pommes de terre d'encavement. La publication du prix indicatif vise uniquement à renseigner les agriculteurs sur le prix susceptible d'être réalisé.

La publication du prix indicatif, ainsi que les mesures prises à la frontière permettent de maintenir les prix intérieurs à un certain niveau.

Les prix indicatifs valables pour la période d'encavement (15.9.-15.11.1959) étaient de 240 fr les 100 kg pour les meilleures variétés et de 210 fr les 100 kg pour les autres variétés.

d) Bovins

Le prix au producteur de la viande bovine est fixé par voie officielle. Le prix est exprimé en fr par kg abattu et il varie en fonction des différentes classes de qualité: prix officiels au producteur (en flux par kg abattu).

	<u>Prix boucher + Subvention = Prix au producteur</u>			
Classe AA	40,75 - 43,25 +	8,25	=	49,00 - 51,50
Classe A	37,25 - 40,25 +	8,25	=	45,50 - 48,50
Classe B	33,75 - 35,75 +	6,75	=	40,50 - 42,50
Classe C	25,25 - 31,25 +	1,25	=	26,50 - 32,50
Classe D	23,00 +	-	=	23,00

Le prix officiel au producteur ne vaut que pour la partie de la production de viande bovine consommée à l'intérieur du pays. Les excédents de production sont à la charge de la profession agricole. A cette fin, des retenues sont opérées sur tous les bovins livrés à l'abattage. Du 1.1. au 30.6.1959, la taxe s'est élevée à 1 fr par kg abattu et du 1.7. au 31.12.1959 à 2 fr par kg abattu.

Pour le calcul des prix par kg poids vif, on peut admettre un rendement moyen de 55 % pour les catégories AA et A et de 50 % pour les autres catégories (en moyenne 54 %).

Les frais à la charge du producteur lors de la vente d'une tête de bétail se composent de:

.../...

a) Taxe du marché	49,50
b) Transport à l'abattoir	115,00
c) Assurances	130,00
d) Commission du vendeur	<u>155,50</u>
Total des frais par tête	450,00 fr
Frais par kg abattu	1,73 fr

Les prix nets au producteur s'obtiennent donc en déduisant des prix officiels, d'une part, la taxe de compensation et, d'autre part, les frais à la charge du producteur..

e) Veaux

Le prix du veau à la production est soumis au régime du prix normal. Toutefois, un prix maximum de 60 fr le kg abattu est fixé.

Les frais à la charge du producteur se composent comme suit :

a) Taxe du marché	28,00
b) Transport à l'abattoir	55,00
c) Assurances	20,00
d) Commission du commissionnaire	62,00
Total	<u>165,00</u> fr. ou 3,30 fr par kg.

f) Porcs

Les prix au producteur de la viande de porc sont des prix officiels, fixés par kg de poids abattu suivant différentes catégories de poids et classes de qualité.

Prix officiels au producteur (en flux par kg abattu) à partir du 5.8.1958 :

I. Catégorie: Porcs d'un poids abattu inférieur à 100 kg

	<u>Prix boucher</u>	+	<u>Subvention</u>	=	<u>Prix au producteur</u>
Classe AA	44,00	+	3,00	=	47,00
Classe A	42,25	+	3,00	=	45,25
Classe B	39,00	+	2,75	=	41,75
Classe C (déclassée)					

.../...

II. Catégorie : Porcs d'un poids abattu de 100 à 105 kg. :

	<u>Prix boucher</u>	+	<u>Subvention</u>	=	<u>Prix au producteur</u>
Classe A	41,00	+	2,50	=	43,50
Classe B	37,00	+	2,50	=	39,50
Classe C (déclassée)					

III. Catégorie : Porcs d'un poids abattu supérieur à 105 kg. :

Classe A	39,00	+	-	=	39,00
Classe B	37,00	+	-	=	37,00
Classe C (déclassée)					

IV. Catégorie : Truies et verrats

Truies	30 fr. et plus
Verrats	26 fr. et plus

En ce qui concerne les porcs déclassés, la commission de classification (composée de représentants de la profession agricole et des bouchers) fixe un prix correspondant à la valeur réelle du porc en question.

Les prix officiels ne valent que pour la partie de la production porcine consommée à l'intérieur du pays. Les excédents de production sont à la charge de la profession agricole. Les fonds nécessaires au financement de l'écoulement des excédents sont constitués par des retenus effectuées sur tous les porcs livrés à l'abattoir. Ces retenus s'élevaient jusqu'au 16 août 1959 à 10 % de la valeur brute du porc; depuis le 17 août 1959, 5 % seulement de la valeur brute sont prélevés.

Les frais à la charge du producteur lors de la vente d'un porc à l'engrais se composent de :

a) Taxe du marché	35 fr
b) Transport	55 fr
c) Assurances	35 fr
d) Commission du commissionnaire	43 fr
	<hr/>
Total par porc	168 fr
par kg abattu	2,05 fr

.../...

Les prix nets touchés par les producteurs s'obtiennent donc en déduisant des prix bruts la taxe de compensation et les frais à la charge du producteur.

g) Lait

La totalité du lait commercialisé passe par les laiteries. Les ventes directes au consommateur de lait et de produits laitiers sont interdites, sauf autorisation spéciale du Ministre de l'agriculture. Les prix au producteur se rapportent donc à la totalité de la production commercialisée de lait, quelle que soit sa destination ultérieure : lait de consommation, beurre, fromage, etc...

Le prix du lait au producteur est fixé officiellement. En effet, depuis 1952, il s'élève à 4,30 fr. par litre de lait à 3,1 % de matière grasse. Le prix officiel ne vaut que pour la partie de la production consommée à l'intérieur du pays. L'écoulement des quantités dépassant les besoins intérieurs est à la charge des producteurs.

Le prix au producteur se compose de deux éléments :

- a) un prix de base, et
- b) un prix payé suivant la teneur en matière grasse :

Exemple : lait à 3,5 % de matière grasse.

Calcul du prix du lait suivant la teneur en matière grasse :

Prix de base : 1,20 fr/kg

Prix de la matière grasse (exemple) $4 - 1,20 = \frac{2,80 \times 3,5}{3,1} = 3,48$ fr

Prix au producteur : $1,20 + 3,48 = 4,68$ fr.

2. Moyens de production agricoles

a) Engrais

aa) Engrais azotés

L'office des prix, rattaché au Ministère des affaires économiques, publie chaque année les prix des engrais azotés. Ils sont échelonnés sur l'ensemble de la campagne céréalière et se rapportent aux engrais azotés courants dans le commerce (nitrate d'ammoniaque 20,5 %, sulfate d'ammoniaque 20,5 %, cyanamide calcique 21 %).

.../...

bb) Engrais phosphatés

L'agriculture luxembourgeoise est, depuis plus d'un demi siècle, en mesure de couvrir dans des conditions particulièrement favorables ses besoins en engrais azotés et en chaux. En effet, en vertu de la loi sur les concessions minières dans le Grand-Duché de Luxembourg, les sociétés exploitantes sont tenues de livrer chaque année à l'agriculture nationale 25.901 t. de Scories Thomas (sur une consommation de 36.000 t.) à un prix de faveur. Le reliquat est vendu au cours du jour.

Un service spécial du gouvernement centralise toutes les commandes et assure l'approvisionnement des agriculteurs par l'intermédiaire des syndicats agricoles locaux, sur la base d'un prix moyen qui est fixé au début de chaque campagne céréalière.

D'où le faible niveau des prix de l'acide phosphorique.

Consommation des scories Thomas en 1959

Contingent spécial au prix de faveur	25.901 t.
quantités livrées au cours du jour	12.197 t.
	<hr/>
total	38.098 t.

Prix moyens pondérés pour les scories Thomas
(emballage en sacs de papier)

du prix de faveur, au départ de l'usine	318,40 fr/t
du cours du jour, au départ de l'usine	807,54 fr/t
du prix de revient, au départ de l'usine	475 fr/t
des frais de transport	125,63 fr/t

.../...

b) Aliments du bétail

Etant donné l'importance de l'élevage dans le Grand-Duché de Luxembourg, l'agriculture utilise, outre les aliments du bétail produits à la ferme (orge, avoine, pommes de terre fourragères), de grandes quantités de produits importés, à savoir : maïs, tourteaux de lin, soja, farines de viande et de poisson.

En outre, une certaine quantité de lait écrémé est rétrocédée chaque jour aux producteurs. Les excédents de blé indigène sont dénaturés et rachetés par les agriculteurs pour alimenter le bétail.

Quelques industries luxembourgeoises fabriquent des aliments composés pour le bétail, qui sont contrôlés par la Station de chimie agricole de l'Etat. Il s'agit :

a) d'aliments composés	I	18 %	de protéine pour vaches
" "	II	28 %	" "
" "	III	35 %	" "
b) d'aliments composés	00	38 %	" pour cochons
" "	I	16 %	" "
" "	II	14 %	" "
" "	III	12 %	" "

c) Salaires

Il n'existe, pour les ouvriers agricoles, ni salaire minimum légal, ni convention collective relative au régime des salaires.

D'une façon générale, les ouvriers agricoles sont rémunérés au mois. De plus, l'employeur est tenu, sauf convention contraire, d'assurer gratuitement à ses salariés la nourriture et le logement, de veiller à ce que leurs vêtements soient propres et en bon état, de prendre à sa charge les cotisations à la sécurité sociale et de leur accorder un congé annuel payé.

.../...

Les salariés agricoles sont soumis au régime général des assurances sociales.

La législation sur les assurances sociales (accidents, vieillesse et invalidité, allocations familiales, maladie) est appliquée par l'Office des assurances sociales qui relève du Ministère du Travail et de la sécurité sociale.

Charges sociales

	<u>Part patronale</u>	<u>Part du salarié</u>	<u>Total</u>
Maladie	2 %	4 %	6 %
Vieillesse et invalidité	5 %	5 %	10 %
Allocations familiales	1,6 %	-	1,6 %
Total	8,6 %	9 %	17,6 %

Dans l'agriculture la participation des salariés est supportée par l'employeur. La cotisation à l'assurance accidents du travail est à la charge de ces derniers; le montant en est fixé d'après l'importance des exploitations agricoles et la nature des cultures. Pour 1959, elle était de 161 fr/ha de terre cultivée, de prairies et de pâturages.

IV. France

1. Calcul du prix du blé

Le prix du blé est fixé en France, pour chaque campagne, dans les limites du quantum, en vertu des dispositions de la loi de septembre/octobre 1957.

Les livraisons de chaque exploitation sont divisées en tranches différentes. La première ne subit pas de prélèvement de résorption, tandis que les livraisons suivantes sont l'objet de prélèvements croissants par unité. Ceux-ci sont d'abord fixés provisoirement au

.../...

début de la campagne puis, définitivement, quand les conditions de commercialisation du blé "hors quantum" sont connues. Le producteur touche alors généralement un supplément.

Pour la récolte de 1960/61, le prix de base était de 40 fr le quintal. Le prix provisoire payé (fr/qu) pour un blé moyen atteignait les montants suivants au début de la campagne :

	<u>de 0 à 150 qu</u>	<u>de 150 à 600 qu</u>	<u>600 qu. et plus</u>
Prix de base	40	40	40
- Taxe à la charge du producteur	0,70	0,70	0,70
- Prélèvement forfaitaire	1	5	7
	<u>38,30</u>	<u>34,30</u>	<u>32,30</u>

Les suppléments reversés à la fin de la campagne s'élevaient à (fr/qu) :

	<u>0</u>	<u>1,40</u>	<u>2</u>
soit prix définitif :	38,30	35,70	34,30

Pour la récolte de 1959/60, les prix s'établissaient à (fr/qu) :

37	+ 0	= 37	de 0	à 50
33,80	+ 2,20	= 36	de 50	à 200
32,05	+ 3,30	= 35,35	de 200	à 600

Les prix réels en 1960/61 (37 à 39,50 fr) résultent de ces chiffres, majorés des bonifications ou des réfections imputables à l'humidité et au poids spécifique.

Les bonifications sont accordées :

- lorsque les poids spécifiques dépassent 70
- à titre de prime de conservation

.../...

Quant aux réfections, elles s'appliquent :

- aux poids spécifiques inférieurs à 70
- quand la teneur en humidité excède 16 %
- s'il y a des impuretés, des grains cassés, etc...
- pour couvrir les frais généraux de l'organisme stockeur.

D'autre part, les coopératives de stockage font éventuellement des ristournes en fin d'exercice, ce qui témoigne généralement d'une bonne gestion.

2. Calcul du prix de la betterave sucrière

a) Campagne 1959/60 : sécheresse, très faible récolte.

Le prix de base était de 65,75 fr la tonne pour teneur en sucre de 8°5. Il s'y ajoutait une indemnité pour dommages subis atteignant 6,87 la tonne, de laquelle était soustraite une cotisation syndicale de 0,9176 fr par tonne. Des bonifications ou des réfections dépendant de la teneur en sucre ont été appliquées.

La teneur en sucre est calculée de la façon suivante :

La sucrerie fait le décompte des dixièmes qui dépassent 8°5 ou n'atteignent pas de degré et les bonifications ou réfections suivantes leur sont appliquées :

- 1,5442 de 8° à 8°5
- + 1,2353 de 8°5 à 9°
- + 1,0294 de 9° à 9°5

Quant aux dixièmes, ils sont calculés comme suit :

Soit un tonnage de X tonnes, d'une densité donnée; la différence en dixièmes entre cette densité et celle de 8°5 est multipliée par le tonnage.

Exemple : 12 t à 9°25

$12 \times (9^{\circ}25 - 8^{\circ}5) = 12 \text{ t} \times 0,75 = 90.000 \text{ dixièmes,}$
 dont 60.000 font partie de la tranche 8°5 - 9 et 30.000
 de la tranche 9 - 9,5

.../...

b) Campagne 1960/61 : bonne récolte

Le prix de base était de 73,78 fr la tonne à 8°5; on en a déduit :

- une cotisation professionnelle de 1,06 fr/t
- une cotisation de résorption de 8,8589 fr/t
- une cotisation supplémentaire de résorption, soit 5,78 fr/t.

Réductions et bonifications ont été, comme l'année précédente, calculées aux taux suivants :

- dixièmes inférieurs à 8 ° - 1,8346
- dixième compris entre 8 et 8°5 - 1,3759

Le prix d'un produit ayant une densité d'environ 8°5 a donc été de 70,7024 fr la tonne pour la campagne 1959/60 et de 58,0811 fr en 1960/61.

3. Calcul du prix du lait

Le prix à la production d'un lait standard à 34 g de matière grasse varie entre 0,31 et 0,32 fr le litre. Au cours de la campagne 1959/60, il est passé à 0,35 fr à partir du mois de septembre du fait de la sécheresse de l'été 1959.

Les variations saisonnières sont très fortes, mais elles tiennent en partie aux changements enregistrés dans la richesse du lait en matière grasse. Si l'on élimine les différences de prix consécutives aux variations de la teneur en matière grasse, on constate que les écarts extrêmes de prix sont de l'ordre de 20 %.

La vente semi-directe au détaillant permet de gagner environ 0,10 fr de plus par litre (St. Quentin n° 5), mais la vente directe au consommateur rapporte de 0,45 à 0,50 fr par litre de lait.

Les variations saisonnières des prix payés par les entreprises de transformation du lait ne reflètent pas toujours de façon satisfaisante les fluctuations du marché. Certaines d'entre elles font, au cours de l'année, une compensation entre les prix qu'elles

.../...

reçoivent et ceux qu'elles paient, si bien qu'elles gagnent moins pendant les mois où les prix sont bas et plus dans les périodes de hausse. D'autres acheteurs (les coopératives) paient les prix minima durant l'année et accordent une ristourne globale en fin d'exercice.

V. Italie

1. Salaires tarifiés des ouvriers agricoles (avec contrat annuel)

Tableau 91 - Rémunération dans l'agriculture - 1961

Lit.

Forme de rémunération	Jusqu'au 31.7.61			à partir du 1.8.61		
	A	B (2)	C	A	B (2)	C
Salaires mensuel	21.987	23.241	25.652	39.805	41.406	46.024
par h. supplémentaire	138	145	160	249	259	288
13e mois	20.376	21.446	23.155	36.888	38.208	41.544
Indemnité de congé par jour (3)	849	893	965	1.537	1.592	1.731
Indemnité pour salarié se logeant lui-même (par an)	16.850	16.850	16.850	23.550	23.550	23.550

(1) A- ouvriers agricoles, tous les travaux qui se présentent, élevage de porcs, de volaille; B - Elevage de bovins, de chevaux, de moutons, emmagasinage, travaux de la vigne; C - ouvrier spécialisé dans la culture des légumes et des arbres fruitiers.

(2) Les trayeurs reçoivent en outre 1 litre de lait par jour.

(3) 10 jours par an.

Les cotisations à la sécurité sociale s'élèvent à 150 Lit par jour pour la main-d'oeuvre permanente et pour les salariés à la journée, à 41 Lit pour les fermiers partiels et à 26 Lit pour les femmes et les enfants des chefs d'entreprises. Ces cotisations garantissent les salariés contre les risques maladie, invalidité, vieillesse, charges de famille, accidents et chômage. Les colons partiels, les fermiers et les propriétaires qui exploitent eux-mêmes ne touchent pas d'allocations familiales et ne sont pas garantis contre le chômage.

.../...

F. ANNEXES

I. Calcul des prix statistiques comparablesTableau 92 - Prix statistiques de produits et de moyens de production agricoles aux Pays-Bas (1)

1959/60 - 1960/61

- fl. h./100 kg -

Produits/moyens de production	1959/60	1960/61	Sour- ce (2)	Remarque sur les prix
Seigle	22,43(3)	20,88(7)	V	Moyenne du pays d'après le L.E.I.
Orge	26,82(3)	25,39(3)	I	Qualité moyenne, avec 17 % d'humidité
Pommes de terre sept.-novembre	16,65	9,26	I	Bintje 35 mm, Rotterdam
Betteraves sucrières	5,85	4,29	II	dans chaque cas, teneur en sucre (4)
Lait	20,85	17,83	I	Prix payé d'avance pour le lait industriel, avec teneur en matière grasse
Boeufs, PV (5)	158,1	155,2	I	vaches de boucherie, moyenne des qualités A et B
Veaux, PV	255 (6)	255 (6)	III	veaux engraisés, 2ème qualité
Porcs, PV	175,5	173,9	I	Porcs à bacon, 75-95kg 2ème qualité
Oeufs, 1.000 unités	104,0	120,8	I	Oeufs de poule, + 50g
Carburant Diesel 100 l (6)	13,38	13,08	IV	au moins 1.000 l. sans impôt sur les transactions
Essence, 100 l (6)	45,27	45,77	IV	Zône 3, franco à la ferme

(1) Prix à la production, calculés sur l'exercice (mai à avril).

(2) Voir page 135.

(3) 9 mois.

(4) 17,39 % (1959/60) et 15,60 % (1960/61).

(5) PV = poids vif.

(6) Prix convertis pour couvrir une campagne au lieu d'une année civile

(7) 8 mois.

.../...

Les experts nationaux ont pu mettre à la disposition, sur la base de bonnes statistiques néerlandaises des prix à la production, d'autres documents sur les prix dont la comparabilité avec la comptabilité est meilleure (prix en fl. h./100 kg) :

Tableau 93 - Prix à la production aux Pays-Bas

Produits	1959/60	1960/61	Source
Seigle	22,30	20,90	Statistique de l'Institut d'économie agricole
Orge (d'été)	26,15	25,85	"
Pommes de terre (sol sablonneux)	10 - 12	5,25 - 7	"
Betteraves sucrières	5,96	4,53	Raffinerie centrale
Lait	27,35	26,94	Produktschap pour produits laitiers
Bovins (qualité A)	175,--	171,--	Statistique de l'Institut d'économie agricole
Veaux (2ème qualité)	256,--	252,--	"
Porcs (95-120kg PV)	172,--	170,--	"
Oeufs	104,0	120,8	"

Notice explicative

Seigle et orge : moyennes annuelles conformément aux statistiques de l'Institut d'économie agricole pour la région sablonneuse située au sud des grands fleuves. Moyenne nationale pour le seigle : 22,45 fl. h. (1959/60) et 20,75 fl. h. (1960/61).

Moyenne nationale pour l'orge d'été : 27,05 fl. h. (1959/60) et 26,20 fl. h. (1960/61). Les prix indiqués dans ce rapport ne couvrent que 9 ou 8 mois (voir page 130).

Pommes de terre : prix pour les qualités les plus importantes cultivées dans la région sablonneuse méridionale. Le prix indiqué dans ce rapport se réfère au stade du commerce de gros (Rotterdam).

Betteraves sucrières : l'écart avec les prix indiqués dans les statistiques C.E.E. est faible.

Lait : moyenne annuelle novembre - octobre. Dans les prix C.E.E., les versements compensatoires et les subventions ne sont pas compris.

Porcs : porcs à viande 95-120 kg PV. La production de porcs à bacon est relativement faible (près de 10 %).

.../...

Tableau 94 - Prix statistiques de produits et de moyens
d'exploitations agricoles en Belgique (1)
1959/60 - 1960/61
- f.b./100 kg -

Produits/moyens de production	1959/60	1960/61	Sour- ce (2)	Remarques sur les prix
Blé	468,4	466,6(3)	I	5 marchés.
Seigle	360	302	II	campagne non précisée.
Orge	370,6	339,7(3)	I	"orge de printemps", 5 marchés.
Pommes de terre sept.-nov.	216,3	102,8	I	2 marchés.
oct.-nov.	222,1	108,4	I	"
Betteraves sucrières	88,57	62,64	II	dans chaque cas, te- neur en sucre (4)
Lait	337,0	331,4	I	prix payé par la laite- rie pour une teneur en matière grasse de 3,3 %
Boeufs, PV (5)	2458	2512	I	"boeuf (55 %)", marché de Cureghem.
Veaux, PV	4285(6)	4721 (6)	III	"bons veaux bien con- formés" (60 %).
Porcs, PV	2299	2374	I	"porcs demi-gras", Cureghem.
Oeufs, 1.000 unités	1530	1710	I	55-60 g, marché de Kruishoutem.
Carburant Diesel, 100 l (6)	240	247	IV	à partir du dépôt du commerçant.
Essence, 100 l (6)	734	769	IV	à la pompe, ou en futs de 200 l, zone I-II

- (1) Prix à la production, calculés sur l'exercice (mai à avril).
(2) Voir page 135.
(3) 11 mois.
(4) 16 % (1959/60) et 15,5 % (1960/61).
(5) PV = poids vif.
(6) Prix convertis pour couvrir une campagne au lieu d'une année civili-
le.

Tableau 95 - Prix statistiques de produits et de moyens de production agricoles dans la république fédérale d'Allemagne (1)

1959/60 - 1960/61

- DM/100 kg -

Produit/ Moyens de production	1959/60	1960/61	Source (2)	Remarque sur les prix
Blé	44,15	43,98	I	qualité moyenne à Francfort s/le Main
Seigle	38,50	36,10	II	exercice sans au- tre précision
Orge	36,36	36,00	I	orge fourragère à Francfort s/le Main
Pommes de terre sept.-nov.	18,02	9,60	I	rondes, franco gare d'expédition pour Hambourg
oct.- nov.	18,34	9,22	I	id.
Betteraves sucrières	8,10	7,20	II	dans chaque cas, teneur en sucre (3)
Lait	34,01	33,23	I	livraison des lai- teries territoire fédéral
Boeufs, PV (4)	182,2	183,8	I	vaches cl.B, 24 grands marchés
Veaux, PV	313,3(5)	319,0(5)	III	veaux, cl.B
Porcs, PV	256,2	258,4	I	porcs, cl.C, 24 grands marchés
Oufs, 1.000 unités	160	180	I	prix à la produc- tion dans la ré- gion Weser-Ems, y compris montant compensatoire
Carburant Diesel 100 l. (5)	25,84	26,07	IV	déduction faite de la subvention aux exploitations
Essence, 100 l. (5)	60,84	58,87	IV	Zone 3

(1) Prix à la production, calculés sur l'exercice (juillet à juin).
(2) Voir p. 135
(3) 17,67 % (1959/60) et 16,12 % (1960/61).
(4) PV = poids vif.
(5) Prix convertis pour couvrir une campagne au lieu d'une année civile.

.../...

Tableau 96 - Prix statistiques de produits et de moyens de production
agricoles en France (1)
1959/60 - 1960/61
-F.F./100 kg-

Produits/ Moyens de production	1959/60	1960/61	Source (2)	Remarque sur les prix
Blé	36,80	37,81	I	prix moyen de production
Orge	31,37	31,00p	I	prix moyen de production
Pommes de terre sept.-nov.	35,00 35,00	23,00 23,00	I	Bintje, var.1, halles de Paris
Betteraves sucrières	7,67	6,63	II	dans chaque cas, teneur en sucre (3)
Lait	35,00	.	I	prix moyen à la production
Boeufs, PV (4)	225,6	226,2	I	boeufs lère qua- lité (55%) La Villette
Veaux, PV	326 (5)	340 (5)	III	veaux lère qua- lité (60%)
Porcs, PV	243	272	I	porcs, lère ca- tégorie La Vil- lette
Oeufs, 1.000 unités	183,9	197,7	I	prix de gros, 55-60gr halles de Paris
Carburant Diesel 100 l. (5)	24,23	23,70	IV	exonéré de ta- xes, franco ferme
Essence, 100 l. (5)	57,75	57,50	IV	exempt de taxes pour 70% envi- ron des besoins de l'agricul- ture

(1) Prix à la production, calculés sur l'exercice (juillet à juin).

(2) Voir page 135.

(3) 17,57 % (1959/60) et 16,28 % (1960/61).

(4) PV = poids vif.

(5) prix convertis pour couvrir une campagne au lieu d'une année civile.

.../...

Tableau 97 - Prix statistiques de produits et de moyens de production
agricoles en Italie (1)
1959/60-1960/61
-Lit/100 kg-

Produits/ Moyens de production	1959/60 (2)	1960/61(2)	Source (3)	Remarques sur les prix
Blé tendre	6.732	6.233	I	prix de gros Milan
Orge	4.590	4.107	I	prix de gros Fog- gia "orzo vestito"
Patates de terre mai-août	3.431	3.005	I	prix de gros Turin "patate"
septembre	2.640	2.950		
novembre	2.900	2.960		
Betteraves à sucre	790	797	II	dans chaque cas, ta- neur en sucre(4)
Lait	5.534	5.534	I	prix de gros Milan "latte di vacca per consumo diretto"
Boeufs, I (5), PV (6)	27.302	26.133 7)	I	prix de gros Vére- ne"vacche la qua- lità"
Boeufs II(8), PV	38.803	36.991	III	prix du marché "vi- telloni la qualità"
Veaux, PV	51.647	51.174	III	prix du marché "vi- telli la qualità"
Carburant Diesel 100 l	2.419	2.150	IV	prix du nafta (car- burant agricole exempt de taxe) à partir du dépôt du commerçant
Pétrole 100 l	2.430	2.269	IV	petrolio (carburant agricole exempt de taxes) à partir du dépôt du commer- çant; 32 % octane

- (1) Prix à la production, calculés sur l'exercice (novembre à octobre)
dans la plaine du Pô et la région de Collines
- (2) Rien que des données par années civiles pour les boeufs II, les
veaux, le carburant Diesel et le pétrole; 1959/60 - 1960, 1960/61 =
1961
- (3) Voir page 135
- (4) 1. % (1959/60) et 14,17 % ((1960/61)).
- (5) Vaches de boucherie
- (6) I = poids vif
- (7) 12 mois
- (8) Vitelloni

.../...

Tableau 98 - Prix statistiques de produits et de moyens de production agricoles en Italie (1)
 1959/60 - 1960/61
 -Lit 100 kg-

Produits/ Moyens de production	1959/60	1960/61	Source (2)	Remarques sur les prix
Blé tendre	6.260	6.805	I	prix de gros Milan
Betteraves sucrières	790	797	II	dans chaque cas, teneur en sucre
Lait	5.534	5.534	I	prix de gros Milan "latte di vacca per consumo diretto"
Boeufs I (3), PV (4)	26.471	27.267	I	prix de gros Verone "vacche la qualità"
Veaux, P.V.	49.874	51.647	III	prix du marché "vitelli la qualità"

1) Prix à la production, calculés sur l'exercice en Sardaigne (exercice 1959/60 = année civile 1959; 1960/61 = 1960)
 2) Voir page 135
 3) Vaches de boucherie
 4) P.V. poids vif

Sources des prix statistiques

- I : Publications internes (série "Prix agricoles"). Office statistique des Communautés européennes, Bruxelles 1962, nos. 1 et 10
 "Bilans et études", informations internes sur les marchés agricoles. Commission de la C.E.E., Direction générale de l'agriculture, Bruxelles.
- II : Série B, n° 2, mars 1962 (Prix obtenus par les producteurs agricoles)
- III: Série B, n° 3, mars 1962 (Prix agricoles : bétail de boucherie)
- IV : Série B, n° 4, mars 1962 (Prix payés par les agriculteurs)
- V : Les marchés agricoles en 1960-61 - en République fédérale allemande et à l'étranger - Céréales - Aliments du bétail - Pommes de terre
 Service central d'études sur les marchés et les prix de la "Deutsche Landwirtschafts-Gesellschaft m.b.H., Bonn o.J."

Ont déjà paru dans la série

« Conditions de production de l'agriculture »:

	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
- Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
- Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
- Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
- Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
- Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. d'Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales en Belgique	7	avril 1962	VI/2281/62	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture au grand-duché de Luxembourg	8	mai 1962	VI/2281/62	F
- Les comptes économiques de l'agriculture française	9	juin 1962	VI/3201/62	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture en Italie	10	septembre 1962	VI/6620/61	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture en France. Evolution de la superficie des exploitations	11	septembre 1962	VI/3914/62	F
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales de la république fédérale d'Allemagne	12	novembre 1962	VI/6760/62	F

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français-allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.

Ont déjà paru dans la série

« Les structures agricoles dans la C.E.E. » :

	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Coût de l'assurance contre certains risques agricoles dans les pays de la C.E.E.	13	novembre 1962	VI/8985/62	F
- Le coût du crédit agricole dans les pays de la C.E.E.	14	mars 1963	VI/10574/62	F.D.(1)
- Les investissements de l'agriculture dans la C.E.E. pour la mécanisation	15	mars 1963	VI/2932/62	F/D(2)
- Aides financières de l'Etat pour la mécanisation de l'agriculture	16	mars 1963	VI/2637/62	F/D(2)
- Situation du marché - Prix et politique des prix des engrais dans les pays de la C.E.E. et importance des engrais pour les coûts de production de l'agriculture	17	avril 1963	VI/7242/62	F.D.(1)
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en France	18	mai 1963	VI/6885/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en Italie	19	mai 1963	VI/1617/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en république fédérale d'Allemagne	20	mai 1963	VI/1524/1/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application aux Pays-Bas	21	mai 1963	VI/1525/1/62	F
- Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E. III. Monographie pour la France	22A	juin 1963	VI/3919/63	F
- Recherche de l'origine des différences de frais pour l'octroi des crédits aux agriculteurs dans les différents pays de la C.E.E.	23	septembre 1963	VI/7578/63	F.D.(1)

(1) F D = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(2) F/D = étude bilingue français - allemand.